



HAL
open science

Le bidonville des Buers : construction et sens d'une opération de résorption

Marie-Noëlle Battaglia

► **To cite this version:**

Marie-Noëlle Battaglia. Le bidonville des Buers : construction et sens d'une opération de résorption. Science politique. 2010. dumas-00826321

HAL Id: dumas-00826321

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00826321>

Submitted on 27 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

LE BIDONVILLE DES BUERS : CONSTRUCTION ET SENS D'UNE
OPERATION DE RESORPTION

Marie-Noëlle BATTAGLIA

Sous la direction de René BALLAIN

Année Universitaire 2009-2010

Master 2 « Politiques Publiques et changement social »

Mention « Villes, Territoires, Solidarités »

UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

LE BIDONVILLE DES BUERS : CONSTRUCTION ET SENS D'UNE
OPERATION DE RESORPTION

Marie-Noëlle BATTAGLIA

Sous la direction de René BALLAIN

Année Universitaire 2009-2010

Master 2 « Politiques Publiques et changement social »

Mention « Villes, Territoires, Solidarités »

Remerciements,

A René Ballain, mon directeur de mémoire, qui m'a accompagné tout au long de ce travail et m'a guidé par ses remarques et ses exigences.

A Jacqueline, Dominique, Christine et Charlotte pour leur soutien et leurs relectures attentives.

Et enfin, à Eloïse et Hélène, mes colocataires.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE I : Recomposition et prise en compte par les pouvoirs publics des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise à la fin des années 1950	9
Chapitre I. Le bidonville : un objet à la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires	11
I. Villeurbanne, une intervention municipale en faveur du logement social, insuffisante pour contrecarrer la crise du logement au sortir de la Seconde Guerre Mondiale	11
1. Une tradition d'urbanisme social développée dans l'entre deux guerres	12
2. Le Plan Courant : relance et diversification de la production de logement	13
II. Les immigrés aux portes du logement	15
1. L'essor des migrations algériennes dans le Rhône à l'heure des Trente Glorieuses	15
2. Des formes d'habitats précaires : du garnis au bidonville	17
Chapitre II. Le bidonville des Buers au cœur de l'agglomération lyonnaise	21
I. Le temps des bidonvilles (1950-1970)	21
1. Panorama des bidonvilles en France	21
2. Les bidonvilles de l'agglomération lyonnaise	23
II. Le bidonville des Buers	24
1. Genèse du bidonville des Buers	24
2. Vivre au bidonville au temps de la Guerre d'Algérie	26
Chapitre III. La mise sur agenda de la question des bidonvilles parallèlement au développement des migrations algériennes	29
I. Prémices d'une intervention en direction du logement des travailleurs algériens	30
1. L'action sociale à destination des Algériens, entre impératifs d'assistance et d'ordre public	30
2. Des associations généralistes oeuvrant pour le logement des algériens : une réponse à la marge	33
3. Faiblesse de l'intervention publique et absence de dispositions pour les familles	34

II.	Construire une politique du logement pour les travailleurs et les familles algériennes : la Sonacotral et le Fonds d'Action Sociale (F.A.S)	35
	1. La Sonacotral et le F.A.S, des logiques d'actions multiples	36
	2. Des outils pour la résorption des bidonvilles	37

PARTIE II : Construction d'une politique de résorption : l'exemple du bidonville des Buers **41**

Chapitre 1. L'opération dite « anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres » à partir de 1958 dans l'agglomération lyonnaise **43**

I.	Le relogement comme préalable à la résorption : enjeux et conséquences	44
II.	Présentation des acteurs locaux mobilisés dans la résorption du bidonville des Buers	47
	1. Des jeux d'acteurs : entre partenariat et contrôle	47
	2. Les associations au front sur le bidonville des Buers	48

Chapitre II. Les étapes du processus de résorption du bidonville des Buers **53**

I.	Des temps d'intervention différenciés	53
	1. Expulser les travailleurs vivant en célibataire	54
	2. Expulser les familles	55
II.	Les étapes d'une opération de résorption	57
	1. Préparer l'opération de résorption	57
	2. Destruction du bidonville et mesures préventives	59

Chapitre III : Le relogement : le foyer de travailleurs et la cité de transit **61**

I.	Une politique de foyer pour les travailleurs vivant en célibataire	62
II.	Penser le relogement des familles	64
	1. Un nouveau paradigme : le logement des « inadaptés »	65
	2. Deux exemples d'habitat transitoire et éducatif	66
III.	Des résistances à l'édification des foyers d'hébergement et des cités de transit	71

PARTIE III : Les effets de la politique de résorption : mobilité résidentielle et différenciation territoriale

75

Chapitre 1. Mobilité résidentielle : entre mobilité choisie et mobilité subie

78

- I. L'importante mobilité à destination du bidonville de Buers : un obstacle à la politique de résorption 80
- II. Développement de stratégies à la marge de la procédure officielle 82
 - 1. Circulation entre les bidonvilles : des Buers au bidonville de la Boulangère 83
 - 2. Mobilisation collective au 55 chemin des Buers 87

Chapitre II. Le relogement en cités de transit : une solution temporaire vers le logement social ?

91

- I. Sortir du transit : les difficultés d'accès au logement social 92
 - 1. L'allongement de la durée du transit 92
 - 2. Des obstacles à la sortie du transit et à l'entrée en logement Hlm 93
- II. La cité de transit : permanence d'un segment d'habitat spécifique 96
 - 1. La cité de transit comme « définition territoriale » particulière 96
 - 2. Accentuation de la différenciation sociale et spatiale 98

CONCLUSION

103

ANNEXES

107

Annexe 1 : Liste des sigles utilisés

Annexe 2 : *Il n'y a plus de bidonvilles à Lyon...mais deux problèmes restent à résoudre : les garnis nord-africains et le logement des travailleurs étrangers*, article paru dans le Progrès, 30 juillet 1964.

Annexe 3 : Photographies de la cité Arc-en-ciel de Vaux en Velin et des bungalows de la Feyssine.

BIBLIOGRAPHIE

111

RESUME

INTRODUCTION



Mise en boîte, Bidonville du Chaâba à Villeurbanne, Marcelle Vallet, 1960.

Photographie présentée dans le cadre de l'exposition

Mémoires d'exil, Photographies 1950-1970.

L'exposition *Mémoire d'exil, Photographies 1940-1970*, présentée entre septembre et décembre 2008 à la Bibliothèque Municipale de Lyon, est un vibrant témoignage des conditions de vie au début des années 1960 des travailleurs « nord-africains » dans la région Rhône-Alpes, souvent restées dans l'ombre des Trente Glorieuses. Sous l'impulsion de Traces, le forum régional des mémoires d'immigrés, créé par Aralis (Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale) en 2000, cette exposition s'ancre dans une série d'initiatives visant à donner toutes leurs places aux mémoires de l'immigration dans la région, et notamment à la mémoire algérienne.

Ces clichés relatent la vie quotidienne, les conditions de travail, les mobilisations collectives ainsi que les lieux d'habitats de ces travailleurs : cantonnements d'entreprise, foyers de travailleurs, immeubles insalubres ou encore bidonvilles. Des travailleurs, qui loin de l'image figée mais familière du travailleur immigré, sont mis en scène dans leur unicité. L'imaginaire développé autour de la figure de l'immigré des années 1960 repose souvent sur une « *analyse biaisée* »¹ de l'histoire des immigrés dénoncée par le sociologue Abdelmalek Sayad, qui lie et enferme le migrant dans une fonction strictement économique. Pour Geneviève Massard-Gilbaud, auteur d'une étude sur les Algériens à Lyon dans l'entre deux guerres, il est indispensable de « *ne pas réduire leurs horizons [aux Algériens] à leur place dans les rapports de production au lieu d'arrivée en les considérant comme des hommes travail sans passé ni projets* »², cette même ambition est au cœur de l'exposition.

Les Trente Glorieuses sont en effet le théâtre d'une immigration algérienne, de « Français musulmans d'Algérie » selon les termes de l'époque où l'Algérie était encore une colonie française, sans précédent. Les clichés de Marcelle Vallet et de Georges Vermard des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise ou encore les photographies de roulottes et de caravanes d'Honoré Parise à Grenoble rendent compte des conditions d'arrivée et des lieux de vie de ces travailleurs et de leurs familles. Dans un contexte de pénurie massive de logement et en l'absence de structures d'accueil, les immigrés s'installent là où ils sont tolérés : dans des quartiers dégradés, des hôtels meublés ou des garnis, ou encore des bidonvilles qui se développent dès le milieu des années 1950.

Ce dernier type d'habitat insalubre et spontané est au cœur de notre recherche. Conséquence de la précarité et du déplacement d'une population, le bidonville, par l'amoncellement de baraques, est créateur d'une nouvelle forme d'urbanité, d'un nouvel espace physique et social autonome et visible dans la ville. Si la réalité physique du bidonville des années 1960, *ensemble de constructions légères édifiées avec des matériaux de fortune sur un terrain non aménagé, clôturé ou non*³, a disparu aujourd'hui, la mémoire des baraques semble aussi endormie et ma démarche de recherche provoque étonnement et questionnements.

¹ ELONGBIL-EWANE, Emilie, "Les immigrants et le logement. L'exemple de la population algérienne dans l'agglomération lyonnaise, 1946-1962", mémoire de master 2 d'histoire sous la direction de Sylvie Schweitzer, Lyon, Université Lyon 2, 2005.

² MASSARD-GUILBAUD, *Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front Populaire*, Ciemi-L'Harmattan, coll. Recherches universitaires et Migrations, 1995, p117.

³ Définition adoptée en vue du recensement des bidonvilles en 1966 par le ministère de l'Intérieur.

Cette forme de taudis est pourtant loin d'être anecdotique. Dans l'agglomération lyonnaise, on compte au début des années 1960 une quinzaine de bidonvilles, majoritairement peuplés de travailleurs algériens mais pas exclusivement. La production scientifique et littéraire sur ces taudis fait néanmoins défaut. Peu d'ouvrages traitent spécifiquement de cet objet, mis à part les travaux de Philippe Videlier⁴ et les recherches de Emilie Elongbil Ewane⁵, ou encore le roman autobiographique d'Azouz Begag, *Le gone du Chaâba*⁶.

A l'idée des baraques des années 1960 se superposent souvent les images des grands bidonvilles de la région parisienne comme le bidonville de Nanterre (10 000 personnes) ou de Champigny Sur Marne (15 000) qui ont fait l'objet de nombreux travaux scientifiques (Sayad, Hervo et Charras, Volovitch-Tavares) et d'une importante couverture médiatique. L'attention s'est cristallisée autour de ces bidonvilles du fait de leur ampleur mais aussi car ils ont été le théâtre d'importants événements politiques : le bidonville de Nanterre est ainsi marqué des affrontements dans le cadre de la Guerre d'Algérie, et quelques années plus tard par d'importantes mobilisations suite au mouvement de Mai 1968.

En 1966⁷, on compte ainsi 75 000 personnes, majoritairement algériennes ou portugaises, mais aussi regroupant d'autres nationalités, habitant en bidonville dont 90% dans la région parisienne. Au milieu des années 1960, la visibilité croissante des baraques, alimentée par la presse et de nombreux reportages, va impulser une intervention gouvernementale pour éradiquer ces taudis.

Première mesure de l'arsenal législatif de lutte contre les bidonvilles, la loi Debré, *tendant à faciliter aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles »*, est votée par l'Assemblée Nationale, le 14 décembre 1964. En 1966, le vote de la loi Nungesser, du nom du secrétaire d'Etat au logement, un colloque sur la migration algérienne et la mise en place d'une Commission permanente interministérielle

⁴ VIDELIER Philippe, *L'Algérie à Lyon, une mémoire centenaire*, Bibliothèque municipale de Lyon, 2003 et VIDELIER Philippe, *Usines*, Editions La passe du vent, coll. Commune mémoire, 2007.

⁵ Emilie Elongbil Ewane, doctorante en histoire, Université de Lyon II, Larhra.

⁶ BEGAG Azouz, *Le gone du Chaâba*, Seuil, Points, 2006.

⁷ Ministère du logement et de l'équipement, Etude sur la résorption des bidonvilles, rapport 771142C3569, 1966.

pour supprimer l'habitat précaire, complètent alors le dispositif⁸. Les résultats restent pourtant insuffisants pour faire face à la permanence et au développement de la « *honte de nos cités* »⁹, parallèlement à une extension de l'insalubrité sur d'autres formes de logement.

En outre, les revendications de mai 1968 condamnant les bidonvilles, comme excès du capitalisme, et un tragique accident vont pousser les pouvoirs publics à réaffirmer leur engagement dans la lutte contre les taudis. En effet, dans la nuit du premier janvier 1970, rue des Postes à Aubervilliers, cinq travailleurs africains, quatre sénégalais et un mauritanien, meurent asphyxiés dans l'incendie d'un garnis illégal où s'entassait plus d'une cinquantaine de personnes. L'émotion est vive face à ce tragique accident, pourtant tristement banal dans une France de l'insalubrité, et provoque une couverture médiatique inédite. Les retombées de cet évènement seront aussi politiques : la loi Vivien, dernière pierre du dispositif anti-bidonville, est alors votée le 10 juillet 1970. Cette loi est en réalité une extension des lois de 1964 et 1966. L'intervention publique vise désormais, non seulement les bidonvilles, mais l'insalubrité dans toutes ses formes en ayant une attention particulière pour l'habitat ancien et les garnis.

Ces différentes mesures législatives vont finalement permettre de venir lentement à bout de la question des baraques en organisant le dispositif d'expropriation des terrains et le relogement des habitants. Le 16 mars 1976 marque ainsi la destruction du dernier grand bidonville français, le bidonville de la Digue des Français à Marseille.

Si toutefois, selon les propos du maire communiste de Nanterre, Raymond Barbet, « *le Premier Ministre semble découvrir à retardement l'existence des bidonvilles, habités par des milliers de travailleurs immigrés et leurs familles* » en 1966, la lutte contre l'habitat spontané est en réalité antérieure. En effet, « *la lutte antibidonville a bientôt dix ans : on peut estimer en effet que la création, fin 1958, du F.A..S¹⁰ pour les travailleurs algériens [...] a été le premier moyen, très efficace pour entreprendre cette lutte. Mais la politique spécifique menée à l'encontre des bidonvilles ne commence qu'en 1964 et n'acquiert une dimension suffisante qu'à partir de 1966* » déclare M. Trintignac, administrateur civil au Ministère de l'Équipement et du Logement à l'occasion du XVI Congrès National du PACT¹¹ en

⁸ GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », in Cahiers de la Méditerranée, volume 69, 2004, §18.

⁹ Propos de André FANTON, rapporteur de la proposition de loi sur les bidonvilles, *Journal Officiel*, débats parlementaires, séance du 26 juin 1964.

¹⁰ FAS : Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie et pour leur famille.

¹¹ PACT : Propagande et action contre les taudis.

Novembre 1968¹². Le F.A.S, fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie et pour leur famille a en effet été créé en 1958, afin de promouvoir une action sociale à destination de la population algérienne.

Dès la fin des années 1950, dans un contexte de vide législatif au sujet des bidonvilles, des opérations d'évacuation ont en effet été mises en place, notamment dans l'agglomération lyonnaise comme le relate la presse locale : « *La Lône Felizat n'est plus, les pompiers de Lyon ont mis le feu aux vestiges du bidonville* » titre le journal La dernière heure lyonnaise le 28 février 1960 ; « *Le "bidonville" des Buers est officiellement mort ce matin* » écrit le Progrès Soir, le 22 décembre 1960. Ces interventions semblent alors s'appuyer sur des outils non spécifiques à la question des bidonvilles, mais ciblant un public particulier.

L'objet de cette étude est de s'intéresser aux opérations de résorption menées dans la période précédente à la législation antibidonville. Si l'institutionnalisation d'une politique ciblée de résorption des bidonvilles à partir de 1964 permet la mise en place d'un programme d'actions et de procédures normalisé, la suppression des baraques dans la période antérieure questionne sur les pratiques et les interventions mises en place en l'absence de cadre législatif :

Pourquoi le dispositif de résorption de l'avant 1964 porte-t-il la trace d'une spécificité algérienne alors que les bidonvilles sont une réalité hétérogène ? Pourquoi cette question a été mise à l'ordre du jour dès la fin des années 1950 ? Qui sont les acteurs locaux et nationaux, publics ou privés, intervenant dans le processus de résorption ? Quelles sont les raisons qui poussent les acteurs à s'engager dans ces opérations ? Quels sont les moyens mis en œuvre pour résorber le bidonville ? De manière pragmatique, comment résorbe-t-on un bidonville ?

En outre, l'utilisation d'outils comme le F.A.S, fruits de l'époque coloniale, pour résorber les baraques ainsi que la prééminence, bien que non exclusive, de la population algérienne dans les bidonvilles, interroge sur la nature et le sens des dispositifs mis en place avant 1964.

Pour le sociologue Abdelmalek Sayad, on peut qualifier la migration algérienne en France d'« immigration exemplaire »¹³ dans le sens où elle définirait un modèle sur lequel passe

¹² Propos de M. Trintignac, administrateur civil au Ministère de l'Équipement et du Logement à l'occasion du XVI^e Congrès National du PACT, 16 novembre 1968, cités par CHARRAS Marie-Ange et HERVO Monique, *Bidonvilles, l'enlèvement*, François Maspero, Cahiers libres 219-220, 1971.

¹³ SAYAD Abdelmalek, *L'immigration algérienne en France, une immigration « exemplaire »*, in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Emile (coord.), *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Publisud, 1985, p19-49.

toutes les autres migrations. En effet, dans le champ du logement, l'Etat Providence né dans l'après guerre pose les premiers jalons d'une politique pour le logement des étrangers, domaine autrefois délégué aux acteurs privés, parallèlement à l'essor des migrations algériennes. La politique de logement pour les étrangers est d'abord une politique de logement pour les travailleurs algériens et leurs familles reposant sur des outils spécifiques : le F.A.S et de la Sonacotral¹⁴ en 1956, organisme chargé de la construction de logement pour les travailleurs algériens et leurs familles. La fin de la guerre d'Algérie en 1962 modifie en profondeur l'action sociale en faveur des travailleurs étrangers, en supprimant la spécificité algérienne. La Sonacotral, devient alors la Sonacotra, société nationale de construction de logements pour les travailleurs. Ce même changement est perceptible au sein du F.A.S qui devient en 1964, le fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers.

Ainsi, la lutte contre les bidonvilles qui s'est structurée à la fin des années 1950 semble répondre à une problématique d'abord algérienne, avant de devenir généraliste au milieu des années 1960. Toutefois, dans un contexte socio-économique mais aussi politique en pleine mutation au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale : reconstruction de l'industrie et des logements, Guerre d'Algérie (1954-1962), essor des flux migratoires, on peut faire l'hypothèse que la lutte antibidonville développée avant 1964 ne repose pas exclusivement sur une préoccupation liée à la population algérienne mais répond aussi à d'autres logiques d'action propres au contexte des années 1960, qui induisent alors des modes d'interventions particuliers à chacune des étapes du processus de résorption.

A travers les méthodes et les dispositifs employés pour évacuer les bidonvilles se posent aussi la question de l'« après bidonville ». L'évacuation d'un bidonville remodèle la ville en agissant sur deux registres : le logement, par la destruction et l'érection de nouvelles structures urbaines, et la mobilité, par la redistribution d'une population dans un territoire. Cette répartition et cette différenciation spatiale ne sont toutefois pas neutres, elles agissent comme un marqueur pour repérer les groupes sociaux et les rapports entre ces groupes¹⁵. Derrière la question du bidonville comme de l'après bidonville, on traite alors du rapport de la société à la population des bidonvilles.

¹⁴ Sonacotral : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles.

¹⁵ AUTHIER Jean-Yves et GRAFMEYER Yves, *Sociologie urbaine*, Armand colin, 2^e édition, 2008, p34.

Ainsi, qu'en est-il du relogement de la population ? A quoi quels types de logement accède-t-on après le bidonville ? Quels sont le rôle et la marge de manoeuvre des habitants dans les opérations d'évacuation du taudis ? Comment la population du bidonville se redistribue-t-elle dans l'espace ? Quelle est alors sa place dans la ville ?

Ces questionnements nous permettent de formuler une deuxième hypothèse : l'élaboration de modalités d'accueil spécifiques pour reloger les populations des bidonvilles est un vecteur d'une nouvelle forme de différenciation sociale et spatiale.

Afin de percevoir l'ensemble du processus de résorption d'un bidonville et ses effets en terme de répartition sociale et spatiale, nous nous sommes appuyé sur un cas d'étude : le bidonville des Buers à Villeurbanne. Ce choix méthodologique repose sur l'idée qu'en l'absence de cadre législatif contraignant, la définition d'une intervention en direction des bidonvilles, bien qu'elle puisse reposer sur une impulsion nationale, repose en grande partie sur le contexte local. En outre, l'étude monographique d'un baraquement permet de revenir sur toutes les étapes de sa résorption : le développement du bidonville physiquement puis politiquement, les déterminants de l'intervention, les acteurs en présence, l'intervention en soi, et enfin la question du relogement et de ses effets.

Le choix du bidonville des Buers n'est pas non plus anodin. Second bidonville de l'agglomération lyonnaise par son ampleur, celui-ci s'est développé au milieu des années 1950 et a été résorbé entre 1960 et 1963. Sa population, majoritairement algérienne, est composée de travailleurs isolés mais aussi de familles, deux configurations qui posent des problématiques différentes en terme de relogement.

Notre recherche s'appuie sur différentes sources provenant essentiellement des Archives Départementales du Rhône (ADR) et des Archives Municipales de Villeurbanne (AMV). Les archives privées du Foyer Notre Dame des Sans Abris (FNDSA), association caritative oeuvrant pour les sans abris et mal logés au début des années 1950 dans l'agglomération lyonnaise, alimentent aussi ce travail. En outre, nous avons envisagé d'alimenter notre réflexion en rencontrant les principaux acteurs concernés par la destruction des baraques : les familles et les travailleurs du bidonville. Toutefois, face aux difficultés pour contacter ces acteurs et à une contrainte de temps, nous avons dû laisser cette dimension de côté.

Une remarque doit être faite sur la manière de qualifier dans cette recherche les travailleurs et familles algériennes, alors citoyens français avant l'indépendance de l'Algérie. Les autorités de l'époque utilisent le terme de « nord africain » ou encore « musulman » pour désigner de manière indifférenciée les populations algériennes, tunisiennes et dans une moindre mesure marocaines. Sous ces termes, on désigne toutefois principalement la population algérienne, qualifiée de « Français musulmans d'Algérie » selon un autre terme employé par l'administration de l'époque. En effet, dans les années 1960, 90% de la population « nord africaine » de la région lyonnaise était originaire d'Algérie.

Ces différents termes pourront ainsi être utilisés de manière indifférenciée dans ce mémoire. Il faut toutefois avoir à l'esprit que cette catégorisation n'est pas neutre à l'époque coloniale. Malgré une égalité théorique, elle induit une distance et une différenciation entre les Français de métropole et les Français d'Algérie.

La première partie de ce mémoire sera consacrée au contexte historique dans lequel se sont développés les bidonvilles dans l'après guerre et présentera plus particulièrement le bidonville des Buers. Nous reviendrons aussi sur les déterminants structurels et politiques à l'origine de la mise sur agenda des bidonvilles à la fin des années 1950.

Le processus de résorption des baraques des Buers sera au cœur de la deuxième partie. Nous nous efforcerons d'analyser les acteurs en présence et d'identifier les étapes du processus de résorption en distinguant la méthode du sens à donner à ces interventions. Enfin, nous nous intéresserons à l'« après bidonville », caractérisé par des solutions de relogement spécifiques, en dehors du droit commun, ainsi qu'un mode de relogement différencié pour les familles et pour les travailleurs isolés.

La troisième partie traitera des effets de la politique de résorption en terme de mobilité résidentielle et de différenciation territoriale. Nous individualiserons les stratégies mises en place par la population du bidonville en dehors de la procédure officielle de relogement, puis nous nous interrogerons sur les effets du relogement. Solution temporaire avant l'accès au logement social, l'allongement du relogement peut alors devenir un vecteur de marginalité.

PARTIE I : Recomposition et prise en compte par les pouvoirs publics des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise à la fin des années 1950

« *Le bidonville est l'habitat que la ville assigne aux nouveaux venus qu'elle ne peut pas loger décentement. Il est l'habitat des éternels migrants* »¹⁶.

L'habitat spontané, forme urbaine provisoire et imprévisible, connaît un certain écho à toutes les époques, mais est l'objet de transformations multiples tant dans ses formes que dans son peuplement¹⁷.

Si les bidonvilles des années 1950 ne sont pas sans rappeler les « villages nègres »¹⁸, lieu d'accueil d'une immigration transalpine, qui se développent dans l'entre deux guerre aux périphéries des zones en urbanisation, ou encore la « zone » dans l'immédiat après guerre, cette forme d'habitat de passage se recompose et se transforme au milieu du XXe siècle.

Produit d'une société à un moment donné, le bidonville des années 1950 résulte d'un processus historique, social et urbanistique particulier, mais est aussi le reflet d'une société génératrice d'un habitat à la marge de la société, lieu d'accueil privilégié des migrants.

Peuplés majoritairement par des travailleurs et familles algériennes, tout particulièrement dans l'agglomération lyonnaise, les « évènements d'Algérie », selon les termes de l'époque, à partir de 1954, ainsi que des préoccupations d'ordre urbanistique, hygiéniste mais aussi social transforment progressivement le bidonville en objet politique. Des outils sont alors créés en direction du logement des algériens qui posent les premiers jalons d'une intervention pour résorber les bidonvilles.

¹⁶ DUPUY Eliane et SAYAD Abdelmalek, *Un Nanterre Algérien, terre de bidonvilles*, Autrement, coll. Français d'ailleurs, peuple d'ici, 1995, p122.

¹⁷ LEVY-VROELANT Claire (sous la direction), *Logements de passage, formes, normes, expériences*, l'Harmattan, Habitat et sociétés, 2000, p11.

¹⁸ CHAVANON Olivier, « Où sont passés nos Villages nègres ? », in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol.13, N°1, 1997, p 191 à 200.

Dans un premier chapitre, l'analyse des mécanismes globaux, mais aussi du contexte villeurbannais, lieu d'implantation du bidonville des Buers, permettra de revenir sur les déterminants de l'apparition des bidonvilles mais aussi sur la fonction sociale assignée à ces habitations spontanées dans les années 1950.

Le deuxième chapitre s'attachera à présenter le bidonville des Buers, notre objet d'étude, par rapport à un paysage national et lyonnais, mais aussi par rapport à une histoire particulière qui est propre à cet ensemble de baraques.

La troisième partie traitera de la mise sur agenda de la question du logement des algériens et de l'institutionnalisation progressive d'une politique de résorption des bidonvilles par la mise en place d'outils spécifiques comme la Sonacotral et le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles.

Chapitre I. Le bidonville : un objet à la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires

Parler de recomposition des bidonvilles dans les années 1950 revient à analyser les processus politiques, économiques et sociaux, à la fois à l'échelle nationale mais aussi locale, qui ont favorisés l'émergence, avec une visibilité sans précédent, de ce type d'habitat. A la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires¹⁹, le bidonville des Buers, mais plus largement le bidonville, apparaît comme l'habitat privilégié des migrants. Logement de passage, de transit, sas aux portes de la ville, le bidonville est le produit d'une époque mais aussi une composante de celle-ci avec une fonction sociale propre.

I. Villeurbanne, une intervention municipale en faveur du logement social, insuffisante pour contrecarrer la crise du logement au sortir de la Seconde Guerre Mondiale

Le lendemain de la seconde guerre mondiale est caractérisé par une situation de pénurie de logements particulièrement massive. Conséquences conjuguées des dommages de guerre, environ 500 000 logements ont été détruits et 500 000 endommagés au niveau national, et d'une situation antérieure déjà critique, du fait de la faiblesse de la construction dans l'entre deux guerres²⁰, environ une personne sur deux est mal logée au sortir du deuxième conflit mondial²¹.

¹⁹ GASTAUD Yvan, « Visites au bidonville : habitat des migrants primo-arrivants (1955-1975) » in LEVY VROELAND Claire (sous la direction), *Logements de passage, formes, normes, expériences*, L'Harmattan, coll. Habitat et sociétés, 2000, p121.

²⁰ Les mesures d'encadrement de loyers pratiquées tout au long de cette période ont en effet découragées les investissements privés, principaux acteurs de la construction dans l'entre deux guerres. La pénurie de logement est évaluée à environ un million de logements.

²¹ Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, Groupe d'Etude et Recherche sur le Travail et l'Urbain, « Politique française en faveur des mal logés (1945-1985), 1987, p141.

A l'image du reste du pays, Villeurbanne n'est pas épargnée par la crise du logement, accentuée par un important accroissement démographique. Entre 1954 et 1962, la population villeurbannaise augmente de 28.6%, une croissance deux fois supérieure par rapport à Lyon²².

L'intervention de l'Etat dans le champ du logement apparaît tardivement. En 1945, l'accent est d'abord mis sur la reconstruction des industries de base, à travers le Plan Monnet (1947-1953). Le IIe plan (1953-1957) dit le plan Courant, du nom du ministre de l'époque, marque un tournant dans les priorités gouvernementales en amorçant une intervention sans précédent dans le champ du logement.

Cette intervention n'est toutefois pas nouvelle à Villeurbanne, ville fortement marquée par une tradition d'urbanisme social développée dans les années 1930. Elle reste toutefois insuffisante dans l'après guerre pour arriver à contrecarrer la crise du logement, génératrice de formes d'habitats précaires.

1. Une tradition d'urbanisme social développée dans l'entre deux guerres

Important foyer industriel dès le début du XXe siècle, la croissance du prolétariat ouvrier et notamment étranger (principalement italien et espagnol) à Villeurbanne après la première guerre mondiale a poussé les employeurs à investir le champ du logement²³. Des cités ouvrières sont alors édifiées en réponse à une double ambition : fixer la main d'œuvre, notamment étrangère, mais aussi compenser les bas salaires. Ces initiatives ont été relayées par la suite par la municipalité qui a eu un rôle très important dans l'amélioration de la condition ouvrière dans l'entre deux guerres. Fortement marquée par l'idéologie humaniste, elle a pris en partie en charge le logement ouvrier par la construction de cités puis des premiers HBM²⁴ (subventionnés de l'Etat). La création de la cité des Gratte-Ciel reste l'un des symboles de cet interventionnisme municipal.

²² BONNEVILLE Marc, *Désindustrialisation et rénovation immobilière de l'agglomération lyonnaise, le cas de Villeurbanne*, Centre de recherche sur l'environnement géographique et social, Edition l'Hermès, Mars 1975.

²³ BONNEVILLE Marc, *Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Processus et forme d'urbanisation*, Presses universitaires de Lyon, 1978, p144.

²⁴ HBM : Habitat bon marché.

Cette période est fondatrice pour l'histoire de l'urbanisation de la commune du fait de l'importance de la construction. 26.7% du parc de logements existant en 1975 provient de cette époque. Le volume de construction reste toutefois insuffisant pour répondre aux besoins de logements, alimentés par une importante pression démographique provenant de l'exode rural et de la demande provenant d'individus logés dans des conditions déplorables (garnis, meublés...). Ces carences auront des répercussions dans la situation de l'après 1945. Toutefois, cette tradition d'urbanisme social portée par la municipalité trouve des échos au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

2. Le Plan Courant : relance et diversification de la production de logement

A partir de 1953, le Plan Courant²⁵ amorce une intervention sans précédent de l'Etat dans le domaine du logement. La planification y apparaît alors comme l'instrument principal. Des dispositions²⁶, facilitant la construction tant du point de vue foncier que des financements ou de l'appareil de production, sont alors développées pour organiser la production de logements. La même année, la généralisation du système de cotisations patronales destinées au logement des salariés (1% de la masse salariale) crée des ressources supplémentaires pour la construction de logements sociaux. En 10 ans, le volume de production de logements privés et publics triple (115 000 nouveaux logements en 1953 et 336 000 en 1963).

Le secteur aidé, regroupant l'ensemble de la construction privée bénéficiant d'aides de l'Etat, est destiné initialement à des travailleurs ou à des personnes à revenus modestes. Il représente plus de la moitié des logements construits dans cette période, face à un secteur Hlm²⁷ en progression lente, qui ne compte que pour 21.1% des constructions nouvelles. Héritière d'une tradition d'urbanisme social, Villeurbanne fait figure d'exception : sur 5431 logements construits à Villeurbanne entre 1954 et 1963²⁸, plus de la moitié sont des logements sociaux.

²⁵ Ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, Groupe d'Etude et Recherche sur le Travail et l'Urbain, « Politique française en faveur des mal logés (1945-1985) », 1987, p141.

²⁶ BERTHET Claire, *Contribution à une histoire du logement social en France au XXe siècle : des bâtisseurs aux habitants*, L'Harmattan, coll. Autrement dit, 1997, p17.

²⁷ Hlm : Habitat à loyer modéré.

²⁸ BONNEVILLE Marc, *Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Processus et forme d'urbanisation*, op.cit., p64.

L'objectif affiché pour ces deux types de logement est de faire accéder les travailleurs et les personnes peu fortunées au logement locatif ou à la propriété. Toutefois, l'insuffisance quantitative des logements Hlm et l'absence de critères d'attribution vont mettre à mal cette ambition.

Pour rendre à ces logements leur vocation sociale, la diversification de l'offre de logement par la réduction des normes et des prestations va apparaître comme le levier privilégié tant dans le secteur aidé, à travers l'apparition de « logements économiques et familiaux » (Logéco), que dans le secteur Hlm où apparaissent une grande diversité de logements Hlm aux normes de confort différenciées : les « logements de première nécessité » (LPN), les « logements populaires familiaux » (Lopofa), ou encore les « logements économiques normalisés » (LEN) etc....

L'industrialisation de la construction, par la réduction des coûts et des délais d'exécution, permet alors un accroissement considérable du parc de logement et l'accès progressif au logement des classes moyennes. Le développement de logement à normes réduites est toutefois générateur un « sous marché de l'assistance »²⁹, un parc de logements différencié, pour des ménages peu solvables et considérés comme peu habitués au confort moderne. En outre, au niveau local, la rareté et le coût du foncier du fait de l'importante urbanisation de Villeurbanne avant 1939 ont une influence sur la localisation des logements sociaux, qui sont érigés en marge du centre renforçant ainsi une certaine forme de ségrégation sociale.

Malgré ces efforts, la situation reste catastrophique dans l'agglomération lyonnaise. En Mai 1950, le Foyer Notre Dame des Sans Abris (FNDSA) est fondé pour venir en aide aux sans abris. L'hiver de la même année, un centre d'accueil pour les hommes seuls, créé par cette association, ouvre ses portes ; première étape avant de nombreuses réalisations : logements d'urgence, chalets préfabriqués, foyers d'accueil... En moins d'un an, plus de 800 hommes sont reçus dans ce premier centre d'accueil³⁰. En 1959, ce sont environ 13 000 personnes accueillies pour une durée moyenne d'un mois, dont environ 8 000 travailleurs maghrébins, majoritairement algériens³¹.

²⁹ Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, Groupe d'Étude et Recherche sur le Travail et l'Urbain, « Politique française en faveur des mal logés (1945-1985), 1987, p151.

³⁰ Lettre de Gabriel Rosset au Délégué général du gouvernement en Algérie, 15 Juin 1959, ADR, 248W221.

³¹ Ibid.

Loin d'être contenue, la crise du logement sévit toujours en profondeur dans un contexte d'explosion démographique du fait d'une importante croissance naturelle de la population, d'un fort exode rural et de l'essor de l'immigration. Cette pénurie touche plus particulièrement les travailleurs étrangers, notamment algériens, qui arrivent en nombre, appelés notamment par les besoins en main d'œuvre de la croissance économique française.

II. Les immigrés aux portes du logement

Le début des années 1950 est le théâtre d'un développement économique sans précédent parallèlement à une amélioration rapide des conditions de vie et une explosion démographique, particulièrement dans les centres urbains. La modernisation de l'industrie entraîne d'importants besoins de main d'œuvre qui poussent l'Etat à encourager l'immigration de travailleurs étrangers.

1. L'essor des migrations algériennes dans le Rhône à l'heure des Trente Glorieuses

A l'heure des Trente Glorieuses, de nouvelles logiques de recrutement s'organisent par l'intermédiaire de l'ordonnance du 2 Novembre 1945 qui fixe les conditions d'entrée et de séjour des étrangers et crée l'Oni (office national de l'immigration), chargé d'organiser le recrutement des travailleurs étrangers. Malgré une certaine volonté des acteurs institutionnels de sélectionner les travailleurs en fonction de leur origine et leur capacité supposée d'assimilation³², bénéficiant alors aux travailleurs d'origine européenne, l'Etat se tourne massivement vers les travailleurs provenant de l'ancien Empire Colonial, et plus particulièrement vers les pays d'Afrique du Nord. Cette volonté de « sélection », bien qu'inopérante, reste toutefois révélatrice des représentations négatives que la France se fait des travailleurs provenant du Maghreb.

³² WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'un politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Gallimard, coll. Folio actuel, 1991, p56.

L'établissement du principe de libre circulation entre la France et l'Algérie en 1946 et l'affirmation d'une égalité de droits et de devoirs entre Français non musulmans et Français musulmans d'Algérie (FMA) vont être les moteurs de l'immigration algérienne à partir de 1946³³. Ainsi, si on compte 20 000 Algériens en France en 1946, ils sont 210 000 en 1954 et environ deux fois plus nombreux en 1962.³⁴ Les besoins de main d'œuvre dans la métropole jouent pour beaucoup dans l'essor de cette migration, bien que la situation économique algérienne soit le facteur déterminant de ce transfert de population. La crise dans l'agriculture et la montée du chômage, vecteur d'exode rural, poussent les populations à émigrer vers la métropole.

La carte des migrations algériennes se superpose alors à la carte du développement industriel. Les territoires privilégiés de l'immigration algérienne de l'entre deux guerres, à savoir le Rhône (Lyon), les Bouches du Rhône (Marseille), la région parisienne et le Nord Pas de Calais, réapparaissent, après 1945, comme particulièrement attractifs.

Dans la région lyonnaise³⁵, l'essor des migrations ne débute réellement qu'à partir de 1954. On retrouve les sources d'immigration traditionnelles que sont l'Italie, l'Espagne dont le nombre de travailleurs augmente progressive avant de diminuer au milieu des années 1960. L'Afrique du Nord, et dans une moindre mesure le Portugal à partir du début des années 1960, constituent les deux nouvelles sources de migration. Dans le département du Rhône, si la population nord-africaine représentait 10 500 personnes en 1954³⁶, ils sont 21 000 en 1959 dont 90% d'Algériens, concentrés très majoritairement dans l'agglomération lyonnaise. En effet, au 1^{er} Janvier 1960, sur 15 956 travailleurs recensés³⁷ à Villeurbanne, 23% des travailleurs sont « étrangers »³⁸, dont plus de la moitié sont algériens. La concentration de la main d'œuvre algérienne à Villeurbanne, proportionnellement deux fois plus importante que

³³ Le principe de libre circulation va perdurer jusqu'en 1962 même s'il va connaître de sérieuses limitations entre 1954 et 1962, dans le contexte de la guerre d'Algérie, par l'instauration d'un contrôle sanitaire et policier

³⁴ STORA Benjamin, « L'immigration algérienne : dynamique sociale et installation dans les banlieues pendant la guerre d'Algérie », in BRUNET Jean-Paul (sous la direction), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIXe-XXe siècle)*, l'Harmattan, 1995, p156.

³⁵ Acse, Université Lyon 2, *Rhône-Alpes: étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, responsable scientifique : Sylvie SCHWEITZER, Rapport final, Tome 1, Avril 2008, p42.

³⁶ *Eléments statistiques sur les travailleurs nord-africains dans le département du Rhône*, 27 février 1964, Préfecture du Rhône, ADR, 248W361.

³⁷ *Enquête relative aux travailleurs musulmans originaires de l'Afrique du Nord, Répartition géographique d'après les lieux de travail*, 1 Janvier 1960, Préfecture du Rhône, ADR, 248W10.

³⁸ Avant 1962, les algériens sont des citoyens français, toutefois, ils font l'objet d'une catégorisation distincte « français musulmans d'Algérie » dans les statistiques de la Préfecture du Rhône.

dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, doit être mise en relation avec la répartition géographique des centres industriels sur le territoire lyonnais. L'industrie mécanique, la construction électrique, le BTP et l'industrie chimique sont, dans cette période, les bassins d'emplois principaux des travailleurs algériens.

L'immigration algérienne, régie par le principe de libre circulation et par une égalité théorique avec les Français de métropole, échappe de fait à la procédure et aux garanties en terme de logement et d'emploi apportées par l'Oni³⁹. Malgré une action sociale spécifique, les travailleurs algériens connaissent en effet des conditions de logement particulièrement précaires. En outre, si cette vague de migration est encore majoritairement composée d'hommes seuls, il se dessine toutefois dans cette période une immigration de type familial qui pose de nouveaux défis en terme de logements

2. Des formes d'habitats précaires : du garnis au bidonville

La question du logement des migrants n'est pas propre à l'après guerre. Comme le souligne Yvan Gastaut, « *il n'est peu de vague migratoire qui n'ait, à ses débuts, connu le stade du taudis* »⁴⁰. De même, cette problématique n'est pas exclusivement étrangère et nombre de ménages Français de métropole sont les victimes de la pénurie de logement.

Toutefois, la population algérienne connaît des conditions de vie particulièrement difficiles malgré des ressources pécuniaires en suffisance. En mai 1951, une enquête des Renseignements Généraux dans le département du Rhône concluait : « *il n'est donc pas exagéré de dire que les N.A. [pour Nord-africains] vivent pour la plupart comme des miséreux* »⁴¹.

« *Un SOS aux pouvoirs publics* », lancé, le 16 sept 1954, par le FNDSA et le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans abris et aux mal logés, deux associations oeuvrant pour les sans abris, fait le même constat. Ce appel interpelle le Préfet du Rhône, le président du Conseil

³⁹ VIET Vincent, *La France immigrée, construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, 1998, p174.

⁴⁰ GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », in Cahiers de la Méditerranée, volume 69, 2004, §4.

⁴¹ Renseignements Généraux, Etude de la colonie musulmane à Lyon, Mai 1951, Archives départementales du Rhône, in VIDELIER Philippe, *L'Algérie à Lyon, une mémoire centenaire*, op.cit., p50.

Général et la municipalité de Lyon sur la situation dramatique des familles expulsées, des familles en co-habitation, des ménages vivant dans des logements exigus et insalubres et travailleurs sans foyer, « *sans parler des Nord-africains, qui sont presque tous dans ce cas* »⁴².

Si des mesures vont être prises à travers la construction de foyers pour les travailleurs algériens, elles restent très insuffisantes par rapport aux besoins d'où l'investissement de formes d'habitats précaires souvent très onéreuses, comme les hôtels meublés ou les garnis. Les importantes opérations de rénovations urbaines initiées en direction des quartiers vétustes multiplient aussi les besoins de relogement. En 1954, 186 hôtels, garnis, cafés ou restaurant faisant garnis tenus ou fréquentés par des Algériens sont recensés sur l'agglomération lyonnaise⁴³. L'accès au logement pour les familles algériennes est aussi très restreint du fait de l'absence d'offre de logements, mais aussi de pratiques discriminatoires des bailleurs, pour des raisons de solvabilité mais aussi conséquences de représentations négatives à l'égard de la population algérienne.

Face à la pénurie de logements et à la saturation des meublés, les travailleurs algériens et leurs familles, entre autres, n'ont d'autres choix que de se tourner vers les bidonvilles, qui se développent dans des interstices urbains aux abords des grandes villes et banlieues industrielles entre 1950 et 1955⁴⁴. « *Une grande partie des célibataires et des familles [algériennes] en butte à des difficultés de logement quasi insolubles [ont dû] s'arranger par leurs propres moyens. Ils se sont faufilés tout doucement sur des terrains appartenant le plus généralement à des collectivités locales, où ils risquaient moins l'opposition immédiate des propriétaires* », relate la Préfecture du Rhône en 1964⁴⁵.

Le bidonville apparaît alors comme un espace social particulier dans la ville, résultant de mécanismes à la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires. Cet habitat a une fonction propre : une fonction de « sas », de logement de passage, d'attente aux portes de la ville pour une population qui n'a pas pu trouver sa place. Entre marginalisation sociale et

⁴² Foyer Notre Dame des Sans Abris, L'Arche, « Un SOS aux pouvoirs publics » Numéro spécial, octobre 1954, p10.

⁴³ Lettre du Préfet du Rhône au MI et MTSS sur l'habitat des citoyens Français Musulmans en métropole, 12 novembre 1954, ADR, 248W253.

⁴⁴ MICHEL Andrée, Les travailleurs algériens en France, Centre National de la Recherche scientifique, 1956, p115.

géographique, le bidonville est « *un ailleurs social, celui du temporaire d'une misère extérieure à la France* », selon les termes d'Abdelmalek Sayad⁴⁶. L'étude des politiques de résorption des bidonvilles touche donc au rapport que la société entretient avec la marginalité. Souvent considéré comme un danger, particulièrement dans un contexte de Guerre d'Algérie, le bidonville va faire l'objet de régulations dès le début des années 1960, qui se déclinent autour de trois notions, communes à tous logements de passage⁴⁷ : le contrôle, l'assistance et la volonté normalisatrice.

Réalité plurielle, le bidonville connaît toutefois des déclinaisons diverses tant dans sa forme, son peuplement, son lieu d'implantation, son histoire ou encore sa date de résorption. Le bidonville des Buers, objet de notre étude, est un espace physique et social singulier, que nous allons présenter dans ce second chapitre.

⁴⁵ *Note sur la résorption des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise*, 24 Juillet 1964, Préfecture du Rhône, ADR, 248W361.

⁴⁶ SAYAD Abdelmalek, « Un logement provisoire pour des travailleurs provisoires. Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés », *Recherche Sociale*, n°73, 1980, p3-31.

⁴⁷ LEVY-VROELANT Claire (sous la direction), *Logements de passage, formes, normes, expériences*, op.cit., p7.

Chapitre II. Le bidonville des Buers au cœur de l'agglomération lyonnaise

Le terme de bidonville est apparu dans les années 1950 pour décrire les habitations spontanées aux abords de Casablanca au Maroc. Le glissement sémantique pour décrire l'habitat informel, des termes « baraque » ou « zone » jusqu'aux années 1950, à celui de « bidonville », correspond au passage d'un type d'habitat associé à une immigration non plus majoritairement européenne mais maghrébine⁴⁸.

La réalité des bidonvilles est cependant plus complexe. Pour caractériser les bidonvilles, nous esquisserons un rapide portrait des bidonvilles en France puis nous intéresserons plus particulièrement au bidonville des Buers à Villeurbanne.

I. Le temps des bidonvilles (1950-1970)

Bidonville : « *Ensemble de constructions légères édifiées avec des matériaux de fortune sur un terrain non aménagé, clôturé ou non* ».

Définition adoptée en vue du recensement des bidonvilles en 1966 par le ministère de l'Intérieur⁴⁹.

1. Panorama des bidonvilles en France

La première enquête officielle⁵⁰ sur les bidonvilles a été effectuée par les Préfets entre juin et septembre 1966, suite à la mise en place des lois sur les bidonvilles en 1964 et 1966⁵¹. Le

⁴⁸ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Des baraques aux bidonvilles », in LEMIRE Vincent et SAMSON Stéphanie (sous la direction), *Baraques, l'album photographique du dispensaire La Mouche-Gerland, 1929-1936*, Ens Editions & Le temps qu'il fait, 2003, p89.

⁴⁹GASTAUD Yvan, « Visites au bidonville : habitat des migrants primo-arrivants (1955-1975) » in LEVY-VROELAND Claire (sous la direction), *Logements de passage, normes, formes, expériences*, op.cit., p121.

⁵⁰ Ministère du logement et de l'équipement, Etude sur la résorption des bidonvilles, rapport 771142C3569, 1966.

décalage entre l'apparition des bidonvilles et ce recensement relativement exhaustif illustre le manque de réactivité de la puissance publique à mettre en œuvre des moyens importants pour les résorber. Des mesures relatives à la lutte contre les bidonvilles commencent toutefois à se dessiner dès 1958 et des estimations officielles font alors état d'environ 14 000 travailleurs « célibataires » et de 1800 familles algériennes vivant dans les bidonvilles de Lyon, de Marseille et de la région parisienne en 1959⁵².

L'étude de 1966 recense 255 bidonvilles en France, hébergeant 75 346 personnes dont 8441 familles. 90% des bidonvilles sont répartis dans trois régions : la région parisienne (62%), la Provence (16%) et le Nord (8%). La région parisienne est le terrain privilégié de l'implantation de cet habitat spontané : on compte en effet 119 bidonvilles regroupant 4096 familles et 46 827 personnes. Ces chiffres sous-estiment vraisemblablement l'ampleur du phénomène, comme le soulignent certains auteurs comme M. Lallaoui⁵³ et M. Hervo et M.A Charras⁵⁴. L'imperfection des méthodes de recensement, associée à une mobilité importante dans les bidonvilles, rend en effet difficile une estimation fiable de la population.

Cette étude nous donne toutefois un aperçu des origines de la population. En effet, à l'exception de quelques bidonvilles comme celui de Noisy-le-Grand où plus de 80% de la population est française de métropole, la quasi-totalité de la population dans des baraquements est étrangère, et plus particulièrement portugaise (21%) ou algérienne (42%)⁵⁵. Différentes nationalités cohabitent au sein d'un même bidonville même si on observe très souvent la prépondérance d'une nationalité. Seul le bidonville de Champigny-sur-Marne, considéré à cette époque comme la « plaque tournante de l'immigration portugaise »⁵⁶ par les pouvoirs publics, fait figure d'exception. Il est le seul exemple de bidonville « communautaire » peuplé exclusivement de travailleurs portugais.

⁵¹ Loi n°64-1229 du 14 décembre 1964, loi n°66-507 du 12 juillet 1966, circulaire n°66-15 du 31 mai 1966.

⁵² VIET Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, op.cit., p204.

⁵³ LALLAOUI Mehdi, *Du bidonville aux HLM*, Syros, Au nom de la mémoire, 1993.

⁵⁴ HERVO Monique., CHARRAS Marie-Ange., *Bidonvilles, l'enlèvement*, op.cit., 410p.

⁵⁵ GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », op.cit., §9.

⁵⁶ Note sur le bidonville portugais de Champigny-sur-Marne, Cabinet du secrétaire général des affaires sociales et hospitalière de la préfecture de la Seine, 9 janvier 1965, Archives départementales du Val de Marne, 2018W, in VOLOVITCH-TAVARES Marie Christine, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Autrement, coll. Français d'ailleurs, peuple d'ici, Avril 1995, p34.

A partir des années 1960, les bidonvilles de Nanterre (10 000 personnes) et de Champigny sur Marne (15 000 personnes), par leur ampleur, leur durée d'existence et une importante médiatisation, sont devenus les symboles de la question des bidonvilles. L'enquête de 1966 permet toutefois de souligner que cette situation est loin d'être anecdotique.

L'agglomération lyonnaise n'apparaît pourtant pas comme un foyer d'implantation particulier de baraques. La question des bidonvilles est en effet particulièrement prégnante au début des années 1960, avant même la mise en place de la loi Debré sur les bidonvilles en 1964.

2. Les bidonvilles de l'agglomération lyonnaise

Le premier recensement des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise date de l'année 1958. Quinze bidonvilles sont alors dénombrés sur six communes de l'agglomération lyonnaise, principalement concentrés à Lyon (six bidonvilles) et à Villeurbanne (cinq bidonvilles). Les estimations quant au nombre de familles et de célibataires varient selon les sources. Les évaluations les plus importantes chiffrent à environ 2500⁵⁷, le nombre de personnes vivant en bidonville dans l'agglomération lyonnaise en 1958, soit 130 familles et 1743 célibataires.

Dans les années suivantes, la permanence de la pénurie de logement et la tension croissante sur le parc de logement, mais aussi l'accélération des migrations algériennes au moment de l'indépendance de l'Algérie en 1962, ont eu pour conséquences l'apparition de nouveaux bidonvilles. Ainsi, en juin 1968, vingt trois bidonvilles⁵⁸ composés d'environ 3550 personnes avaient été résorbés depuis 1958. A cette date, il existait toutefois encore six bidonvilles regroupant 563 personnes dont 511 travailleurs isolés.

Le bidonville de la Lône Felizat a été le bidonville le plus important sur l'agglomération lyonnaise. Peuplé en 1958 d'environ 1200 travailleurs isolés majoritairement algériens, ce bidonville a été résorbé en février 1960, suite à différentes opérations. Le bidonville du 49 au 55 chemin des Buers est, du point de vue numérique, avec en 1958 environ 350 personnes, le deuxième bidonville de l'agglomération.

⁵⁷ Note de travail sur les bidonvilles, ADR, 248W361.

⁵⁸ Note sur les bidonvilles de l'agglomération lyonnaise, 20 Juin 1968, ADR, 248W359, Dossiers constitués par le chargé d'étude en vu de la visite de M. Guidicelli, chargé de mission au Ministère de l'Equipement, Service des affaires musulmanes et service de liaison et de promotion des migrants (1950-1970).

La présence algérienne dans les bidonvilles, malgré une certaine hétérogénéité, est extrêmement marquée dans l'agglomération lyonnaise⁵⁹. Cette prédominance n'est pas étonnante, compte tenu de l'ampleur des migrations algériennes et de la pénurie de logement. Ainsi, selon les propos du Préfet du Rhône, Roger Ricard⁶⁰ en Janvier 1960, le territoire lyonnais abritait quelques mois auparavant huit bidonvilles d'une population de 2300 individus dont 160 familles, majoritairement nord-africains. Sur les 21 000 travailleurs nord-africains travaillant dans le Rhône, on dénombre 1650 familles dont 128 en bidonvilles et 1635 célibataires dans la même situation. La prédominance algérienne est amplement vérifiée pour Villeurbanne où se situe le bidonville du 49-55 chemin des Buers.

II. Le bidonville des Buers

« Transportons nous maintenant à l'autre extrémité de l'agglomération lyonnaise, près du boulevard de la Ceinture, quartier des Buers. Dans les terrains vagues, s'étaient agglutinés là, une quantité de bicoques formant le plus sordide, le plus hideux, le plus sinistre des bidonvilles. Que de drames de la misère se sont déroulés là ! »⁶¹.

Gabriel Rosset, fondateur de foyer Notre Dame des sans abris

1. Genèse du bidonville des Buers

L'installation des premières familles algérienne dans le bidonville des Buers date de 1956-1957. Auparavant, dans l'entre deux guerre, il semble que cet emplacement, considéré comme la « zone », ait accueilli dans des baraques en bois et en tôle, une population d'étrangers composée d'espagnols, d'italiens et de quelques arméniens. Le passage à une immigration maghrébine date donc du milieu des années 1950 où « aux baraques en bois du Chemin des

⁵⁹ Lettre de Roger RICARD à M. Jean COGNARD, rédacteur en chef de la revue « Sud Est Industriel et Commercial », 27 janvier 1960, ADR, 248W360.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ « Assainissement des bidonvilles de la région lyonnaise », texte écrit par Gabriel Rosset, vraisemblablement en 1963 (pas daté), Archives privées du Foyer Notre Dame des Sans Abris.

Buers s'ajoutent d'autres baraques en bois, des vieux wagons, des roulottes »⁶². Ce bidonville qui compte seulement quelques familles en 1956 se développe rapidement et compte au début de l'année 1959⁶³, environ 70 familles (280 personnes) et 150 célibataires.

La population est en majeure partie constituée de familles et travailleurs algériens presque tous originaires du Constantinois et de la Grande Kabylie. Un recensement⁶⁴ effectué en mars 1960 fait état de 51 travailleurs célibataires dont trois français, un italien et 47 algériens ainsi que de 75 familles : cinq françaises de métropole, deux tunisiennes, une portugaise, trois espagnoles, quatre italiennes et soixante algériennes. Les familles et les travailleurs occupent des espaces séparés dans le bidonville. De même, chaque nationalité se regroupe autour du même baraquement.

Le bidonville des Buers, d'une superficie maximale de 30 715m², est situé à Villeurbanne entre le boulevard Laurent Bonneval à l'est, la route de Vaulx au nord, le Chemin des Buers à l'Ouest et la rue René au sud sur un terrain appartenant initialement, à un particulier, le Père Picot.

La figure du Père Picot, considéré par la police comme « *le spécialiste des bidonvilles de Villeurbanne, animé par l'appât du gain, avare comme Harpagon* »⁶⁵ semble avoir eu un rôle déterminant dans le développement du bidonville des Buers, mais plus largement de la région lyonnaise : « *C'était et c'est toujours le spécialiste des bidonvilles de Villeurbanne. Il avait créé dans le passé l'énorme bidonville des Buers qui n'a pu être résorbé qu'aux prix d'efforts et de crédits considérables. C'est un vieillard légendaire, encore alerte, riche et avare, dont la tenue ressemble à celle d'un clochard, qui fait le désespoir de sa famille très honorablement connue. Il se moque des lois et des règlements bien qu'il ait déjà été poursuivi maintes fois surtout par le tribunal de police. Il a donc été et il reste dans le domaine de l'urbanisme particulièrement dangereux et néfaste, au moment où l'assainissement des îlots insalubres de l'agglomération lyonnaise est en voie d'être définitivement résolu* »⁶⁶.

⁶² « Panorama d'un quartier : Les Buers et Croix Luizet », Mlle Bellon, article publié dans Chronique Sociale de France, N°1, vraisemblablement 1962 (pas daté), Archives municipales de Villeurbanne, 14Z119.

⁶³ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord, sur les opérations de résorption du bidonville des Buers, Avril 1952, ADR, 248W227.

⁶⁴ Lettre du Préfet du Rhône au chef de la 4^e division, 21 Mars 1960, ADR, 248W363.

⁶⁵ Lettre du commissaire principal de police J. Chessel à Monsieur le Commissaire divisionnaire, Commissaire Central à Lyon, 20 Avril 1965, ADR, 248W361.

⁶⁶ Lettre du Commissaire divisionnaire, commissaire central à M. Le Préfet du Rhône, 3 Mai 1965, ADR, 248W361.

Le terrain Picot a finalement été acquis par la municipalité de Villeurbanne par voie d'expropriation en 1958, puis un arrêté datant du 8 Avril 1960 a frappé le bidonville, pour cause d'insalubrité, d'interdiction définitive et immédiate d'habiter de jour et de nuit⁶⁷. Au début des années 1960, des travaux ont été initiés par l'office public de Hlm de Villeurbanne pour la construction d'un groupe Hlm, Charles Pranard, d'une capacité totale de 480 logements. Entravée par la présence des baraques, la construction de ces logements a hâté la résorption du bidonville des Buers qui a disparu complètement au cours en juillet 1963.

2. Vivre au bidonville au temps de la Guerre d'Algérie

Si le bidonville est un lieu d'attente aux portes de la ville, caractérisé par la précarité, des conditions d'hygiène déplorables, il n'en est pas moins un espace de vie, un construit social, qui évolue dans le contexte très particulier de la Guerre d'Algérie à partir de 1954. Le bidonville n'est pas seulement un lieu d'habitation, il abrite aussi des commerces dont l'épicerie algérienne tenue par M. Alliouche⁶⁸.

Une analyse exhaustive des fiches familiales présentes dans les archives⁶⁹ serait nécessaire pour avoir une vision fine du profil sociologique des habitants. Quelques remarques sont toutefois possibles. Les habitants du bidonville ont pour la plupart acheté leurs baraques, d'autres, mais dans une moindre mesure, l'ont construite par eux mêmes. Le coût d'une baraque est très variable. Le prix d'achat s'échelonne en effet de 350 francs à 2500 francs. Les informations manquent pour savoir si les habitants ont dû payer ou non un loyer au Père Picot, mais c'est une hypothèse à ne pas exclure du fait d'exemples similaires sur d'autres bidonvilles de l'agglomération.

La grande majorité des ménages du bidonville dispose d'un salaire et touche des allocations familiales. En outre, un certain nombre d'habitants a déposé une demande de logement Hlm. Les lieux de travail sont extrêmement variés, il est toutefois intéressant de noter que certains habitants travaillent directement pour la ville de Villeurbanne, comme cantonnier notamment.

⁶⁷ Dossier sur la résorption du bidonville chemin des Buers, ADR, 248W363.

⁶⁸ VIDELIEZ Philippe, *Usines*, op.cit., p400.

A partir de la Toussaint 1954, la Guerre d'Algérie marque le quotidien du bidonville des Buers, et plus largement des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise. Tantôt présentés comme des lieux refuges pour les travailleurs voulant échapper aux pressions nationalistes dans les foyers, les bidonvilles sont aussi considérés comme des viviers nationalistes échappant à la légalité. Ils sont le théâtre d'une lutte fratricide et meurtrière entre le FLN et le MNA⁷⁰ et font l'objet d'interventions violentes de la police. Comme le souligne Mlle Bellon, assistante sociale dans un article publié dans la Chronique Sociale de France sur le bidonville des Buers : « *On y fait de la politique et la police fait très souvent des rafles qui créent une atmosphère d'angoisse aussi bien chez les femmes que chez les enfants* »⁷¹.

Le bidonville des Buers est donc le fruit d'un contexte particulier et s'ancre donc dans une double période : la Guerre d'Algérie et un vide législatif autour de la question des bidonvilles. Des réponses à la question des bidonvilles ont toutefois été élaborées dès le début des années 1960. Ainsi, pour comprendre comment le bidonville a été érigé comme objet politique appelant des mesures spécifiques pour l'éradiquer, nous allons revenir dans un troisième chapitre sur la genèse d'une intervention publique en direction des bidonvilles, à la fois au niveau national mais aussi au niveau local.

⁶⁹ Fiches familiales de renseignements sur les familles du bidonville des Buers, ADR, 248W363.

⁷⁰ Le Front de libération national (FLN), à l'origine de la lutte armée pour l'indépendance de l'Algérie, et le Mouvement national algérien (MNA), fidèle au leader Messali Hadj, étaient les deux principales organisations appartenant à des tendances opposées du nationalisme algérien.

⁷¹ « Panorama d'un quartier : Les Buers et Croix Luizet », Mlle Bellon, article publié dans Chronique Sociale de France, N°1, vraisemblablement 1962 (pas daté), Archives municipales de Villeurbanne, 14Z119.

Chapitre III. La mise sur agenda de la question des bidonvilles parallèlement au développement des migrations algériennes

Entre l'émergence des bidonvilles au milieu des années 1950 et l'institutionnalisation d'une politique spécifique à partir de la loi Debré de 1964, un « itinéraire institutionnel »⁷², selon les termes de Michel Marié, a permis la construction progressive d'une intervention pour résorber les bidonvilles en l'absence d'arsenal législatif.

La mise sur agenda de la problématique des bidonvilles s'ancre dans la prise en compte progressive par la puissance publique de la problématique plus globale du logement des travailleurs algériens et de leurs familles. Dans le passé, la question du logement des migrants relève d'abord d'initiatives privées et notamment patronales, complétées assez modestement par des mesures d'assistance des services de la préfecture, départementaux, municipaux ou encore par des œuvres caritatives.

Dans les dix premières années d'immédiat après guerre, l'intervention pour le logement des Algériens reste faible et se base principalement sur la mobilisation d'acteurs privés, à travers des incitations des pouvoirs publics. Ces premières mesures sont toutefois importantes car elles apportent des réponses à des situations dramatiques, mais sont surtout à l'origine de la structuration d'un paysage d'acteurs locaux, publics et privés, que nous retrouverons dans le cadre des opérations de résorption du bidonville des Buers.

Face à l'accélération des migrations algériennes vers la métropole et à l'échec des mesures mises en place pour répondre à la problématique du logement des travailleurs algériens⁷³, la puissance publique va finalement se saisir véritablement de cette question en se dotant d'outils spécifiques. Un tournant s'opère alors : la question des bidonvilles, bien que présente tout au long des années 1950, s'institutionnalise et devient un objet politique.

⁷² TEWFIK Allal, BUFFARD Jean Pierre, MARIE Michel, REGAZZOLA Tomaso, *Situations migratoires, la fonction miroir*, Editions galilée, coll. L'espace critique, 1977, p147.

⁷³ VIET Vincent, *La politique du logement des immigrés (1945-1990)*, Revue d'histoire, N°64, oct- déc 1999, p92.

I. Prémices d'une intervention en direction du logement des travailleurs algériens

Différentes initiatives vont être mises en œuvre pour répondre à la problématique du logement des travailleurs algériens et de leurs familles après la Seconde Guerre Mondiale. L'action publique en matière de logement des migrants, traversée par une oscillation entre impératifs d'assistance et d'ordre public, repose alors essentiellement sur la mobilisation d'acteurs privés. Progressivement, une structure administrative spécialisée va se mettre en place au sein de la Préfecture du Rhône, pour organiser l'action sociale à destination des travailleurs algériens. En outre, indépendamment de l'intervention publique, le champ associatif généraliste va se saisir de cette question.

1. L'action sociale à destination des Algériens, entre impératifs d'assistance et d'ordre public

Le logement des travailleurs algériens n'est pas l'objet d'une politique particulière dans l'après guerre. Des interventions, impulsées par la puissance publique n'existent qu'en filigrane, par le biais d'incitations visant à mobiliser les employeurs et à inciter la création d'associations spécialisées pour l'hébergement des Nord-africains.

La mobilisation des acteurs privés : les entreprises et les associations spécialisées

Dès 1948, la charge de l'assistance sociale aux travailleurs nord-africains a été partagée entre le Ministère de l'Intérieur, pour ce qui est du logement des indigents et le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale⁷⁴, concernant le logement des travailleurs salariés.

L'intervention en direction des travailleurs salariés consistent surtout à mettre en oeuvre des mesures d'incitations auprès des employeurs pour qu'ils étendent leurs efforts pour loger les ouvriers en cantonnements d'entreprises ou qu'ils se groupent pour réaliser des logements communs à plusieurs entreprises (cantonnements interentreprises) pour le personnel nord-

⁷⁴ VIET Vincent, *La France immigrée, construction d'une politique 1914-1997*, op.cit., p206.

africain. En outre, les Préfets sont invités à susciter la création d'associations spécialisées dans l'hébergement des travailleurs algériens.

Peu à peu, le périmètre de l'action gouvernementale s'étend et va s'intéresser plus globalement aux « *problèmes posés par l'emploi et la main d'œuvre originaire d'Afrique du Nord et [de] promouvoir toutes les mesures propres à améliorer les conditions d'existence des travailleurs nord-africains* »⁷⁵.

L'association de la Maison de l'Afrique du Nord, créée en 1951 à Lyon est un exemple d'associations spécialisées dans le logement des travailleurs musulmans⁷⁶, à but exclusivement social mais sous contrôle de l'administration. De même, le centre d'hébergement nord-africain de la Part Dieu, premier lieu d'accueil des célibataires algériens entre 1946 et 1965, doté d'une capacité de 1600 lits⁷⁷ a ainsi été créé en 1946, dans les anciennes écuries de la caserne de la Part Dieu, sur l'initiative du Préfet de l'époque, M. Grégoire, et suite à la demande de différentes associations. En 1948, l'association lyonnaise pour l'hébergement des Nord-africains (ALHNA) est créée pour gérer le centre.

Malgré une séparation, à priori stricte entre le Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, les initiatives du Ministère de l'Intérieur vont rapidement dépasser son cadre de compétence au détriment du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, qui voit ses crédits relatifs aux affaires algériennes diminuer. Cette concurrence interministérielle illustre une oscillation permanente du contenu de l'action sociale à destination des Français musulmans d'Algérie, entre impératifs d'assistance et de surveillance. Une nouvelle structuration administrative, traversée par cette même dichotomie, va alors être mise en place pour gérer l'action sociale à destination de la population algérienne.

⁷⁵ Circulaire ministérielle N°348 du 19 Août 1952.

⁷⁶ Circulaire du Ministère de l'Intérieur N°232 du 26 juin 1950 ; Circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du 2 septembre 1954.

⁷⁷ Acse, Université Lyon 2, *Rhône-Alpes: étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, op.cit., p53.

Une nouvelle architecture administrative pour l'action sociale

La prédominance de la problématique de l'ordre public s'illustre par la création en 1952, du Service des Affaires Musulmanes⁷⁸, source importante d'archives pour ce mémoire, rattaché au cabinet du Ministère de l'Intérieur. Il s'ancre dans la lignée du Service des Affaires Indigènes Nord Africaines (SAINA) créée en 1934 au sein de la Préfecture du Rhône. Des administrateurs des Services Civils de l'Algérie sont mis à la disposition des Préfets en qualité de conseillers techniques. Si dans un premier temps, les compétences des conseillers techniques se limitent aux questions sociales, à savoir l'organisation de « *l'assistance morale, matérielle et sociale des nord-africains* ». En 1958, les prérogatives sont élargies à l'ensemble des questions relatives aux Nord-africains en métropole, en mettant l'accent sur le domaine politique et de l'information policière. Ils seront aussi des acteurs importants des politiques de résorption des bidonvilles.

Les conseillers techniques ont avant tout une mission de conseils et de coordination auprès des services administratifs et des organismes privés (dont les associations) oeuvrant en faveur des personnes originaires d'Algérie, sans pour autant se substituer à ces différents organismes. L'autorité préfectorale, en lien avec les services départementaux de l'Etat, a ainsi la charge d'impulser et de coordonner l'action entre différents acteurs : Conseil Général, Municipalités, organismes sociaux privés pour à la fois créer une offre d'hébergements spécialisés et améliorer l'offre existante (respect de la législation sur les garnis par exemple). A travers la construction de foyers et la structuration du Service des Affaires Musulmanes se pérennise une gestion spécifique de l'immigration algérienne, les foyers étant réservés exclusivement aux travailleurs nord-africains.

En outre, le champ associatif caritatif généraliste n'est pas totalement absent de cette problématique et développe lui aussi des réponses spécifiques à destination des travailleurs algériens.

⁷⁸ JORDAN-MEILLE, Céline, BEAUME, Florence, ROSSET, Philippe, L'immigration nord-africaine dans le Rhône : 1950-1970 : versement 248 W effectué par le Service de liaison et de promotion des migrants, Archives départementales du Rhône, 1997, p10.

2. Des associations généralistes oeuvrant pour le logement des algériens : une réponse à la marge

La naissance d'associations généralistes autour de la question des sans logis, comme le foyer Notre Dame des sans abris (FNDSA), l'Armée du Salut, ou encore le Comité lyonnais de secours aux sans logis et aux sans abris (suite à l'appel de l'Abbé Pierre en 1954) est révélatrice des carences de l'Etat pour répondre à l'urgence des besoins de logement.

Dans ces organismes, l'accueil est inconditionnel et les Algériens sans logis sont d'abord accueillis dans des centres d'accueil généralistes. Par la suite, un certain « tri » s'opère et des solutions d'accueil ségrégatives sont envisagées : *« Aidez nous à ouvrir de petits dortoirs pour nord africains comme ceux que nous avons organisés Montée d'Allouche et rue Smith. Il faut un local et quelques bonnes volontés. Nous ne pouvons pas prendre tous les nord-africains qui se présentent rue Dumoulin. Ils rempliraient le Foyer et il n'y aurait plus de place pour les autres, pour les vieux de chez nous qui risquent de mourir de froid dans la rue. Comme le Foyer a été construit pour ces derniers, nous n'accepterons les Nord-africains que dans une certaine proportion, 1/2, 3/5 au plus. Et au bout d'un mois, il faut les renvoyer pour faire de la place »*⁷⁹. En effet, dès 1952, un centre d'hébergement pour Nord-africains est ouvert par le FNDSA dans la Montée d'Allouche⁸⁰. Ces différentes initiatives privées spécifiques pour les Nord-africains resteront toutefois à la marge quantitativement et ces derniers seront aussi accueillis dans des foyers « classiques ».

L'attention se focalise alors sur la problématique du logement en général, sans pour autant se concentrer précisément sur les bidonvilles, ou seulement par le biais d'interventions ponctuelles : pendant les hivers 1954 et 1956, des couvertures ont été distribuées ainsi que des appareils de chauffage dans les bidonvilles ; ou encore, les compagnons bâtisseurs sont venus réparer des cabanes...⁸¹ Les associations caritatives interviennent en effet auprès d'individus,

⁷⁹ Foyer Notre Dame des Sans Abris, L'Arche, N°7, octobre –novembre –décembre 1957, p12.

⁸⁰ Foyer Notre Dame des Sans Abris, L'Arche, Numéro spécial, octobre 1954.

⁸¹ Foyer Notre Dame des Sans Abris, L'Arche sous l'arc en ciel, « Pour en finir avec les bidonvilles (de 1954 à 1970 à Lyon, les chantiers de Notre-Dame des sans Abri, bulletin périodique trimestriel, N°86, p6.

comme des palliatifs dans des situations d'urgence, sans avoir les moyens d'agir à une échelle plus large⁸².

3. Faiblesse de l'intervention publique et absence de dispositions pour les familles

Malgré ces différentes initiatives, les capacités d'hébergement, générées par la puissance publique ou d'initiatives strictement privées, augmentent trop faiblement par rapport à l'afflux de travailleurs algériens. En 1951⁸³, sur 5 489 travailleurs nord africains dans l'agglomération lyonnaise, 26% sont hébergés dans des foyers ou par les employeurs (814). En 1954⁸⁴, sur 10 200 travailleurs salariés, 3370 travailleurs algériens (33%) sont hébergés par leurs employeurs ou dans des foyers d'initiatives publiques gérés par des associations nord-africaines : le centre de la Part Dieu géré par l'association lyonnaise pour l'hébergement des nord-africains, le centre de la Doua géré par l'association de la Maison de l'Afrique du Nord et le centre de Gerland géré par association lyonnaise pour l'hébergement des Nord-africains de Lyon-Gerland⁸⁵. Deux tiers des travailleurs algériens sont donc logés par leurs propres moyens, et plus de 80% au regard de l'ensemble de la population nord-africaine (comprenant donc les « non travailleurs »). En 1955, un tiers de la population nord-africaine vit en effet dans des hôtels, des meublés, des garnis, des locaux impropres à l'habitation, ou encore des bidonvilles⁸⁶.

Le développement de foyers cache aussi une autre réalité qui va à l'encontre de la vision gouvernementale d'une immigration algérienne provisoire composée d'hommes seuls. L'immigration algérienne est aussi familiale et s'accélère particulièrement à partir du milieu des années 1950 dans le contexte de la guerre d'Algérie. Faute de structures adéquates, ces

⁸² En 1959, un article publié dans l'Arche explique que « nous n'aurions jamais eu l'audace de faire un plan de relogement pour tous les habitants du bidonville [...] cette opération jusqu'alors inconcevable vient d'être réalisé pour le bidonville de la rue Palandre ».

⁸³ Compte rendu de l'entretien du 9 mai 1951 avec l'Inspecteur Général, Préfet du Rhône, ADR, 248W253.

⁸⁴ Lettre du Préfet au Ministère de l'Intérieur et au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, 12 novembre 1954, ADR, 248W253.

⁸⁵ Lettre du Préfet au MI et MTSS, Habitat des citoyens français musulmans en métropole, 12 novembre 1954, ADR, 248W253.

⁸⁶ Procès verbal de réunion sous la présidence de M. Ginolhac, Inspecteur général de l'administration du Ministère de l'Intérieur pour examiner la situation de l'hébergement des travailleurs français musulmans dans le département du Rhône, 8 novembre 1955, ADR, 248W253.

familles ont recours à l'habitat précaire et insalubre. En effet, le logement des familles algériennes semble à priori exclu des dispositifs de gestion officiels qui se concentrent sur les travailleurs algériens salariés, intégrés à l'économie nationale. En 1955, Mme Massenet, membre du conseil d'administration de la Maison de l'Afrique du Nord et épouse du Préfet de l'époque, interpelle les pouvoirs publics pour qu'ils s'attachent à ce « dossier de la peur »⁸⁷.

Le constat d'échec de ses dispositifs, le début de la Guerre d'Algérie en 1954 et la prolifération des bidonvilles aux abords des centres urbains poussent alors les pouvoirs publics, et tout particulièrement le Ministère de l'Intérieur, à placer « *le problème social de l'hébergement des travailleurs algériens résidant en France [est] au premier plan des préoccupations du Gouvernement* »⁸⁸ marquant ainsi un tournant dans l'institutionnalisation d'une politique du logement en direction des Algériens par la création d'outils spécifiques.

II. Construire une politique du logement pour les travailleurs et les familles algériennes : la Sonacotral et le Fonds d'Action Sociale (F.A.S)

Le contexte de guerre d'Algérie va cristalliser en 1956 l'attention des pouvoirs publics sur les conditions de vie des travailleurs algériens en métropole, et notamment dans les bidonvilles. Le bidonville est alors érigé en objet politique, au croisement d'une imbrication d'enjeux. La Sonacotral, organisme de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles, et le F.A.S, un fonds social finançant l'action sociale à destination de la population algérienne, sont créés. Ils deviennent alors les outils privilégiés pour répondre à la problématique du logement, mais aussi résorber les bidonvilles.

⁸⁷ Procès verbal de réunion sous la présidence de M. Ginolhac, Inspecteur général de l'administration du Ministère de l'Intérieur pour examiner la situation de l'hébergement des travailleurs français musulmans dans le département du Rhône, 8 novembre 1955, ADR, 248W253

⁸⁸ Procès verbal de réunion sous la présidence de M. Ginolhac, Inspecteur général de l'administration du Ministère de l'Intérieur pour examiner la situation de l'hébergement des travailleurs français musulmans dans le département du Rhône, 8 novembre 1955, ADR, 248W253

1. La Sonacotral et le F.A.S⁸⁹, des logiques d'actions multiples.

La création de la Sonacotral, Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles, par la loi du 4 août 1956, est l'un des outils majeurs de l'intervention publique sur la question du logement des travailleurs algériens. Portée par le Ministère de l'Intérieur, cette société d'économie mixte a pour objet « *le financement, la construction, l'aménagement de locaux d'habitation destinés aux Français musulmans originaires d'Algérie venus travailler en métropole et à leurs familles* ». Sa création inaugure ainsi une grande période de construction de foyers de travailleurs et de cités de transit.

Dans sa thèse, Marc Bernardot⁹⁰ identifie plusieurs types de logiques d'actions qui ont motivées la création de la Sonacotral. La dimension d'ordre public est prégnante comme l'illustre le fait que le projet soit issu du Ministère de l'Intérieur. L'amélioration des conditions de vie des travailleurs algériens dans un contexte de Guerre d'Algérie devient en effet une priorité. La prolifération des bidonvilles aux abords des centres urbains apparaît alors comme une menace. Ces occupations illégales, dans lesquels les habitants auraient une vie supposée en vase clos, font alors craindre l'émergence d'un « deuxième front », d'un vivier de revendications nationalistes. En outre, renouant avec des considérations morales et hygiénistes présentes autour du logement ouvrier au XIXe siècle, le bidonville est aussi associé à une idée de déperdition morale, de danger ainsi qu'à la maladie. La dimension solidariste par le constat de conditions d'habitat des travailleurs algériens inacceptables est aussi présente, mais elle apparaît intimement liée aux priorités économiques et à la nécessité d'élargir les capacités d'accueil des travailleurs. En outre, l'urbanisation croissante des villes et la nécessité de dégager des terrains fonciers pour construire placent les bidonvilles au centre des préoccupations gouvernementales.

L'importante politique, des foyers collectifs et des cités de transit pour les familles, développée par la Sonacotral, à partir de 1956, est donc inséparable de la question de la résorption des bidonvilles.

⁸⁹ F.A.S : Fonds d'action sociale pour les travailleurs pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles.

⁹⁰ BERNARDOT Marc, Une politique du logement : la Sonacotra (1956-1962), Thèse d'Etat, sous la direction de Anne Marie Guillemard, Paris Sorbonne, 1997, p67.

Parallèlement à la création de la Sonacotral, répondant pour beaucoup à des logiques d'encadrement et d'ordre public, la mise en place d'une délégation à l'action sociale pour les français musulmans d'Algérie sous l'égide de Michel Massenet, rattachée à la présidence du Conseil, marque la volonté de dissocier l'action sociale des logiques de maintien de l'ordre. L'outil principal de cette délégation est le fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles (F.A.S) créé dans le cadre du Plan de Constantine en 1958. Le F.A.S est financé en grande partie par le système national d'allocations familiales : une grande partie des familles de travailleurs algériens, résidant en Algérie n'ont perçu qu'une partie de leurs allocations familiales dégageant ainsi un excédent de 60 millions de francs entre 1946 et 1956⁹¹. Ce fonds est destiné à « *promouvoir une action sociale familiale en faveur des salariés travaillant en France métropolitaine dans les professions visées par le régime algérien d'allocations familiales et dont les enfants résident en Algérie* »⁹². Les financements du F.A.S s'orientent alors particulièrement vers le soutien à la construction de foyers et de cité de transit pour les travailleurs et les familles algériennes.

La création de la Sonacotral et du FAS marque donc l'émergence d'outils qui structurent peu à peu une politique pour le logement des travailleurs algériens et de leurs familles, étroitement liée aux problèmes des bidonvilles.

2. Des outils pour la résorption des bidonvilles

Dans un contexte de guerre d'Algérie, le bidonville devient alors un objet politique qui requiert des mesures spécifiques. Dotée de nouveaux outils, la Sonacotral et le FAS, l'intervention publique, alors quasi inexistante, se transforme pour laisser place à une action coordonnée.

« Nous avons trouvé pour accomplir cet effort gigantesque, par rapport à nos moyens, un autre concours encore plus important que celui de la Mairie, c'est celui de la Préfecture et du Ministère de l'Intérieur. Par l'intermédiaire de M. Georges Martin, attaché au Cabinet du Préfet et M. Michel Massenet dans le Fonds d'Action Sociale de Paris qui s'occupe de la Sonacotral du logement des travailleurs musulmans, la Préfecture va s'intéresser vivement à

⁹¹ LYONS H. Amelia, *Des bidonvilles aux HLM, le logement des familles algériennes en France avec l'indépendance de l'Algérie*, H&M Logés à la même enseigne ?, N°1264, Novembre-décembre 2006, p44.

l'assainissement des bidonvilles de Lyon, car ceux-ci étaient, pour plus de la moitié, habités par des Nord-africains »⁹³ nous rapporte au début des années 1960, Gabriel Rosset, président du foyer Notre Dame des sans abris.

En mars 1959, le gouvernement donne l'ordre de mettre en place un plan de liquidation des bidonvilles chargé de résoudre cette question avant l'année 1961⁹⁴. Ce plan de liquidation, qui se soldera néanmoins par un échec, s'appuie particulièrement sur la Sonacotral et le F.A.S.

La même année, la Sonacotral devient l'instrument privilégié de résorption des bidonvilles à travers la construction de foyers⁹⁵. L'action de la Sonacotral avait d'abord été mise en difficultés par les réticences de municipalités à la construction de foyers de travailleurs sur leur territoire. En 1959, pour faire face à ces obstacles et récupérer des terrains, la Sonacotral va proposer aux municipalités de résorber leurs sites bidonvillisés, devenant ainsi un acteur central des opérations de résorption des baraques.

La Sonacotral va aussi s'intéresser au logement des familles algériennes. En effet, « *si la Sonacotral a consacré ses premiers efforts à la construction de logements destinés aux travailleurs vivant en célibataire, qui étaient les plus défavorisés, elle se préoccupe aussi de trouver une solution au problème angoissant des familles résidant dans les bidonvilles* »⁹⁶. Des cités de transit, logement transitoire pour les familles doublé d'une action sociale, vont être édifiées. Parallèlement, des filiales Hlm, la Logirel dans l'agglomération lyonnaise⁹⁷, vont être créées à partir des années 1960 offrant ainsi des solutions durables aux familles algériennes.

Les orientations du FAS suivent la même tendance : dans l'esquisse de son programme d'action sociale en métropole dévoilé lors du conseil d'administration du F.A.S, le 17 juin 1959, la priorité est donnée à la résorption des baraques avec comme objectif d' « *arracher la main d'œuvre d'origine algérienne à la misère des bidonvilles* »⁹⁸. Les financements du F.A.S

⁹² Ordonnance du 29 décembre 1958.

⁹³ « Assainissement des bidonvilles de la région lyonnaise », texte écrit par Gabriel Rosset, vraisemblablement en 1963 (pas daté), Archives privées du Foyer Notre Dame des Sans Abris.

⁹⁴ VIET Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, 1998, p204.

⁹⁵ BERNARDOT Marc, « Une politique du logement : la Sonacotra (1956-1962) », op.cit., p73.

⁹⁶ Lettre de Eugène Claudius Petit, Président de la Sonacotral au Maire de Villeurbanne, 6 octobre 1960, Archives Municipales de Villeurbanne, 2D51.

⁹⁷ Décision du Ministère de la Construction, Séance du 11 mai 1960.

⁹⁸ VIET Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, 1998, p204.

permettent alors de soutenir des initiatives privées et publiques pour la construction de foyers et de cités de transit pour les familles.

A la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires, les bidonvilles se sont développés aux abords des centres urbains dans les années 1950. Peuplés très majoritairement de travailleurs algériens et de leurs familles, notamment dans l'agglomération lyonnaise, l'institutionnalisation croissante d'une politique de résorption des bidonvilles se construit parallèlement à l'accélération des migrations algériennes, aux croisements des différents enjeux à la fois sécuritaires, sociales, urbanistiques ou encore hygiénistes.

Les premières années de la Ve République à partir de 1958 sont marquées par la mise en place d'outils, la Sonacotral et du F.A.S, permettant d'instituer une politique en direction du logement des algériens, et d'intervenir autour de la question des bidonvilles. La définition d'une ligne directrice et d'outils d'action au niveau national interroge toutefois sur la déclinaison de ces orientations au niveau local, où un paysage d'acteurs privés et publics s'est structuré autour de la question du logement des travailleurs algériens et de leurs familles.

L'étude des acteurs et des étapes du processus de suppression du bidonville des Buers sera donc au cœur de la deuxième partie de ce mémoire.

PARTIE II : Construction d'une politique de résorption : l'exemple du bidonville des Buers

Erigé en objet politique, le bidonville devient un espace problématique qui retient l'attention des pouvoirs publics. Des processus de régulation sont alors mis en place, à travers l'identification d'acteurs administratifs et la définition d'outils spécifiques, pour résorber les bidonvilles. Si ces différents éléments définis au niveau national esquissent les contours d'une intervention publique, il est intéressant de s'interroger plus précisément sur le contenu et le sens des opérations d'évacuation déclinées au niveau local : qui sont les acteurs en présence et comment interviennent-ils ? Comment supprime-t-on concrètement un bidonville ? Quels dispositifs sont mis en place à l'adresse des populations pour penser leur relogement ?

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la mise sur agenda des bidonvilles est traversée par différentes logiques que nous allons retrouver dans les différentes étapes de la résorption.

Ainsi, dans un premier chapitre, nous nous intéresserons à l'opération « anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres » mise en place en 1958 dans l'agglomération lyonnaise, basée sur un principe de relogement préalable, en portant une attention particulière aux acteurs intervenant dans la résorption. Dans un second chapitre, nous reviendrons sur les étapes et la méthodologie utilisées pour évacuer les Buers. Enfin, un troisième chapitre sera consacré aux solutions de relogement envisagées, qui organisent une gestion de l'immigration algérienne, et plus largement des sans logis, par un habitat spécialisé.

Chapitre I. L'opération dite « *anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres* » à partir de 1958 dans l'agglomération lyonnaise.

« *C'est ainsi qu'allait commencer pour nous, en 1960, la période des grandes opérations de résorption des bidonvilles avec une aide accrue de la Mairie, du Conseil Général et du Fonds de l'Action sociale* »⁹⁹ nous rapporte le Foyer Notre Dame des Sans Abris dans un article daté de 1974, publié dans sa revue l'Arche sous l'arc-en-ciel.

La « période des grandes opérations de résorption des bidonvilles » commence en réalité deux ans plus tôt. Consécutivement aux orientations prises au niveau national, une opération dite « *anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres* » est lancée par la Préfecture du Rhône dès le 1 Janvier 1958. Cette vaste intervention permet la résorption d'une quinzaine de baraquements dans l'agglomération lyonnaise avant la date de promulgation de la loi Debré sur les bidonvilles en décembre 1964¹⁰⁰.

Recensement des bidonvilles résorbés dans l'agglomération lyonnaise entre le 1 janvier 1958 et septembre 1964¹⁰¹

	Familles musulmanes		Célibataires	Nombre total de personnes à recaser	Date de résorption
	nombre de familles	nombre de membres			
LYON					
Lône Félizat	-	-	1200	1200	1959
Rue Palandre	5	26	92	118	1958
Rue du Goulet	6	37	26	63	1959
342 avenue Jean Jaurès	1	6	40	46	1960

⁹⁹ Foyer Notre Dame des Sans Abris, Revue trimestrielle, L'Arche sous l'arc-en-ciel, *Pour en finir avec les bidonvilles (de 1954 à 1970 à Lyon) les chantiers de Notre Dame des Sans Abris*, N°86, Novembre 1974, p8.

¹⁰⁰ Loi n°64-1229 du 14 décembre 1964 tendant à faciliter aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles ».

¹⁰¹ Courrier du Préfet du Rhône à M. Le Ministre de la Construction, 23 septembre 1964, ADR, 248W361.

Rue du Rhône	24	114	28	142	1960
247 route d'Heyrieux	2	6	9	15	1959
VILLEURBANNE					
49 au 55 chemin des Buers	50	200	150	350	1962 ¹⁰²
90 chemin des Buers	6	34	-	34	1962
17 rue des Poilus	26	110	5	115	1964
Chemin de la Boulangère	7	41	-	41	1964
Tony Celma	-	-	84	84	1962
ST FONS					
Boulevard du Nord	-	-	25	25	1961
Route de Feyzin	-	-	25	25	1961
VENISSIEUX					
Rue du parc	-	-	19	19	1961
BRON					
76 route nationale	12	68	40	108	1964

La résorption du bidonville 49-55 chemin des Buers s'ancre dans cette opération de grande ampleur. La Préfecture du Rhône a défini un préalable important à toutes interventions : la construction de logements en amont pour pouvoir reloger les habitants expulsés des bidonville. En outre, ces opérations reposent sur la mobilisation d'un paysage d'acteurs publics et privés (surtout associatifs) qui s'est structurés dès le début des années 1950, mais dont le rôle s'affirme définissant ainsi de nouvelles modalités de gestion des bidonvilles.

I. Le relogement comme préalable à la résorption : enjeux et conséquences

Dès le début de l'opération « *anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres* », un principe important est posé par la préfecture : il ne peut y avoir de résorption d'un bidonville sans relogement préalable. La réalité concrète de ce principe est à nuancer, comme nous

¹⁰² La résorption totale et définitive du bidonville des Buers date en réalité de juillet 1963 suite à la destruction de l'immeuble 55 chemin des Buers.

l'analyserons par la suite, cependant cette déclaration est importante car elle lie la résorption physique des baraques au traitement social du bidonville, par la recherche de solutions de relogement.

Dans un contexte de pénurie de logement, l'impératif de relogement est un obstacle important à la démolition des bidonvilles. Face aux difficultés des pouvoirs publics pour reloger les familles et les célibataires, les bidonvilles de l'agglomération lyonnaise ne sont pas rasés en totalité en une seule fois. La destruction s'effectue toujours par étapes, selon les possibilités de relogement, et dans un certain ordre : d'abord les travailleurs vivant en célibataire, puis les familles. Le bidonville 49-55 chemin des Buers sera ainsi l'objet d'environ 6 ou 7 interventions qui s'échelonnent entre 1960 et 1963.

L'impossibilité pour les pouvoirs publics de procéder à une suppression globale des bidonvilles a pour conséquence la définition d'un ordre de priorité entre les bidonvilles, bien que plusieurs opérations puissent être menées en parallèle. Cet ordre est alors déterminé par les contraintes et les pressions urbanistiques. Un écrit de G. Rosset, président du FNDSA, témoigne bien de ce procédé de classification : « *Ces deux cités [de Dardilly et de Décines] devaient résorber le bidonville du chemin des Poilus, près du boulevard de la Ceinture, qui attire et choque les automobilistes par son aspect lamentable. Mais il a fallu donner la priorité au bidonville des Buers, plus caché mais aussi hideux. Sur l'emplacement de ce dernier, en effet, la construction d'H.L.M de la Ville de Villeurbanne était prévue et prête à démarrer* »¹⁰³.

La rareté du foncier, du fait de l'urbanisation précoce de Villeurbanne, pèse sur le rythme de construction de logements neufs, d'où la nécessité pour les municipalités de construire des logements mais aussi rénover les quartiers vétustes, de récupérer les terrains bidonvillisés. La résorption du bidonville des Buers s'ancre dans cette logique : « *la ville de Villeurbanne, désireuse de construire des habitations à loyers modérés et dans l'obligation de posséder un terrain libre, a motivé cette opération* »¹⁰⁴ nous rapporte un article publié dans le Progrès en avril 1960.

¹⁰³ « Assainissement des bidonvilles de la région lyonnaise », texte écrit par Gabriel Rosset, vraisemblablement en 1963 (pas daté), Archives privées du Foyer Notre Dame des Sans Abris.

De même, à l'interne du bidonville, l'avancée des travaux de construction de logements rythme les opérations de suppression des baraques. Dans une lettre adressée au Préfet du Rhône, datée du 5 septembre 1961, le Président de l'office public Hlm de Villeurbanne s'inquiète de la présence de familles sur l'emplacement de la dernière tranche de 180 logements du groupe Hlm Charles Pranard et invite le Préfet à intervenir « *afin de ne pas retarder plus longtemps la mise en chantier des logements* ». Dans les semaines suivantes, les associations tels que le FNDSA, le Comité de secours lyonnais aux sans logis, le Pact¹⁰⁵, la Maison de l'Afrique vont alors être mobilisées par le Préfet pour accueillir les familles du bidonville des Buers, expulsées successivement le 15 novembre 1961 et le 1^{er} mars 1962¹⁰⁶.

Cet exemple révèle bien le lien étroit qui existe entre la politique de construction de foyers et de cités et la résorption des bidonvilles. Les priorités urbanistiques apparaissent déterminantes dans ces deux types d'opérations. Le calendrier des évacuations fortement dicté par les pressions urbanistiques doit toutefois s'adapter aux aléas dont sont victimes les habitants des bidonvilles. Les incendies sont fréquents, car les habitations, faites en partie de bois, sont facilement inflammables et les risques renforcés, du fait de l'utilisation de poêles pour se chauffer à l'intérieur des baraques. Par exemple, le 25 mars 1960, un important incendie ravage ainsi le bidonville des Buers détruisant une vingtaine de baraques. La trentaine de sinistrés est finalement relogée dans l'urgence dans les « centres nord-africains » de l'agglomération.

Ainsi, pour répondre à l'impératif de relogement posé dans toute opération d'évacuation des bidonvilles, les pouvoirs publics vont s'appuyer tout particulièrement sur la Sonacotral et sur le tissu associatif lyonnais pour qu'ils développent une offre de logements temporaires familiales ou à destination des célibataires des bidonvilles.

¹⁰⁴ Le Progrès, « Opération bulldozer au bidonville des Buers », article paru le 10 avril 1960.

¹⁰⁵ Pact : Propagande et action contre le taudis

¹⁰⁶ Courriers entre le Préfet du Rhône et les associations cités ci-dessous, ADR, 248W2363.

II. Présentation des acteurs locaux mobilisés dans la résorption du bidonville des Buers

L'action sociale à destination des travailleurs « nord-africains », comme nous avons analysé dans la première partie, n'est pas nouvelle et repose sur une étroite collaboration entre acteurs publics et acteurs associatifs.

La priorité donnée à la résorption des bidonvilles à partir de 1958 réaffirme le rôle de ces acteurs locaux, issus d'initiatives privées ou publiques. Ces derniers concourent fortement au développement d'une offre de relogement, aux côtés de la Sonacotral et s'ancrent dans une relation partenariale ambivalente avec les pouvoirs publics.

Le foyer Notre Dame des sans abris, le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans logis et mal logés, la Maison de l'Afrique du Nord, et le Pact¹⁰⁷, que nous allons présenter par la suite, sont des acteurs centraux de la résorption du bidonville des Buers.

1. Des jeux d'acteurs : entre partenariat et contrôle

En février 1958, dans son rapport mensuel au Ministère de l'Intérieur¹⁰⁸, Georges Martin, conseiller technique pour les affaires musulmanes, définit les associations comme « *les instruments de l'action sociale entreprise en faveur des travailleurs algériens* », il ajoute qu'« *il convient néanmoins d'exercer sur les associations privées, un tutelle financière technique souple mais efficace pour contrôler leurs activités* ». Cet encadrement passe, au niveau national, par l'octroi ou non des subventions provenant du Ministère de l'Intérieur ou encore du Fonds d'action sociale (F.A.S). D'autres sources de financement au niveau local sont aussi mobilisées. Elles proviennent essentiellement du Conseil Général du Rhône et des Municipalités. L'intervention publique sur les bidonvilles passe donc par un subtil partenariat avec les associations qui ont un rôle à la fois de partenaires mais aussi de délégués de l'action des pouvoirs publics.

¹⁰⁷ Pact : Propagande et action contre les taudis.

¹⁰⁸ Rapport mensuel de Georges Martin, Conseiller technique pour les Affaires Musulmanes, février 1958, ADR, 248W10.

Les associations, qu'elles soient spécialisées ou non dans la question de l'hébergement des familles et des travailleurs algériens, ont en effet une place prépondérante mais encadrée dans la politique de résorption des bidonvilles. Elles agissent aux côtés et, dans une certaine mesure, sous le contrôle d'acteurs publics tels que la Préfecture du Rhône, le Conseil Général, la Municipalité de Villeurbanne, les services départementaux de l'Etat. Le Commissariat Principal de Villeurbanne-Charpennes, dépendant du service départemental des Renseignements Généraux, est un acteur important dans la résorption des bidonvilles, il est le relais de la puissance publique sur le terrain. La Préfecture du Rhône, par l'intermédiaire de Georges Martin, conseiller technique pour les affaires musulmanes est le chef de file des opérations.

A travers l'énumération des partenaires publics, on note le poids du Ministère de l'Intérieur, et donc de la problématique de l'ordre de public et de l'encadrement dans la résorption des bidonvilles. En août 1960, la création d'une Section Administrative Technique (SAT) pour Lyon Nord, placée sous l'autorité de Georges Martin, réaffirme cet enjeu. Face à la multiplication des attentats nationalistes, cette structure a pour objectif d' « *assister les Français musulmans dans toutes les démarches, de relever leur niveau de vie, notamment en leur permettant l'exercice des droits attachés à leur citoyenneté, de rétablir un climat de confiance entre la population musulmanes et la population métropolitaine* »¹⁰⁹. Elle jouera notamment un rôle dans la suppression du bidonville des Buers.

2 Les associations au front sur le bidonville des Buers

L'expérience et les ressources, accumulées depuis le début des années 1950, tant dans l'accueil et l'accompagnement des mal logés ou sans logis que dans la construction de logements, font des acteurs associatifs la pierre angulaire du dispositif de résorption des bidonvilles. Quatre associations sont particulièrement présentes dans les opérations d'évacuation des Buers. Par ailleurs, on retrouve ces mêmes acteurs dans d'autres opérations de l'agglomération lyonnaise. Nous allons à présent les identifier.

Le foyer Notre Dame des Sans Abris

Le foyer Notre Dame des sans abris (FNDSA) est l'un des acteurs incontournables des opérations de résorption du bidonvilles des Buers. Cette association caritative, fondée le 24 mai 1950, a développé dès sa création des réponses pour accueillir les mal logés (sans distinction selon l'origine). Rapidement, une permanence hebdomadaire est mise en place dans les locaux du foyer où les ménages mal logés sont invités à se déclarer. Onze ans après sa création, près de 8000 familles possèdent un dossier de relogement. Parallèlement, pour répondre à l'urgence, des cités de dépannage sont édifiées sur l'initiative de l'association sous la forme de petits chalets ; des maisons, des pensionnats ou encore des usines désaffectées sont réaménagées en foyers, dont certains à destination exclusivement des travailleurs algériens. D'autres solutions originales sont expérimentées, comme les cités ballons (en béton armé avec un coffrage pneumatique) à Mions en 1957. En décembre 1960, outre le centre d'hébergement (210 lits), une maison d'accueil pour dix huit familles et un foyer féminin, le foyer avait créé 530 logements d'urgence dans la région Rhône-Alpes au sein de 28 cités¹¹⁰.

Les subventions du Fonds d'Action Sociale (F.A.S), attribuées à la fin des années 1950, ouvrent de nouvelles perspectives au Foyer, notamment en ce qui concerne le logement des familles algériennes. Entre 1958 et 1963, six chantiers du FNDSA sont subventionnés par le F.A.S représentant 41 logements¹¹¹, dont une partie va servir à reloger des familles issues du bidonville des Buers.

La revue trimestrielle du Foyer « L'Arche » qui deviendra par la suite « L'Arche sous l'arc en ciel », publiée dès 1954, est une source d'information importante pour ce mémoire. Cette parution sert de support pour les revendications de l'association, elle présente aussi ses réalisations.

¹⁰⁹ Circulaire du Premier Ministre du 11 août 1960.

¹¹⁰ Foyer Notre Dame des Sans Abris, Revue trimestrielle, L'Arche sous l'arc en ciel, *Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, 60 d'accompagnement*, N°226, février 2010, p14.

¹¹¹ Courrier du Foyer Notre Dame des Sans Abris au Directeur du Fonds d'Action Sociale, 1966, ADR, 248W222.

Le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans logis et mal logés

Le 13 mars 1954, la visite de l'Abbé Pierre à Lyon suscite la fondation d'une autre association: le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans logis et mal logés. Rassemblés autour de Gabriel Rosset, l'un des pères fondateurs du Foyer Notre Dame des Sans Abris, les membres du Comité et l'objet de l'association, sont les mêmes que ceux du Foyer d'où une grande perméabilité entre les deux organismes.

La Maison de l'Afrique du Nord

L'association de la Maison de l'Afrique du Nord, troisième acteur associatif présent aux Bueurs, a été créée en 1951 sous l'impulsion des pouvoirs publics. Cette association a pour objectif d'apporter « *dans un esprit fraternel aux Français musulmans d'Algérie qui se rendent sur le sol métropolitain pour y participer à l'activité économique de la nation, une aide matérielle et morale* »¹¹². Cet organisme s'adresse donc exclusivement à un public nord-africain, en majorité algérien, et propose des services qui s'articulent autour de quatre champs d'action : l'accueil, l'hébergement, l'action sociale et l'emploi. L'association est dirigée par d'anciens militaires, dont le Colonel Le Page à partir de 1958, et est administrée par un comité de gestion composé de membres de droit et de membres élus reflétant la pluralité des acteurs engagés sur la question de l'immigration : le Préfet, le Maire de Lyon, un représentant de la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre, des représentants des employeurs et des travailleurs nord-africains¹¹³.

La Maison de l'Afrique du Nord possède, au début des années 1960, différentes structures d'accueil d'urgence ainsi que plusieurs foyers d'hébergement : les foyers d'hébergement d'Inkerman (175 places), de la Rosière (160 places) et de la Doua (370 places) ; deux cités de transit à Vaux en Velin (route de Crémieu et rue Anatole France¹¹⁴). L'association est aussi gestionnaire d'un des trois foyers-hôtels construits par la Sonacotral en 1959 : le foyer, situé 187 rue Francis-de-Pressensé à Villeurbanne (243 places).

¹¹² Article 1 des statuts de l'association.

¹¹³ Acse, Université Lyon 2, *Rhône-Alpes: étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, op.cit., p72-73.

¹¹⁴ La cité Arc en Ciel, rue Anatole France, à Vaux en Velin est la propriété de deux associations : l'association de la Maison de l'Afrique du Nord et le Comité de secours lyonnais aux sans abris et mal logés.

Propagande et Action Contre les Taudis (Pact)

Le Pact¹¹⁵, association fondée par un jeune étudiant, Jean Pila, à Lyon en 1942, va être un partenaire des pouvoirs publics en dégagant des solutions de relogement pour la population du bidonville des Buers. Cette association s'ancre dans la lignée de la Ligue Nationale contre le Taudis créée en 1924, après la Première Guerre Mondiale. Les actions de Pact, dont l'objet est d'oeuvrer pour les sans abris, s'articulent autour de deux axes : d'une part, la création de logements, et d'autre part, la réhabilitation de logements vétustes et sous-équipés.

Ainsi, la cité de transit « la Saulaie » à Oullins d'une capacité de 200 places, édifiée par le Pact, subventionnée à hauteur de 200 000 nouveaux francs par le Fonds d'action sociale (F.A.S), va permettre le relogement d'une partie des familles des Buers. Si le Pact propose des solutions de logements importantes pour permettre la suppression des taudis, cet organisme a une action plus en retrait dans la politique de résorption des Buers.

L'importante structuration du milieu associatif lyonnais (FNDSA, Pact...) autour de la question des sans abris a donc permis aux associations de se positionner comme des acteurs incontournables, bien qu'encadrés, de la résorption du bidonville des Buers aux côtés d'associations plus institutionnelles générées par les pouvoirs publics, comme la Maison de l'Afrique du Nord. La conduite de l'opération « anti-bidonvilles et d'assainissement des îlots insalubres » est donc intimement liée aux acteurs et aux ressources associatives propres aux territoires lyonnais et villeurbannais.

Leurs actions se déclinent alors autour de la création de solutions d'hébergement, parallèlement à la Sonacotral, par la construction de foyers et de cités pour les familles ainsi que par la gestion de ces centres. En outre, les associations ont une action sur le terrain en lien avec la population, notamment l'association de la Maison de l'Afrique du Nord, chargée de réaliser des fiches de renseignements sur les familles du bidonville, sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

L'opération de résorption des Buers est donc une entreprise partenariale entre des acteurs publics et privés locaux. Le principe du relogement des habitants comme préalable à toute destruction pèse toutefois sur la manière d'orchestrer la résorption qui s'effectue en plusieurs

¹¹⁵ Pact Rhône-Alpes, *L'histoire du mouvement Pact Arim*, <http://www.pact-rhone-alpes.org/pages/qsn/doc/histoire.pdf>.

fois. Pour chaque intervention de résorption, une méthodologie particulière, structurée autour d'étapes successives, est identifiable, que nous allons présentée dans un second chapitre.

Chapitre II. Les étapes du processus de résorption du bidonville des Buers

La résorption du bidonville des Buers s'est ainsi échelonnée entre 1960 et 1963, par étapes, en fonction des capacités de relogement disponibles et de l'avancée des travaux du groupe de logements Hlm Charles Pranard. Avant de pouvoir débiter les différentes expulsions, un jugement d'expropriation a été prononcé le 11 novembre 1958, puis la procédure d'insalubrité prévue par les articles 26-27-28 du code de la santé publique a été engagée. Le 8 avril 1960, un arrêté frappe le bidonville pour cause d'insalubrité, d'interdiction définitive et immédiate d'habiter de jour et de nuit permettant ainsi d'initier la résorption du bidonville des Buers.

Une certaine permanence dans la méthode utilisée pour effectuer l'opération de suppression du taudis est manifeste. Toutefois une distinction apparaît selon le public visé. En effet, le traitement social de l'expulsion est différent pour un travailleur isolé ou pour une famille. Cette distinction est marquée par des temps d'intervention séparés et des solutions d'hébergement différenciées.

I. Des temps d'intervention différenciés

L'impératif de relogement pèse sur le processus de résorption. Malgré les mesures mises en place par les pouvoirs publics à travers le F.A.S et la Sonacotral pour augmenter les capacités de logement, les volumes restent limités, particulièrement pour le logement des familles. Les crédits du F.A.S ont en effet été massivement orientés vers les foyers pour les travailleurs célibataires où les coûts sont moindres, au détriment des familles¹¹⁶. En outre, les opérations de rénovation urbaine sont aussi pour partie responsables de la faiblesse de l'accroissement des solutions de relogement, orientant familles et célibataires, issus des quartiers insalubres, vers ces mêmes solutions.

¹¹⁶ HERVO Monique., CHARRAS Marie-Ange., *Bidonvilles, l'enlèvement*, Maspero, Cahiers libres 219-220, 1971, p 363.

Ainsi, dans l'ensemble des opérations de résorption des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise, les interventions s'attachent en premier lieu à expulser les célibataires, dont le « recasement » est considéré comme plus facile.

1. Expulser les travailleurs vivant en célibataire

Fin 1959, la réalisation de trois foyers¹¹⁷ par la Sonacotral offre de nouvelles possibilités de relogement pour les travailleurs isolés et pousse les pouvoirs publics à entreprendre la première opération de résorption sur le bidonville 49-55 chemin des Buers. Cette intervention, datée du 9 avril 1960, concerne à priori la totalité des célibataires, soit 51 individus selon un recensement effectué par le Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpennes le 2 avril 1960. Ce chiffre apparaît toutefois étonnant au regard du recensement réalisé une année plus tôt qui dénombrait 150 célibataires¹¹⁸. Ces mêmes divergences peuvent être relevées dans la presse de l'époque qui parle d'une centaine de célibataires à reloger¹¹⁹, alors que seule une cinquantaine de bons de relogement pour des foyers « nord-africains » ont été distribués par le Commissaire de police aux travailleurs expulsés¹²⁰.

L'effectivité réelle du principe de relogement doit donc être fortement nuancée. Ce constat questionne aussi sur les solutions trouvées par les célibataires expulsés sans proposition de relogement (retour aux bidonvilles, garnis...).

Suite à cette première évacuation, une partie des célibataires est toutefois restée (ou revenue) au bidonville. Pour remédier à cette situation, « *une opération de ratissage pour faire évacuer les célibataires se trouvant encore dans le bidonville* »¹²¹ est organisée par les pouvoirs publics, le 14 mai 1960, entre 7h à 9h du matin. Les documents d'archives consultés sur cet événement ne font pas référence à des mesures de relogement et laissent penser que ces célibataires ont été simplement expulsés sans autres considérations.

¹¹⁷ Rue Jules Carteret à Lyon, Rue Bonnet-Pernet à Vénissieux et Rue Francis Préssensé à Villeurbanne.

¹¹⁸ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord, sur les opérations de résorption du bidonville des Buers, Avril 1952, Archives Départementales du Rhône, 248W227.

¹¹⁹ Article publié le 10 avril 1960, « Opération "bulldozer" au bidonville des Buers », AMV, 14Z120.

¹²⁰ Lettre du Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpennes à M. le Commissaire Divisionnaire, 9 avril 1960, ADR, 248W363.

¹²¹ Ibid.

Après l'opération du 9 avril 1960, une partie des baraques habitées par les célibataires ont été détruites, tandis que d'autres ont accueilli des familles du bidonville. En effet, les familles dont les baraques étaient comprises sur le périmètre nécessaire au début des travaux de l'ensemble Hlm Pranard ont été déplacées dans les habitations libérées par les célibataires. Suite à ces deux premières opérations, les pouvoirs publics considèrent qu'il n'y a plus de travailleurs vivant en célibataire dans le bidonville 49-55 chemin des Buers, les interventions se concentrent alors autour de la question des familles.

2. Expulser les familles

Faute de possibilités de relogement importantes, l'expulsion des familles est beaucoup plus complexe, comme le souligne Georges Martin, dans un rapport sur l'état des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise en 1959 : « *Malheureusement en raison des besoins à satisfaire et faute de moyens d'action, le relogement des familles musulmanes s'avère extrêmement difficile à réaliser et il est à craindre que cette situation dure encore assez longtemps. Il serait souhaitable que l'Etat puisse affecter, à cette action, des crédits d'une certaine importance, notamment à la construction et à l'aménagement de cités familiales de dépannage ou de transit, dans les villes métropolitaines comptant une dense population musulmane* »¹²².

Dès la fin de l'année 1960, les subventions accordées par le Ministère de l'Intérieur et le F.A.S à la Maison de l'Afrique du Nord, au FNDSA, ainsi qu'au Comité lyonnais de secours aux sans logis et mal logés permettent d'augmenter les capacités de relogement des familles dans l'agglomération lyonnaise, et ainsi, d'initier les opérations de résorption. Celles-ci vont durer plus de trois ans et s'échelonner jusqu'en juillet 1963. Au cours de cette période, trois importantes opérations à destination des familles vont se succéder en novembre et décembre 1960, mais aussi qu'en mars 1962 dans le bidonville des Buers. Parallèlement, à partir de septembre 1961, des interventions de plus faible envergure vont être menées au fur et à mesure des possibilités de relogement¹²³.

¹²² Etat des bidonvilles de l'agglomération lyonnaise occupés par les travailleurs originaires d'Algérie et de Tunisie et des évacuations réalisées depuis le 1^{er} décembre 1958, Georges Martin, administrateur des S.C.A, Conseiller technique pour les affaires musulmanes, 1^{er} Mars 1959, ADR, 248W360.

¹²³ ADR, 248W363

L'ultime opération de résorption s'est échelonnée pendant tout le courant du mois de juillet 1963 et présente un caractère un peu particulier. Durant cette intervention, l'immeuble vétuste du 55 chemin des Buers ainsi que quelques baraques et deux roulotte, derniers vestiges du bidonville des Buers, ont été détruits sous les coups des bulldozers. Les habitants, 24 célibataires et 26 familles, s'étant réfugiés pour partie dans l'immeuble au cours de précédentes opérations de résorption, ont alors été expulsés. On ne dispose pas d'éléments sur les conditions de relogement des célibataires qui « *avaient tous disparu sans difficultés* »¹²⁴. Les familles ont bénéficié de mesures de relogement, à l'exception de trois familles. Les pères de ces trois ménages ont alors été déplacés provisoirement avec leurs affaires dans l'extrémité sud du bâtiment tandis que les femmes et les enfants ont été abrités au foyer des Sœurs Franciscaine des Buers. Pendant quatre jours, les travaux de démolition se sont attaqués à la partie nord du bâtiment avant d'être finalement suspendus. Une des trois familles a finalement été relogée par l'office Hlm tandis que les deux autres ont été transférées dans une maisonnette, vouée à la démolition, sur le terrain des Buers, réquisitionnée par le Commissaire Principal qui considère alors que « *ses conditions matérielles sont supérieures aux conditions équivalentes de relogement* »¹²⁵. Par la suite, les familles ont été relogées, l'une en Hlm du fait du départ d'une autre famille et l'autre dans un chalet appartenant au Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans logis à St Foy.

Ces dernières opérations au cours du mois de juillet 1963 illustrent les difficultés et les tâtonnements des pouvoirs publics pour évacuer le bidonville tout en garantissant des conditions de relogement acceptables aux familles comme aux célibataires. Ces difficultés s'accroissent dans le cas des familles, d'où la définition de temporalités distinctes pour les opérations de résorption selon le public cible. Le cas de l'immeuble 55 chemin des Buers est une exception dans la mesure où les opérations de résorption touche un bâtiment précis sans distinguer le public. Malgré ces temps d'interventions différenciés, une certaine permanence préside dans la manière de procéder à une opération d'évacuation.

¹²⁴ Courrier du Commissaire Principal du quartier Villeurbanne-Charpenne à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, 27 juillet 1963, AMV, 2D92.

¹²⁵ Ibid.

II. Les étapes d'une opération de résorption

La méthode de résorption que nous allons considérer à présent n'est pas propre au bidonville des Buers, des éléments communs à d'autres opérations de résorption dans la région lyonnaise, à la même époque¹²⁶, sont en effet identifiables. La manière de procéder trouve toutefois des variations selon le moment de l'opération, ainsi que selon le public visé : les familles ou les célibataires. Une note du Préfet du Rhône au Commissaire Central daté du 15 février 1960¹²⁷ explicite cette méthodologie : un recensement préalable détaillé, une identification des baraques par leur numérotation, une information pour les habitants, l'expulsion effective et la démolition des baraques.

1. Préparer l'opération de résorption

Recenser les habitants

Avant chaque opération de résorption, le Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpennes est chargé d'effectuer un recensement des habitants du bidonville en précisant notamment l'origine des individus. Ce recensement permet d'évaluer l'évolution de la population du bidonville et dans certains cas, d'exclure du relogement les familles dont l'installation est postérieure au recensement précédent. Ces informations permettent aussi de déterminer les besoins et le type de relogement envisagé. La fiabilité de ces recensements est toutefois très relative compte tenu des méthodes de recensement, mais aussi de l'importante mobilité des habitants du bidonville.

En outre, le conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord, M. Jacquet est chargé de réaliser une fiche familiale de renseignement¹²⁸ pour chaque famille du bidonville. Ces fiches donnent des indications sur l'origine, la composition et les ressources du ménage, ainsi que sur l'emploi du chef de famille et son ancienneté dans cette activité. Le prix d'achat de la baraque et l'inscription ou non au fichier des Hlm sont aussi notifiés. A la suite de ces

¹²⁶ ADR, 248W360-362-263.

¹²⁷ Note du Préfet du Rhône au Commissaire Central, 15 février 1960, ADR, 248W363.

¹²⁸ Fiches familiales de renseignement, ADR, 248W363.

indications, des observations sont formulées sur le degré d'adaptation du ménage en fonction, de sa maîtrise de la langue française et de la « bonne tenue » de l'épouse et du logis, mais aussi sur la capacité supposée d'adaptation du ménage dans le futur. A travers la question de l'adaptabilité s'opère une hiérarchisation des familles selon leur rapport à une norme considérée dominante : le mode de vie des Français de métropole. Cette vision engendre des mécanismes d'assignation par rapport à une échelle de marginalité, dont dépendent les conditions de relogement des familles. Le recensement compte, évalue mais aussi sélectionne les familles en les orientant vers une solution de relogement « adaptée ». Le recensement contrôle et surveille aussi permettant le recoupement des fiches familiales, mais aussi des travailleurs célibataires, avec les fichiers des Renseignements Généraux sur le FLN¹²⁹.

Cette évaluation effectuée, M. Jacquet émet un avis sur le type de relogement adéquat et communique les fiches à Georges Martin, conseiller technique pour les affaires musulmanes, qui prend la décision finale et procède « à un classement des familles à reloger en priorité »¹³⁰.

Identifier des baraques

Pour permettre d'identifier les baraques à détruire mais aussi de repérer les nouvelles constructions, dès 1960, des « *numéros de grandes dimensions [ont été] peints, en blanc, dans un ordre continu sur toutes les baraques, roulottes, cabanes, etc...du bidonville des Buers occupés par des familles métropolitaines ou musulmanes* »¹³¹. Dans la même période, ce procédé a été utilisé à une très grande échelle dans le bidonville de Lône Felizat. Pour faciliter sa résorption, le bidonville avait été quadrillé en neuf secteurs distincts qui ont été progressivement supprimés. Un autre procédé pour contrôler et contenir le bidonville est de clôturer le terrain « bidonvillisé ».

¹²⁹ FLN : Front de libération national.

¹³⁰ Note confidentielle de la Préfecture du Rhône à Monsieur le Commissaire divisionnaire, chef du service départemental des Renseignements Généraux, 19 septembre 1960, ADR, 248W363.

¹³¹ Courrier du Préfet du Rhône au Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, 9 janvier 1961, ADR, 248W363.

Informers les habitants

Les habitants sont ensuite avisés de leur expulsion prochaine et invités à prendre toutes les mesures nécessaires pour leur relogement. Cette étape a une double signification : d'une part, elle informe les habitants de la destruction future de leur habitation, mais d'autre part, elle les incite aussi à se prendre en charge individuellement, déchargeant ainsi la puissance publique d'un relogement supplémentaire. Dans les faits, à la vue des différents recensements (qui comportent toutefois une grande part d'incertitude), une minorité de familles et de célibataires se relogent par ses propres moyens. En effet, les solutions de recours sont minces et demandent souvent aux individus d'investir d'autres formes de logements précaires. La plupart des individus bénéficient donc d'une mesure de relogement.

« *Afin de prévenir tout motif de plainte, les intéressés seront munis en temps opportun d'un bon de relogement* »¹³² est la formule consacrée réservée aux travailleurs isolés. Le souci de la légalité afin d'éviter tout sentiment d'injustice et donc, toutes oppositions ou remous éventuels, est manifeste dans cette formulation. Ainsi, préalablement à la résorption, on remet des bons aux célibataires pour qu'ils puissent aller se présenter dans un des foyers proposés. Les célibataires ont le choix entre différents centres, souvent déterminés par leurs emplacements par rapport au lieu de travail du travailleur.

L'information quant à la date de leur expulsion est aussi donnée aux familles préalablement à l'intervention. A la différence des célibataires, chaque famille se voit attribuer un relogement spécifique qu'elle est libre ou non d'accepter.

2. Destruction du bidonville et mesures préventives

Les opérations de destruction, sous la houlette du Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpennes, sont animées par le chef des services techniques de la ville de Villeurbanne, chargé d'organiser le transport des familles et d'effectuer la démolition des baraques évacuées. Ces opérations se font souvent en présence des différents acteurs publics et associatifs présents dans le dispositif de résorption. Les baraques sont d'abord vidées de leurs occupants, s'ils ne sont pas déjà partis, puis les habitations sont rasées avec des bulldozers.

¹³² Note du Préfet du Rhône au Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, 15 février 1960, ADR, 248W363.

Les familles, ainsi que leurs effets personnels, sont transportées par camions vers le lieu de relogement.

Le terrain est par la suite nettoyé par les ouvriers de la voirie pour éviter la récupération potentielle de matériaux pour de nouvelles baraques. La consigne est en effet de « *veiller à la destruction totale des taudis évacués et [d'] empêcher toutes constructions de nouvelles baraques* »¹³³. Les baraques doivent donc être rasées systématiquement pour éviter toute nouvelle prise de possession. En outre, une surveillance constante du terrain est assurée par le Commissaire de Police pour éviter la reconstitution d'un nouveau bidonville. Cette préoccupation traverse l'ensemble des interventions sur les baraques de l'agglomération lyonnaise. En effet, face aux difficultés de relogement des familles, la reconstitution potentielle des baraquements est considérée comme une difficulté quasi insurmontable.

L'étude des interventions dans le bidonville des Buers permet donc d'identifier deux grandes phases pour mettre en œuvre la suppression de ces taudis. Le cheminement des opérations de résorption, dont la pierre angulaire est d'assurer un relogement, ne s'arrête donc pas à la destruction physique du taudis. Les célibataires, munis de leurs bons de relogement, et les familles, orientées vers une structure spécifique, vont pour la plupart bénéficier de mesures de relogement.

Les solutions proposées en terme de relogement dans le cadre de la suppression du bidonville des Buers vont faire l'objet d'un troisième chapitre. L'une de nos hypothèses était que ce relogement faisait appel à des formes d'habitat spécifiques. Qu'en est-il donc dans le bidonville des Buers ?

¹³³ Courrier du Préfet du Rhône à Monsieur le Commissaire divisionnaire, commissaire central de l'agglomération lyonnaise, 3 décembre 1960, ADR, 363W248.

Chapitre III. Le relogement : le foyer de travailleurs et la cité de transit

Le bidonville s'inscrit dans une marginalité à la fois géographique mais aussi sociale. Le poids des représentations, des registres d'analyse, a donc une importance capitale dans la définition de l'« après bidonville ». Le relogement n'est en effet pas seulement le déplacement physique d'une population et l'accès à des meilleures conditions de logement, mais fait intervenir des mécanismes plus complexes, qui définissent des formes d'habitat hors normes pour des populations considérées comme hors normes.

Le mode de gestion différencié entre les familles algériennes et les travailleurs isolés subsiste au niveau du relogement : deux registres d'habitat différents se structurent, dont les visées se recoupent sans pour autant se confondre. A travers ces modèles d'hébergement, ce sont deux manières de concevoir l'immigration qui sont envisagées : une immigration de travail, composée essentiellement d'hommes seuls, et une immigration de peuplement dans laquelle la proportion de familles est importante. L'immigration familiale rompt avec l'illusion d'une migration temporaire et place alors la question de l'assimilation, ou encore de l'intégration, de l'adaptation, au centre des préoccupations.

Pour Abdelmalek Sayad, cette opposition est simpliste car elle distingue deux réalités autonomes, sans considérer la continuité qui existe entre ces deux immigrations : toute migration de peuplement commençant par une migration de travail¹³⁴.

De fait, l'action sociale à destination du logement des travailleurs algériens privilégie, comme par le passé, la forme particulière du foyer collectif, à l'initiative des associations, des pouvoirs publics ou encore de la Sonacotral. Parallèlement, un segment d'habitat social spécifique, les cités de transit, se constitue pour accueillir les familles issues notamment des bidonvilles.

¹³⁴ SAYAD Abdelmalek, *L'immigration algérienne en France, une immigration « exemplaire »*, in COSTA LASCoux Jacqueline et TEMIME Emile (sous la direction), *Les Algériens en France, genèse et devenir d'une migration*, op.cit., p29.

I. Une politique de foyer pour les travailleurs vivant en célibataire

Autour de la question du logement des travailleurs « nord-africains » vivant en célibataire s'est structuré un marché de l'immobilier spécifique à destination d'hommes seuls, à la fois ouvriers et étrangers, provenant des anciens pays colonisés d'Afrique du Nord. La forme architecturale du foyer d'hébergement s'impose en particulier, après la Seconde Guerre Mondiale, bien que cette formule trouve des illustrations antérieures, notamment à travers les « hôtels populaires d'hommes » à l'adresse des soldats et ouvriers algériens après la Première Guerre Mondiale¹³⁵. En outre, cette prise en charge spécifique est propre aux travailleurs « coloniaux » et ne trouve pas d'exemple équivalent pour d'autres populations étrangères.

La définition d'un logement spécifique pour les célibataires algériens repose sur l'idée d'une immigration de travail temporaire qui n'exige donc que des solutions transitoires, ainsi que sur une perception négative des ouvriers étrangers vivant seuls, considérés comme sources de danger. Le célibataire est en effet jugé indiscipliné, « *son comportement ne [serait] pas toujours conforme à la décence, à l'hygiène et aux bonnes mœurs* » d'où la nécessité de le tenir à l'écart du logement des familles. Le bidonville de la Lône Felizat nous apporte même l'exemple d'une douzaine de familles qui pour éviter la promiscuité avec les célibataires se sont déplacées géographiquement créant ainsi un nouveau microbidonville, un argument alors perçu comme recevable par les pouvoirs publics¹³⁶. Le foyer, habitat collectif et encadré, devient alors un outil de fixation, d'hygiène, mais aussi de contrôle de la population algérienne.

Ces ambitions vont cependant être quelque peu mises à mal à la fin des années 1950, dans un contexte d'exacerbations des tensions en Algérie et en France. Ces foyers seront ainsi un réceptacle aux idées nationalistes, et plus particulièrement du FLN, qui se développent particulièrement en métropole. Pour y faire face, les pouvoirs publics vont alors renforcer la surveillance dans les foyers et mettre en place une action « psychologique » en diffusant des

¹³⁵ BERNARDOT Marc, « Une politique du logement : la Sonacotra (1956-1962) », op.cit, p7.

¹³⁶ Courrier du Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpennes à M. Le Commissaire Divisionnaire, Commissaire central à propos de la surveillance du bidonville de la Lône Félizat et de la rue du Rhône, 1^{er} avril 1957, ADR, 248W360.

journaux, des tracts, des émissions de radio et de télévision et en appliquant des mesures pour réprimer toute activité subversive¹³⁷. Pour se soustraire aux influences nationalistes et aux interventions de la police, de nombreux travailleurs se tourneront alors vers un logement individuel, souvent précaire, en garnis ou en bidonvilles.

Dans le cadre des opérations d'évacuation du bidonville des Buers, les travailleurs isolés bénéficiant de bons de relogement par les pouvoirs publics, ont été dirigés vers un des trois foyers d'hébergement nord-africains construits par la Sonacotral à Lyon, Villeurbanne et Vénissieux, et vers le centre de la Part Dieu. D'autres foyers de l'agglomération ont toutefois certainement accueilli des ouvriers des Buers, relogés suite à des incendies ou sur leur propre initiative. La caractéristique commune de ces différents centres, outre le public accueilli, est l'encadrement des travailleurs du fait d'une discipline rigoureuse au sein du foyer. Les restrictions de liberté sont en effet nombreuses : imposition d'un couvre feu, horaires à respecter, présence de gardiens et d'agents sociaux... Les modalités d'accueil et les prestations sont toutefois variables selon les foyers d'hébergement.

Le centre de la Part Dieu¹³⁸, ouvert depuis 1946 et géré par l'association lyonnaise pour l'hébergement des travailleurs nord-africains, une association d'initiative publique présidé par le Directeur Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre, propose des logements en dortoir, à raison de 67 francs pour une journée pour un lit à un étage, et 40 francs pour un lit à deux étages dans un dortoir qui peut contenir jusqu'à 150 personnes. Ce foyer est particulièrement vétuste et surpeuplé. Le principe de sa destruction, pour des « *considérations d'ordre social, sanitaire, moral et public* »¹³⁹, est adopté en 1958, mais le centre continue d'être une structure d'accueil importante de travailleurs isolés algériens jusqu'en 1965.

A la différence, les foyers Soncotral, conscients des réticences des ouvriers à vivre en dortoir, ont retenu la forme du Logeco¹⁴⁰, un logement familial (T4 ou T5), dont les normes de construction, de taille et de confort ont été réduites. L'idée est de pouvoir, suite au départ des travailleurs, rendre leur usage familial à ces logements. La vie en foyer Sonacotral reste toutefois soumise à un très fort contrôle social, « un hygiénisme coercitif » selon les termes de

¹³⁷ Rapport mensuel de Georges Martin, administrateur des S.C.A, conseiller technique pour les affaires musulmanes, février 1958, ADR, 248W10.

¹³⁸ Courrier du Préfet du Rhône à M. Le Ministre de l'Intérieur, Service des affaires musulmanes et de l'action sociale, *Prix de la journée pratiqué pour les centres d'hébergement des travailleurs nord-africains en métropole*, 24 juillet 1958, ADR, 248W253.

¹³⁹ Note relative aux problèmes du logements des musulmans (célibataires et familles) originaires d'Algérie, 29 juillet 1960, ADR, 248W10.

Marc Bernardot¹⁴¹. Les centres sont ainsi gérés par des jeunes retraités de l'armée coloniale, un recrutement basé sur l'idée que ces derniers ont une bonne connaissance des travailleurs nord-africains. En outre, les gestionnaires ont l'obligation d'être mariés pour diffuser l'image rassurante du couple et combler le retard supposé d'intégration. Cette ambition est paradoxale car les centres ont aussi pour objet de maintenir les travailleurs dans le célibat en évitant tout regroupement familial, et donc, toute installation plus durable.

La constitution de cette forme d'hébergement ségrégative et collective, mêlant des impératifs d'ordre social, d'encadrement et d'hygiène, reflète ainsi l'attitude des pouvoirs publics à l'égard aux travailleurs algériens, qui se sont considérés que comme des travailleurs provisoires. Les solutions de relogement mises en œuvre pour les familles algériennes attestent d'une conception différente de l'immigration algérienne, considérée alors comme une immigration dite de peuplement, dont la vocation est l'installation définitive.

II. Penser le relogement des familles

Le relogement des familles, comme nous l'a montré les fiches de renseignement familiales, est soumis à une évaluation de leur degré d'adaptation. Cette évaluation conditionne l'orientation des familles vers un certain type de logement. Cette catégorisation n'est toutefois pas propre aux habitants des bidonvilles. Elle s'inscrit dans un changement de paradigme sur la manière d'appréhender les sans logis et les mal logés dans les années 1960¹⁴². Ce nouveau prisme d'analyse a des conséquences importantes sur les opérations de résorption du bidonville des Buers car elle influe directement sur la définition des solutions de relogement pour les familles.

¹⁴⁰ LOGECO : Logement économique et familial.

¹⁴¹ BERNARDOT Marc, *Chronique d'une institution : la Sonacotra (1956-1976)*, Sociétés Contemporaines, n° 33-34, 1999, p41.

¹⁴² BALLAIN René et Elizabeth MAUREL, *Le logement très social*, éditions de l'aube, collection Société et territoire, 2002, p21.

1. Un nouveau paradigme : le logement des « inadaptés »

Les formes d'habitat préconisées pour le relogement des familles issues du bidonville des Buers sont le fruit d'une profonde modification dans la manière d'appréhender les personnes sans logis ou mal logées. A cette époque, de nouvelles techniques d'intervention sociale sont élaborées qui lient l'habitat au travail social.

Dans les années 1950, la recherche du moindre coût de construction, comme nous l'avons notée dans la première partie, donne lieu à l'émergence de nouvelles formes d'habitat à normes réduites dans les Hlm, mais aussi au développement d'habitats d'urgence, à destination des ménages modestes. L'objectif est alors de répondre à un besoin immédiat en donnant un toit à ceux qui n'en n'ont pas. Cette filière d'habitat spécifique repose ainsi sur une perception du pauvre en terme économique qui se superpose à la figure du mal logé.

Peu à peu, la diffusion de stéréotypes sur des ménages pauvres peu habitués au confort moderne légitime l'idée d'un habitat transitoire pour préparer à l'accès au logement neuf et confortable. L'accès au logement ne repose donc plus sur des critères économiques mais fait jouer des variables sociales et comportementales, fortement empreintes de l'approche culturaliste développée par l'anthropologue Oscar Lewis sur la « culture du pauvre ». Le mal logé ou le sans logis est alors frappé d'inadaptation¹⁴³. Il est considéré comme inapte à la vie moderne, à la marge des autres groupes sociaux et en conflit avec les normes dominantes.

La politique de résorption mise en place dans le bidonville des Buers s'ancre donc dans ce paradigme, qui se développera particulièrement dans les années 1970. Le recensement apparaît alors comme un instrument privilégié pour évaluer l'adaptation des familles. En outre, le soupçon d'inadaptation est certainement renforcé dans le bidonville, qui véhicule une image négative de marginalité, de lieu générateur de misère morale, de délinquance ou encore de permanence de comportements traditionnels. Aussi, l'époque est teintée, pour ce qui est des Algériens, d'un discours colonialiste et ainsi d'une ambition d'assimilation marquée.

Pour ramener les « inadaptés » à une norme, considérée comme dominante, ou encore, adapter les « asociaux », l'habitat transitoire doublé d'une prise en charge socio-éducative va apparaître comme le modèle d'habitat pertinent pour reloger les familles du bidonville des

Buers. Le modèle de la cité de transit s'impose alors, basé sur l'idée d'un accueil pour « *une durée en principe limitée des familles estimées peu sociables ou peu socialisées dont l'accès à un logement définitif ne peut être envisagé sans une action éducative destinée à favoriser leur promotion* »¹⁴⁴.

Aussi, selon le degré d'adaptation supposée de la famille, différentes formules d'habitat éducatif peuvent être mobilisées. L'Arche, la revue trimestrielle du FNDSA, publie ainsi en 1959, un projet de suppression du bidonville des Buers dans le cadre de la construction d'une cité de transit de 60 logements, 32 rue Anatole France à Vaux en Velin¹⁴⁵. Ce projet met parfaitement en lumière les mécanismes de classement des familles et d'assignation à une forme d'habitat transitoire et socio-éducatif.

« Lors de la suppression des BIDONVILLES un premier triage des transplantés sera fait ; ceux présentant les caractéristiques d'asociaux nomades invétérés peuvent être dirigés sur la cité-camping de MIONS avec baraques en bois. Ceux qui sont susceptibles de s'engager vers le groupement d'habitation normale seraient dirigés vers la cité de transit. Les transplantés dans la cité de transit pourront se révéler, après un certain temps, de 3 catégories :

1°- Les réfractaires malgré le système éducatif préconisé- Ils seront alors dirigés vers la cité-camping de MIONS pour laisser place à d'autres plus influençables.

2°- ceux qui, prédisposés par leur tempérament ou éduqués par l'organisation de la cité, pourront prouver par leur comportement leur faculté d'adaptation normale, pourront être dirigés vers les logements ordinaires, LOGECOS par exemple

3°- certains d'entre eux pourront se situer entre ces deux catégories. On pourra éventuellement leur faire une petite promotion à l'intérieur même de la cité, ne serait-ce que pour l'exemple à donner aux autres, en finissant un peu mieux le local, le plan étant fait pour permettre cette finition ».

Répondant toutes deux à des objectifs de promotion sociale et d'adaptation, la cité Arc en ciel, rue Anatole France à Vaux en Velin et la cité-camping de Mions vont en effet accueillir des

¹⁴³ BALLAIN René et Elizabeth MAUREL, *Le logement très social*, op.cit, p34.

¹⁴⁴ TRICARD Jean-Paul, Genèse d'un dispositif d'assistance : les « cités de transit », in *Revue française de sociologie*, 1977, p 602.

¹⁴⁵ L'Arche, revue trimestrielle du Foyer Notre Dame des Sans Abris, *Projet de suppression du bidonville des Buers par la construction d'une cité de transit de 60 logements, 32 rue Anatole France à Vaux en Velin (extrait du rapport du constructeur)*, n°24, octobre 1959, p3.

familles du bidonville des Buers. L'habitat transitoire mobilisé pour reloger les habitants des Buers prend en effet des déclinaisons multiples en fonction de la forme du bâti et du degré d'encadrement social.

2. Deux exemples d'habitat transitoire et éducatif

Au cours du relogement, les familles du bidonville des Buers vont être disséminées dans l'agglomération lyonnaise dans différentes structures, principalement des cités de transit. On compte en effet une quinzaine de cités différentes, gérées principalement par le FNDSA, mais aussi la Maison de l'Afrique du Nord, le Pact ou encore la Sonacotral, jouant un rôle dans l'accueil des familles. Une infime part des ménages sera relogée par leurs employeurs ou par l'office Hlm de Villeurbanne. Certaines familles vont aussi être accueillies dans des cités d'urgence, similaires dans leur forme aux cités de transit, mais divergentes dans leur contenu du fait de l'absence d'interventions socio-éducatives.

A défaut de faire un recensement exhaustif des structures d'habitat transitoire mobilisées pour reloger les familles des Buers, nous nous attarderons sur deux formes particulières de logement liant habitat et travail social : les bungalows de la Feyssine et la cité, 32 rue Anatole France à Vaux en Velin.

Les bungalows de la Feyssine

Pressé par le maire de Villeurbanne, M. Gagnaire, sur la nécessité d'évacuer le bidonville des Buers avant le 30 novembre 1961 pour ne pas retarder les travaux du groupe Hlm Charles Pranard, le foyer Notre Dame des sans abris va porter le projet de la « cité » de la Feyssine. Au même moment, la Sonacotral entreprend la construction de deux cités de transit, cependant, l'achèvement de leurs travaux n'est prévu que pour le mois de mai 1962 d'où la nécessité de trouver des solutions dans la hâte.

En décembre 1961, deux demandes de subvention sont déposées parallèlement auprès du Ministère de l'Intérieur et du Fonds d'Action Sociale, qui financera l'opération pour moitié, pour la location de 10 bungalows à la société Algéco et l'aménagement du terrain. Ces

bungalows en fibro-ciment, loués pour une durée de six mois à raison de 180 francs par mois, sont installés sur un terrain à la Feyssine, mis à disposition par la municipalité de Villeurbanne. La municipalité prend également à sa charge les frais de viabilité (eau, électricité, wc collectifs) de ces habitations sommaires. Les services techniques de la ville de Villeurbanne, ainsi que plusieurs équipes de compagnons bâtisseurs, travaillant bénévolement pour le FNDSA, participent aux côtés d'une entreprise de construction à l'érection de cette cité. Dix familles du bidonville des Buers seront ainsi relogées dans les chalets préfabriqués de la cité de la Feyssine, réparties dans des pavillons de deux logements de trois ou quatre pièces.

Malgré le caractère, par essence, éphémère des bungalows, d'autres installations supplémentaires viendront s'ajouter à ces premières réalisations permettant ainsi de reloger des familles issues d'autres bidonvilles de la région lyonnaise. La cité sera finalement détruite en 1969 pour laisser place à la construction d'une station de pompage des eaux pour le compte de la Courly. Trois immeubles collectifs seront alors édifiés par le Foyer non loin de là, rue des Bons-Amis, rue Mimi-Pinson et rue Baumer à Villeurbanne pour reloger les habitants de la Feyssine¹⁴⁶.

Si les bungalows de la Feyssine, se rapprochent du modèle de la cité d'urgence par leur forme architecturale simple et peu coûteuse, leur fonction diverge du fait de la présence d'un encadrement socio-éducatif visant à la promotion sociale des habitants. La cité est « gardée » par un gardien, administrée par deux gérants, responsables de l'encaissement des loyers, elle fait aussi l'objet d'interventions sociales. Des cours d'enseignement général et de d'enseignement ménager seront par exemple organisés par l'association de coopération franco-algérienne du lyonnais (ACFAL)¹⁴⁷. La construction de cité de transit par le FNDSA illustre l'élargissement des compétences de l'association, dont les membres « *après avoir été des constructeurs et des gérants, [doivent] être des éducateurs* »¹⁴⁸.

¹⁴⁶ Foyer Notre Dame des Sans Abris, Revue trimestrielle, L'Arche sous l'arc-en-ciel, *Pour en finir avec les bidonvilles (de 1954 à 1970 à Lyon) les chantiers de Notre Dame des Sans Abris*, N°86, novembre 1974, p10.

¹⁴⁷ *Actions éducatives au 1^{er} février 1965*, Service social et familial nord-africain, ADR, 248W247.

¹⁴⁸ Foyer Notre Dame des Sans Abris, Revue trimestrielle, L'Arche sous l'arc en ciel, N°30, *Compte rendu de la réunion mensuelle du 27.11.60*, janvier 1961.

La construction de cité de transit sur un modèle « léger », qui sera qualifiée à l'époque de « cité horizontale », composées de bungalows et de chalets, sera très développée par le FNDSA.

Si les différentes dénominations utilisées pour parler de ces cités ne mettent pas forcément l'accent sur leur fonction socio-éducative, cette visée existe en filigrane. Dans certains courriers, cette fonction est par contre réaffirmée, comme par exemple dans la cité de Mions, baptisée « cité de transit » mais aussi « camp de secours et de réadaptation pour habitants des bidonvilles ».

La cité de transit, Arc en Ciel, 32 rue Anatole France à Vaux en Velin

La cité de transit, visant une promotion familiale par une action socio-éducative, est un modèle d'habitat transitoire particulièrement utilisé pour reloger les habitants du bidonville. Certains habitants des Buers seront ainsi relogés dans des chalets réalisés par le FNDSA à St Didier en Mont d'Or, St Cyr en Mont d'Or, à Meyzieu, Mions ou encore dans la cité de transit de Dardilly. La « Saulaie » à Oullins, d'une capacité de 200 logements, gérée par le Pact sera aussi fortement mobilisée. En outre, la cité Arc en Ciel à Vaux en Velin, une cité « en dur », va être une des réalisations majeures pour permettre la résorption du bidonville des Buers.

La cité Arc en Ciel est le fruit d'une action conjointe entre l'association de la Maison de l'Afrique du Nord et le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans logis et mal logés. Bénéficiant d'une subvention du Fonds d'Action Sociale à hauteur de 50 millions de francs et d'une subvention de 15 millions de francs du Ministère de l'Intérieur, partagées en parts égales entre les deux associations, deux bâtiments identiques de 30 logements chacun ont été édifiés par l'entreprise Pitance. Si ces logements répondent aux critères de confort exigés par le Ministère de la Construction, les finitions ont été réduites suivant la formule préconisée pour les logements de transit : gros œuvre en béton, murs et cloisons sans revêtement de finition, peinture à la hauteur des portes...

Ainsi, une vingtaine de familles issues du bidonville des Buers vont être relogées à la cité de l'Arc en Ciel suite aux deux vagues d'évacuation de novembre et décembre 1960. A l'intérieur de la cité, seuls 30 logements sont à destination de familles musulmanes provenant

des bidonvilles, l'autre moitié étant réservée à des familles européennes¹⁴⁹. La définition de ce seuil repose sur le refus de pratiquer une certaine forme de ségrégation raciale. L'ambition de mixité sociale, renforcée par une répartition indifférenciée des familles dans les immeubles, s'appuie sur l'idée qu'au contact des familles européennes, le processus d'adaptation des familles non européennes se ferait plus rapidement.

Ces initiatives visant la promotion sociale et familiale des familles nord-africaines sont secondées par un dispositif socio-éducatif à l'intérieur de la cité¹⁵⁰. Le gardien, par sa présence constante et son rôle de proximité et de surveillance, ainsi que le gérant, par l'encaissement des indemnités de location, sont deux personnages importants de l'intervention sociale. Des actions sont mises en place par des bénévoles à destination des enfants et adolescents. Pour finir, le service social familial nord africain (SSFNA), association fondée en 1951 et financée par le F.A.S, dont le rôle spécifique est « l'adaptation des familles musulmanes à la vie en métropole »¹⁵¹, intervient dans la cité par le biais d'actions diverses : actions éducatives dont des cours d'alphabétisation, enseignement ménager (couture, cuisine...), périculture, hygiène...

Quelque soit la nature du bâti, chalets préfabriqués ou encore logements en dur, les solutions préconisées pour reloger les familles du bidonville des Buers répondent à cette même volonté normalisatrice d'adapter les familles en les conformant à une norme dominante. En outre, à la différence des foyers pour travailleurs célibataires, la cité de transit est une forme de logement qui se veut en théorie non ségrégative et comme une étape de promotion sociale préparant l'accès à un logement de droit commun pour des familles venues s'installer de manière durable en France.

Face aux solutions de relogement qui se mettent en place dans le cadre des opérations de résorption du bidonville des Buers, les réticences à l'édification des cités de transit et de foyers de travailleurs vont être nombreuses de la part des municipalités accueillant ces structures. Ces obstacles reposent sur les représentations négatives qui existent alors autour de la population des bidonvilles et de la population algérienne.

¹⁴⁹ QUADRIO Stéphane, « De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes », in Géocarrefour, volume 75, février 2002, p 148.

¹⁵⁰ Ibid, p148-149.

¹⁵¹ Rapport mensuel de Georges Martin, administrateur des SCA, conseiller technique pour les affaires musulmanes, février 1958, ADR, 248W10.

III. Des résistances à l'édification des foyers d'hébergement et des cités de transit

La rareté du foncier est un enjeu qui transcende toute la politique de résorption mise en place autour du bidonville des Buers. En effet, comme on a pu l'observer précédemment, une des raisons de l'intérêt prononcé de la municipalité de Villeurbanne, autour de la suppression du bidonville des Buers, est l'attrait du terrain occupé par les baraques, afin de permettre la construction du groupe de logement Hlm Charles Pranard. La récupération de cet espace urbain pour la construction de logement Hlm ne va toutefois pas bénéficier aux populations des bidonvilles, qui accèdent à des logements transitoires dans des zones périphériques.

La destruction physique du bidonville s'accompagne en effet du déplacement des populations vers des lieux de relogement, implantés à Villeurbanne mais plus généralement dans l'agglomération lyonnaise. Les difficultés d'acquisition de terrain, du fait de la rareté et du coût du foncier, mais aussi de pratiques d'évitement par des majorations du prix du foncier¹⁵², poussent les associations à développer ces structures de relogement à la périphérie, mis à part dans certains cas, comme la cité de la Feysine, où le terrain a été cédé par la municipalité au foyer Notre Dame des sans abris.

Les représentations négatives qui frappent les mal logés, considérés comme des asociaux, doublées des préjugés à l'égard de la population algérienne, sont à l'origine de la ferme hostilité de certaines municipalités à l'installation de foyers de travailleurs algériens ou de cités de transit. Les réticences sont particulièrement virulentes dans les cas où il s'agit d'accueillir des populations issues d'autres communes de l'agglomération.

Le projet de construction de la cité de transit, 32 rue Anatole France, a ainsi fait l'objet d'une vive opposition de la part de la municipalité de Vaux en Velin. L'argumentaire de la ville prend appui sur plusieurs points : l'insuffisance des locaux scolaires pour accueillir les enfants nouvellement arrivés, le refus d'accueillir une « *population sans rapport avec la municipalité [dont] les locataires ne sont sans doute pas imposables* ». Les locataires sont alors perçus

¹⁵² BLANC-CHALEARD Marie-Claude, Les immigrés et le logement en France depuis le XXe siècle : une histoire paradoxale, in STORA Benjamin et Emile TEMIME, Immigrations, l'immigration en France au XXe siècle, hachette littérature, 2007, p86.

comme des assistés profiteurs qui « *seront une charge pour les organismes municipaux, d'hygiène, d'assistance médicale gratuite* ». Un ingénieur des services techniques de la ville de Vaux en Velin, dont les propos semblent refléter l'état d'esprit global de la municipalité, explique qu'il « *regrette que les communes avoisinant la ville de Lyon soient considérées comme des dépotoirs pour débarrasser la ville elle-même de gens plus ou moins indésirables, d'autant plus qu'ils ont déjà sur l'emplacement de la commune un groupement Abbé Pierre* »¹⁵³.

Ces oppositions trouvent un écho semblable vis-à-vis du projet d'une cité de transit impulsée par le Comité lyonnais de secours d'urgence aux sans abris et sans logis à Dardilly où seront relogées par la suite des familles des Buers. Le capitaine Lazzarini, chef de la section administrative technique de Lyon Sud, considéré comme le spécialiste des questions musulmanes, est alors chargé par le Préfet d'intervenir et de régler la question « *des difficultés particulières que pourraient soulever la présence de cette population* »¹⁵⁴ avec les services communaux de Dardilly.

Pour faire face aux refus des municipalités, la dimension provisoire de ces habitations sera mise en avant, justifiant ainsi la construction de bâtiments à normes réduites, un choix reposant aussi sur des coûts moindres et un délai d'exécution plus rapide. Les obstacles à l'édification de ces logements dénotent d'une perception particulièrement négative de l'autre, du pauvre ou de l'étranger. Les familles des Buers, considérées comme inadaptées, deviennent alors, pour les municipalités, indésirables.

A travers la décomposition du processus de résorption des Buers, nous avons pu identifier des pratiques, des manières de faire, pour évacuer les baraques des Buers. Ces pratiques reposent sur un maillage très dense d'acteurs locaux publics et privés, mobilisés autour de la question des baraques. L'évacuation des baraques se structure en différentes opérations, basées sur une succession d'étapes définies. Des temps d'interventions différenciées sont observés pour les travailleurs isolés et les familles, une distinction qu'on retrouve au sein des solutions de relogement. Cette distinction repose alors sur deux visions de l'immigration algérienne, mais

¹⁵³ Courrier de Georges Martin, administrateur des SCA, conseiller technique pour les affaires musulmanes à Monsieur Faure-Brac, directeur du cabinet de M. Le Préfet. 24 Nov 1959, ADR, 248W360.

est également le fruit d'une manière de penser les mal logés et les sans logis dans les années 1960. En outre, si les impératifs d'ordre public et d'assistance sont prégnants dans les opérations de résorption, l'enjeu urbanistique est aussi central dans un contexte où le foncier est rare. La nécessité pour la municipalité de récupérer les terrains bidonvillisés est un moteur important de la résorption des baraquements.

A travers cette analyse des opérations d'évacuation, la parole et la place des habitants semblent totalement occultées et questionnent sur la liberté de choix dont disposent les habitants. L'évacuation du bidonville des Buers n'est pas une simple opération de déplacement d'individus, elle est génératrice de nouveaux espaces et a donc une incidence sur la place des habitants dans la ville. La question de l'« après-bidonville » est au cœur de la troisième partie de cette recherche. Elle a pour ambition d'interroger les effets en terme de mobilité résidentielle et différenciation territoriale des opérations de résorption du bidonville des Buers.

¹⁵⁴ Courrier du Préfet du Rhône au Maire de Dardilly, 4 décembre 1961, ADR, 248W363.

PARTIE III : Les effets de la politique de résorption : mobilité résidentielle et différenciation territoriale

Pour Robert Park, sociologue de l'École de Chicago, « *la métropole est en quelque sorte, un gigantesque mécanisme de tri et de filtrage qui, [...] sélectionne infailliblement dans l'ensemble de la population les individus les mieux à même de vivre dans un secteur et dans un milieu particulier* »¹⁵⁵.

Plus qu'une politique du logement, la résorption du bidonville des Buers est une politique de gestion, de déplacement et de dissémination de la population des Buers dans différentes formes d'hébergement, réparties dans l'agglomération lyonnaise. Ce mécanisme de tri distribue ainsi dans l'espace un groupe social, qui lui-même va par la suite s'approprier un territoire donné, générant des espaces socialement différenciés. Ces territoires agissent comme un marqueur pour repérer les groupes sociaux et les rapports entre les groupes sociaux.

Le passage du bidonville au foyer ou à la cité de transit n'est pas le fruit du hasard mais peut être considéré comme une séquence particulière dans la trajectoire résidentielle des habitants des baraques. Si la notion de trajectoire résidentielle suggère que la série donnée de positions successives s'enchaîne selon un ordre intelligible, elle ne préjuge cependant pas du degré de maîtrise que les personnes exercent sur leur propre mobilité¹⁵⁶.

Cet itinéraire résidentiel se construit en effet au croisement de différentes logiques d'acteurs (acteurs politiques, associations, habitants), de contraintes administratives et politiques (la libération des terrains bidonvillisés) mais aussi de déterminants structurels, comme par exemple, le prix et la rareté du foyer pour l'implantation géographique des cités de transit et des foyers. La quasi absence des habitants comme acteurs, et non pas seulement comme enjeux, dans le cadre des opérations de résorption des Buers interroge sur la liberté de la population à peser sur ce parcours résidentiel.

¹⁵⁵ GRAFMEYER Yves et JOSEPG Isaac, L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine, Champs Essai, 2009, p175.

¹⁵⁶ AUTHIER Jean-Yves et GRAFMEYER Yves, Sociologie urbaine, Armand colin, 2^e édition, 2008, p64-65.

Dans leur étude sur les itinéraires résidentiels¹⁵⁷ de seize familles du bidonville de Champigny sur Marne, S. Fayman et I. Taboada-Leonetti, mettent en lumière cinq facteurs intervenant dans le déroulement des parcours résidentiels : les évènements familiaux, les contraintes économiques, les décisions institutionnelles et administratives, les effets de réseaux et les facteurs résidentiels. Cependant, elles soulignent aussi que « *dans les premiers temps de l'établissement, lorsque les familles étaient logées en habitat précaire, il est fréquent qu'elles aient eu à subir totalement les changements (expulsion des bidonvilles et des logements insalubres, relogement en cité de transit)* ». Les marges de liberté sont en effet très inégales selon les séquences de l'itinéraire résidentiel. Elles dépendent des ressources mobilisables par les habitants mais aussi du poids des contraintes objectives. Entre mobilité subie et mobilité choisie, nous nous intéresserons dans un premier chapitre aux stratégies individuelles et collectives divergentes qui ont pu être mises en œuvre par les familles des Buers parallèlement à une politique de résorption et de relogement qui nous apparaît autoritaire.

Ces stratégies restent toutefois à la marge et la plupart des familles ont suivi tôt ou tard l'itinéraire défini par les pouvoirs publics allant du bidonville à l'hébergement temporaire, puis théoriquement au logement de droit commun. L'érection de formes d'hébergement provisoire et atypique, tant dans leur forme que dans leur fonctionnement (lien entre habitat et travail social), apparaît alors comme générateur de nouvelles formes de territorialité et de différenciation sociale et spatiale. De plus, si le relogement avait été pensé comme une étape, cette ambition est rapidement mise en échec par l'allongement voir la permanence dans le transit. Les facteurs et les conséquences de ce blocage dans la cité de transit feront ainsi l'objet d'un deuxième chapitre.

Il est important de souligner que cette troisième partie ne traitera pas de la question des travailleurs isolés, faute de sources suffisantes. Ces derniers, lors des différentes évacuations des Buers, ont été dirigés vers des foyers d'hébergement, pour ceux qui ont eu la chance de bénéficier d'un relogement. A la différence de la cité de transit, le foyer n'a pas été pensé comme un maillon d'une chaîne résidentielle vers le logement de droit commun. Le travailleur est en effet censé résider dans le foyer puis retourner dans son pays d'origine au

terme de son contrat. Ce type de logement relève donc du provisoire pour des travailleurs considérés comme provisoires, sans ouvrir la voie à une installation plus durable. La réalité du retour est à nuancer fortement et beaucoup de travailleurs s'installeront durablement dans les foyers, comme en témoigne les nombreuses recherches contemporaines autour de la problématique du vieillissement en foyer¹⁵⁸.

¹⁵⁷ FAYMAN Sonia et TABOADA-LEONETTI Isabel, *Itinéraires résidentiels, entre enracinement et assignation*, in Ethnicité et BEKKAR Rabia, Lien social, Politiques publiques et stratégies résidentielles, L'Harmattan, Villes et Entreprises, 2005, p96.

¹⁵⁸ Voir à ce sujet : BOUTALEB Boubekar, *Vieillir en foyer : les immigrés algériens retraités dans les foyers de la région parisienne*, in LEVY-VROELANT Claire, *Logements de passage. Formes normes, expériences*, op.cit., pp. 145-173.

Chapitre I : Mobilité résidentielle : entre mobilité choisie et mobilité subie

Une analyse sociologique approfondie, par la réalisation d'entretiens avec des familles et des isolés, serait nécessaire pour conduire une réflexion complète sur la nature de la mobilité des habitants des Buers. Les recherches menées dans d'autres bidonvilles nous apportent toutefois des éléments sur la relation ambivalente qui peut exister entre les habitants et le bidonville. Si le relogement permet indéniablement une amélioration des conditions de vie et une forme de promotion sociale dans un premier temps, il est aussi vecteur de déracinement, d'arrachement à une communauté de condition de vie ainsi qu'à un réseau de solidarités. Comme l'écrit A. Sayad a propos du bidonville de Nanterre, « *quitter le bidonville, c'est sans doute échapper à une misère difficilement supportable, mais n'est-ce pas aussi abandonner un univers* »¹⁵⁹.

Dans la plupart des cas, le bidonville des Buers n'est toutefois appréhendé par les pouvoirs publics que comme un objet à résorber où le relogement en cité de transit est l'instrument de promotion sociale et de mobilité ascendante indéniable pour les familles. Cette vision est largement relayée par les médias qui lors des différentes opérations de résorption relatent la joie des habitants et font l'éloge du confort des cités de transit. Ces éléments permettent certainement de justifier une intervention unilatérale où les habitants entrent dans un dispositif assistanciel, sans espace de concertation, ni marge de manoeuvre. Cette représentation nie cependant la dimension sociale du bidonville, comme espace habité approprié par les habitants, nœud de relations sociales et de solidarités, mais aussi comme espace ressource.

Les familles et isolés sont pourtant de réels acteurs de leur propre mobilité : les stratégies résidentielles ne sont pas absentes du bidonville. De même, certaines formes de résistance à la résorption ainsi qu'aux propositions de relogement proposé ont existé. Ces initiatives qui se développent en marge de la procédure officielle limitent la portée des opérations de résorption menée par les pouvoirs publics.

On peut identifier deux temps où les habitants mettent en œuvre des stratégies résidentielles: d'une part, l'importante mobilité à destination du bidonville tout au long du processus de

résorption et d'autre part, les résistances directes des populations aux dispositifs de relogement mis en place. Les effets de ces stratégies sont importants car ils contribuent à la permanence et à la recomposition de formes d'habitats précaires.

I. L'importante mobilité à destination du bidonville de Buers : un obstacle à la politique de résorption.

L'évacuation du bidonville des Buers s'inscrit dans la durée. Le temps de la résorption est marqué par l'arrivée et le départ continus de familles et de travailleurs isolés. La maîtrise des flux est pourtant la préoccupation majeure des pouvoirs publics, qui face aux difficultés de relogement, tentent d'éviter toutes nouvelles arrivées et toutes nouvelles constructions de baraques. Toutefois, parallèlement à leur action et malgré des mesures préventives, la période est ponctuée par l'arrivée (mais aussi le départ) de nouvelles familles.

Si des données structurelles (pénurie de logement, essor des migrations, pratiques discriminatoires) expliquent cette mobilité vers le bidonville des Buers, le choix de cette localité n'est pas anodin. On peut en effet identifier des stratégies résidentielles reposant sur la mobilisation de différents facteurs de mobilité ou d'enracinement. Ces stratégies s'autonomisent des règles et des contraintes fixées par les pouvoirs publics. Elles reposent principalement sur la mobilisation de ressources familiales et d'une sphère d'interconnaissance.

L'installation dans le bidonville se fait en effet par vagues d'immigration successives où les nouveaux venus s'agrègent et s'installent dans les mêmes lieux que des individus, d'une même localité ou de la même famille, ayant émigrés auparavant. Ces logiques agissent de manière indépendante, en marge de la politique de résorption insufflée par les pouvoirs publics. En effet, malgré des consignes de surveillance pour éviter l'installation de nouvelles baraques et des contraintes objectives, les habitants sont très mobiles : ils s'installent, quittent et reviennent dans le bidonville.

Ainsi, quinze baraques vont être édifiées pour loger quinze nouveaux ménages entre janvier et septembre 1961. D'autres familles seront hébergées directement dans des baraques existantes,

¹⁵⁹ DUPUY Eliane et SAYAD Abdelmalek, Un Nanterre Algérien, terre de bidonvilles, op.cit., p103.

habitées par des proches ou de la famille, entraînant des cas de surpeuplement. Certains ménages quittent aussi le bidonville définitivement ou seulement pour une période définie. La baraque est alors souvent revendue ou occupée pendant l'absence du propriétaire par un parent¹⁶⁰.

Pour certains, le choix du bidonville des Buers prend appui sur le registre politique. La désaffectation des foyers de travailleurs au début des années 1960 et le report sur des formes d'habitats précaires comme le bidonville illustrent la volonté des travailleurs isolés d'échapper aux pressions nationalistes et policières. A l'inverse, lors de la première opération d'évacuation des célibataires des Buers, « *les travaux entrepris par la construction des Hlm de Villeurbanne à l'intérieur même du bidonville et les évènements politiques aidant, provoquèrent aussi une certaine scission parmi les familles qui durent soit se réinstaller en un autre point du bidonville, soit déménager pour se regrouper selon leurs affinités politiques ou tribales, 17 rue des Poilus, chemin de la Boulangère à Villeurbanne, etc...* »¹⁶¹. Le facteur politique est un déterminant important pour la fixation des familles et des travailleurs célibataires dans un habitat particulier.

La répartition spatiale des familles dans les bidonvilles de l'agglomération répond donc à des mécanismes singuliers qui reposent sur la mobilisation de ressources particulières : l'appartenance familiale ou clanique ainsi que l'appartenance politique. Les habitants sont donc en partie acteurs de leur itinéraire résidentiel, bien que le champ des possibilités soit restreint entre des logements de nature précaire : bidonvilles, garnis...

Plus tard lors des étapes de la résorption du bidonville, la destruction physique des baraques entraîne inévitablement une mobilité des habitants qui sont contraints de quitter les lieux. La plupart des habitants vont alors se rallier aux solutions de relogement imposées par les pouvoirs public, qui améliorent indéniablement les conditions de vie matérielles des habitants. Des oppositions vont toutefois se faire entendre, et certains ménages iront même jusqu'à développer des stratégies résidentielles à la marge de la procédure de relogement officielle.

¹⁶⁰ Fiches familiales de renseignement, ADR, 248W363.

¹⁶¹ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord, sur les opérations de résorption du bidonville des Buers, Avril 1962, ADR, 248W227.

II. Développement de stratégies à la marge de la procédure officielle

« Sans incidents » est une formulation qu'on retrouve dans la plupart des courriers du Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpenne à propos des différentes opérations de résorption du bidonville des Buers. Les opérations de destruction et de déplacement des populations ne semblent donc pas, à première vue, rencontrer d'oppositions particulières de la population. La consultation de documents réalisée postérieurement aux évènements permet toutefois de trouver des traces de certaines résistances. Une note sur la résorption des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise rédigée par la Préfecture du Rhône nous rapporte que les habitants « *menaient [au bidonville] certes, une vie peu brillante, mais à laquelle certains s'étaient tellement attachés que nous avons eu bien souvent des difficultés à les en faire sortir pour occuper le logement décent qui leur était affecté* »¹⁶².

Outre la dimension d'appropriation du territoire, la localisation du lieu de relogement, souvent à la périphérie de l'agglomération lyonnaise, semble être un facteur important dans l'acceptation ou non de la mesure de relogement. Ainsi, en février 1961, les familles K. et D. refusent d'évacuer le bidonville, « malgré des propositions de relogement correspondant aux besoins familiaux » selon l'appréciation des autorités locales¹⁶³.

Si nos sources restent incomplètes pour prendre toute la mesure des raisons de ces oppositions et retracer les trajectoires divergentes investies par les individus qui n'ont pas, ou qui ont fait le choix de ne pas, bénéficié de mesures de relogement, nous avons pu identifier certaines attitudes et itinéraires résidentiels.

¹⁶² Note sur la résorption des bidonvilles dans l'agglomération lyonnaise, Préfecture du Rhône, 24 Juillet 1964, ADR, 248W361.

¹⁶³ Courrier de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord à M. Georges Martin, administrateur des SCA, conseiller technique pour les affaires musulmanes, 6 février 1961, ADR, 248W363.

1. Circulation entre les bidonvilles : des Buers au bidonville de la Boulangère

La population du bidonville des Buers est mouvante. Que cette mobilité s'exerce dans le cadre de l'itinéraire résidentiel défini par les pouvoirs publics, ou qu'elle s'érige à la marge, les habitants passent par différents types d'habitats précaires ; au minimal, le bidonville et la cité de transit dans le schéma officiel. Dans le cadre des stratégies divergentes, des canaux de circulation particuliers reliant des lieux et des formes d'habitats spécifiques peuvent être identifiés.

Au préalable, il faut noter que le point de départ d'un itinéraire à la marge de la procédure officielle peut être triple : la famille ou l'isolé fait le choix de ne pas recourir à l'hébergement proposé et trouve une solution par ses propres moyens, la famille ou l'isolé ne bénéficie pas de mesures de relogement et est contraint de trouver un abri, la mesure de relogement est acceptée pendant un temps puis le ménage ou l'isolé quitte le logement. Un article publié dans le Progrès suite à la première opération d'évacuation des célibataires témoigne de ce troisième cas de figure : « *tous ceux qui ont ainsi bénéficié de conditions d'habitation très soignées n'ont pas toujours occupé très longtemps leurs nouvelles demeures. Certains ont réintégré de vieilles masures ou ont reconstitué des sortes de baraques* »¹⁶⁴.

Le bidonville de la Boulangère, prolongement des Buers

En suivant les déplacements des familles du bidonville des Buers, on peut retracer des trajectoires particulières. On note ainsi une certaine récurrence dans le passage de familles du bidonville 49-55 chemin des Buers au bidonville 15 chemin de la Boulangère. Sept familles (dont trois portant le même nom de famille et étant vraisemblablement de la même famille élargie) empruntant cette même trajectoire ont été identifiées. Plus largement, on retrouve ce même constat dans un rapport de la Maison de l'Afrique du Nord qui souligne à propos du bidonville des Buers que « *plusieurs de ces familles avaient refusé ou quitté le logement proposé pour aller s'installer dans celui du chemin de la Boulangère* »¹⁶⁵.

¹⁶⁴ Opération bulldozer au « bidonville » des Buers, article paru dans le Progrès, 10 Avril 1960.

L'implantation dans le bidonville de la Boulangère n'est pas due au hasard. La proximité géographique, ainsi que l'invisibilité dont a bénéficié pendant un temps le bidonville, apparaissent comme des hypothèses pertinentes pour expliquer ce choix.

Cet ensemble de baraques est en effet situé à l'angle du chemin des Buers, à environ 300m du bidonville des Buers. L'occupation et l'édification de baraques, dans d'anciens jardins ouvriers, chemin de la Boulangère, commencent parallèlement au développement des Buers vers 1957. L'ampleur de ce taudis est toutefois beaucoup restreinte : en effet en novembre 1963, on compte 19 familles installées à la Boulangère, dont la moitié l'est depuis plus de 3 ans¹⁶⁶. Les opérations de destruction sont ainsi relativement tardives, bien que le bidonville fasse l'objet de rapports dès mai 1962. Elles ne débutent réellement que fin 1963, suite à l'ordonnance d'expulsion prononcée le 29 août 1963 par le tribunal de Grande Instance en faveur de la Semicle¹⁶⁷ (société d'économie mixte pour la construction de logements économiques) alors propriétaire du terrain.

La proximité géographique, ainsi que la relative tranquillité dont semble disposer le bidonville de la Boulangère, sont sans doute des facteurs qui expliquent la fréquence des circulations entre ces deux taudis. La contiguïté entre ces deux entités est telle que les acteurs politiques associent volontiers ces deux bidonvilles pour nommer les baraques chemin de la Boulangère : « bidonville de la Boulangère, prolongement du bidonville des Buers », « Buers-boulangère », « le bidonville 15 chemin de la Boulangère résiduel de celui chemin des Buers ».

Loin d'être linéaire, la circulation entre ces deux baraquements s'inscrit dans un parcours où les familles investissent un ou deux lieux avant de finalement se diriger vers le bidonville de la Boulangère. Deux ménages ont ainsi bénéficié d'un relogement à la cité de St Priest¹⁶⁸ et dans le camp de réadaptation de Mions avant de quitter les logements attribués. Les autres ménages n'ont pas bénéficié de relogement, par choix ou par contrainte, et sont partis s'installer pendant un temps dans d'autres communes comme Marseille (Bouche du Rhône), St Maurice de Gourdans (Ain) et Oullins (Rhône) avant de revenir s'installer dans le bidonville de la Boulangère.

¹⁶⁵ Maison de l'Afrique du Nord, rapport d'activités, septembre 1963, ADR, 248W227.

¹⁶⁶ Courrier du Commissaire Principal Jules Chessel à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central à Lyon, 13 novembre 1963, AMV, 2D92.

¹⁶⁷ La Semicle a pour ambition de construire sur ce terrain 292 logements accessibles à la propriété.

¹⁶⁸ La cité St Priest est l'œuvre du Comité lyonnais d'urgence aux sans abris et mal logés.

Deux exemples de trajectoire résidentielle des Buers à la Boulangère

A travers les itinéraires empruntés par la famille B. et la famille F, toutes deux issues du bidonville des Buers, il est intéressant de percevoir les ressources et les stratégies mobilisées par chacune de ces familles lors de l'évacuation du bidonville des Buers.

La famille B.¹⁶⁹, composée d'un couple et d'un enfant, a déposé une demande de logement à l'office Hlm de Villeurbanne en 1959. Habitant dans une baraque des Buers, ce ménage a bénéficié d'une mesure de relogement à la fin de l'année 1960 dans un chalet de la cité de transit du foyer Notre Dame des sans abris à Mions. Après quelques mois, la famille B se réinstalle finalement, fin février 1961, dans la baraque N°18 du bidonville des Buers, considérant que Mions est trop loin du lieu de travail du père de famille (situé au niveau de la gare Perrache). Le facteur travail, et donc indirectement la distance domicile- travail, est une contrainte forte sur les choix opérés en matière de mobilité résidentielle, qui peut toutefois rentrer en opposition avec d'autres variables. Dans ce cas précis, l'équilibre entre confort matériel et proximité de l'emploi se fait à la faveur du travail.

Le retour aux Buers est alors rendu possible par la mobilisation de ressources familiales : la baraque N°18 appartient à un frère qui n'occupe qu'une des deux pièces avec ses deux enfants, tandis que l'autre, est laissée à la famille B. Cette solution n'est toutefois que provisoire, la famille B. ayant acheté dans les jardins qui bordent le chemin de la Boulangère (à 300m du bidonville) une baraque à une famille qui doit être relogée dans un appartement réquisitionné.

L'exemple de la famille B. est révélateur des marges de manœuvre et des stratégies qui peuvent exister à posteriori d'une mesure de relogement officielle. Cette latitude repose sur un réseau familial, mais n'est pas non plus possible sans un minimum de ressources pécuniaires.

La famille S. nous donne un autre exemple de parcours entre les Buers et la Boulangère¹⁷⁰. A la différence de la famille B, ce ménage, composé d'un couple et de deux enfants, n'a pas

¹⁶⁹ Courrier du Capitaine Bertrand, Chef de la Section Administrative Technique de Lyon Nord à la Préfecture du Rhône, 20 Mars 1961, ADR, 248W363.

¹⁷⁰ *Affaire S.E.M.I.C.L.E. C/ Occupants du bidonville, 15 chemin de la Boulangère à Villeurbanne*, Courrier du Commissaire Principal Jules Chessel à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, 10 décembre 1963, AMV, 2D92.

attendu le bénéfice du relogement dans le cadre des opérations de résorption du bidonville des Buers. La famille S, en compagnie de deux autres familles parentes, est allée s'installer à St Maurice de Gourdans dans l'Ain en janvier 1961. Encore une fois, le réseau familial structure les choix résidentiels des ménages en ouvrant de nouvelles possibilités et dessinant des fractions de parcours communs. Les deux familles se sont finalement déplacées au bidonville de la Boulangère à la fin de l'année 1961 et au début 1962, tandis que la famille S. s'est installée par effraction dans la cité d'urgence de la Feyssine dans un chalet libéré par un cousin du ménage. Les occupants sans droits ni titres ont cependant été rapidement expulsés par le Commissaire de Police de Villeurbanne-Charpenne suite à un ordre préfectoral. Un logement F.2 dans la cité de transit « La Saulaie » à Oullins gérée par le Pact a toutefois été proposé à la famille qui l'a refusé. La famille S. s'est finalement installée dans le bidonville de la Boulangère.

Si la résistance aux propositions de relogement est forte chez la famille S., celle-ci semble toutefois accepter certaines des solutions comme les bungalows de la Feyssine. La question des déterminants de ces refus et de cette acceptation reste floue, toutefois on peut faire l'hypothèse que les facteurs géographiques, de structure du bâti, de procédures internes etc... pèsent sur les choix de la famille S..

Ces stratégies divergentes sont toutefois lourdes en conséquences. L'installation dans le bidonville de la Boulangère n'est pas l'aboutissement d'un parcours mais une séquence résidentielle avant d'aller vers d'autres formes de logement. La famille B. et la famille S sont restées respectivement plus de trois ans et plus d'un an et demi à la Boulangère avant d'être à nouveau expulsées. Lors de ces opérations, il a été admis que les familles, dont la famille B. et S., qui avaient déjà bénéficié d'une mesure de relogement seraient expulsées sans relogement¹⁷¹.

¹⁷¹ *Affaire S.E.M.I.C.L.E. C/ Occupants du bidonville, 15 chemin de la Boulangère à Villeurbanne, Courrier du Commissaire Principal Jules Chessel à Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, 10 décembre 1963, AMV, 2D92.*

2. Mobilisation collective au 55 chemin des Buers

D'autres formes de résistance aux opérations de déplacement et de relogement ont pu être observées dans le bidonville des Buers. Les stratégies mobilisées ne sont alors plus individuelles par le départ de la famille mais collectives par la revendication de modalités de relogement particulières.

Comme nous l'avons vu précédemment, la destruction de l'immeuble 55 chemin des Buers constitue la « phase ultime de l'opération Pranard »¹⁷² et marque la fin des opérations de résorption dans le bidonville des Buers. Pourtant, déjà en avril 1962, dans son rapport¹⁷³, le conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord relatait « *la résorption totale et définitive* » des baraques des Buers. Cet immeuble n'avait toutefois pas été « oublié » par les pouvoirs publics mais bénéficiait d'un statut un peu particulier.

Cet immeuble de deux étages était en novembre 1960 habité par environ 90 personnes¹⁷⁴. Au cours des années, la population de cet immeuble a augmenté notamment par l'installation de familles des Buers réfugiées dans la bâtisse, suite à des opérations d'évacuation des baraques. Ainsi, en juillet 1963, on recense environ 24 travailleurs célibataires et 26 familles de diverses nationalités (italiennes, espagnoles, françaises, algériennes, tunisiennes), bien que majoritairement algériennes.

Lors des opérations précédentes, le relogement des familles installées dans l'immeuble avait été envisagé par les pouvoirs publics, mais l'adhésion de l'ensemble des locataires à un comité de défense a eu pour effet de bloquer les procédures de relogement. Les locataires sont ainsi restés sur place en espérant, par l'action du comité, pouvoir être indemnisés et relogés en Hlm¹⁷⁵.

Cette mobilisation collective a finalement porté ses fruits. La destruction de la bâtisse n'a débuté qu'en juillet 1963. En outre, la quasi totalité des familles a finalement été relogée par l'office municipal des Hlm de Villeurbanne, mis à part un ménage installé dans un chalet du

¹⁷² Villeurbanne, en présence de M. Gagnaire, *Phase ultime de l'opération Pranard*, Article publié dans le Progrès, 11 juillet 1963.

¹⁷³ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord, sur les opérations de résorption du bidonville des Buers, Avril 1962, ADR, 248W227

¹⁷⁴ Plan du terrain Picot, Chemin des Buers, Etat des lieux, 7 novembre 1960, ADR, 248W363.

¹⁷⁵ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord sur l'évacuation des familles de l'immeuble situé à Villeurbanne, 55 chemin des Buers, 1 juillet 1963, ADR, 248W361.

Foyer Notre Dame des Sans Abris à St Foy Les Lyons, ainsi que quelques ménages vivant en concubinage qui « *en raison de leur situation irrégulière, [...] n'avaient aucune chance d'être relogées par les services publics et [ont dû] prendre leurs dispositions pour évacuer le logement* »¹⁷⁶. La situation des travailleurs isolés est vraisemblablement comparable aux ménages vivant en concubinage.

Malgré l'exclusion de nombreux ménages du logement Hlm, cette situation est inédite au regard des solutions de relogement proposées antérieurement, qui n'étaient que très rarement en logement social classique. Pour trois familles, l'obtention d'une solution de relogement a été plus tumultueuse du fait des capacités limitées de relogement, tout particulièrement en ce qui concerne les Hlm. Des particuliers, un médecin et un employé des soieries, se sont alors mobilisés pour solliciter la bienveillance du Préfet à l'égard de ces trois familles. Avec ou sans effets, ces sollicitations témoignent néanmoins de la mobilisation d'acteurs individuels pour infléchir la décision des pouvoirs publics.

Ces différentes stratégies qu'elles soient collectives ou individuelles répondent à la même ambition d'autonomisation des individus et des familles face à une politique de déplacement autoritaire. La mobilisation de différentes ressources permet alors aux habitants d'avoir une certaine prise, bien que limitée, sur leur propre itinéraire résidentiel. Cette mobilité érigée en marge des procédures officielles rentre toutefois en conflit avec les objectifs de la municipalité, l'éradication des bidonvilles et des îlots insalubres, en contribuant, bien que ce soit dans des proportions limitées, à la régénération des taudis. Le repli sur d'autres formes d'habitat précaires prend en effet le contre-pied de la politique de résorption.

Une grande partie des habitants va néanmoins tôt ou tard se rallier aux formes de relogement proposées par les pouvoirs publics. La cité de transit ne constitue toutefois pas un aboutissement, mais n'est qu'une séquence dans la chaîne résidentielle d'un ménage. L'action socio-éducative, opérée dans ces logements, doit permettre la rotation des ménages à l'intérieur d'une gamme d'habitat de dépannage puis vers le logement de droit commun,

¹⁷⁶ Compte rendu de M. Jacquet, conseiller social de la Maison de l'Afrique du Nord sur l'évacuation des familles de l'immeuble situé à Villeurbanne, 55 chemin des Buers, 1 juillet 1963, ADR, 248W361.

constituant ainsi un « modèle résidentiel promotionnel »¹⁷⁷. En effet, la cité de transit est « *une sorte de machine à reloger assez complexe avec des échelons successifs depuis le simple camp de réadaptation, jusqu'à l'ensemble en dur [...] en passant par le foyer-hôtel pour les familles [...]* »¹⁷⁸. La singularité des cités repose donc sur leur caractère provisoire, qui va toutefois être rapidement mis à mal redéfinissant les fonctions et la nature de la cité.

¹⁷⁷ BALLAIN R. et JAILLET M-C, « La mise en œuvre des politiques locales de l'habitat entre régulation du marché et action sociale », in BONEVALET C., BRUN J., SEGAUD M. (sous la direction), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1998.

¹⁷⁸ Rapport présenté à la Préfecture du Rhône à Mr. L'Inspecteur Général Guidicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles par le Foyer Notre Dame des Sans Abris, 19 Janvier 1967, archives privées du FNDSA.

Chapitre II. Le relogement en cités de transit : une solution temporaire vers le logement social ?

« La rénovation ne bouscule pas seulement des murs et les rues, elle affecte profondément un groupe humain, provoque ou accélère une mutation des structures locales et sociales ; ces effets dépassent singulièrement le domaine de l'habitat et doivent s'étudier comme une forme particulière du changement social en général »¹⁷⁹.

Cette description du processus de rénovation urbaine par le sociologue Henri Coing, dans son ouvrage *Rénovation urbaine et changement social*, nous apporte des éléments pour appréhender les effets induits par le relogement suite à l'évacuation du bidonville des Buers. Le relogement en cités de transit ou en foyers d'hébergement ne peut se résumer à une simple opération de déplacement d'individus d'un endroit à un autre, elle génère en effet de nouveaux espaces urbains et sociaux.

Pour la sociologue Véronique De Rudder¹⁸⁰, *« le logement apparaît ainsi tout à la fois comme produit et producteur de l'intégration ou de la marginalisation, comme cause et conséquence de celles-ci »*. Pour celle-ci, si les conditions de logement constituent un premier marquage de la position sociale, la question se pose surtout en terme de liberté résidentielle.

La cité de transit n'est en effet pas une réalité sociale fixe et statique. Ainsi, quand les rouages de la chaîne résidentielle se bloquent, la cité change de visage redéfinissant un espace socialement différencié qui pèse sur les habitants.

L'identification des obstacles à une rotation rapide vers le logement de droit commun fera ainsi l'objet d'un premier point. A travers un deuxième point, nous analyserons les conséquences de cet immobilisme, génératrices d'un espace « à part ».

¹⁷⁹ COING Henri, *Rénovation urbaine et changement social*, Les Editions Ouvrières, coll. L'évolution de la vie sociale, 1966, p14.

¹⁸⁰ DE RUDDER Véronique, « Le logement des immigrés », in BAROU Jacques et LE Huu Khoa, *L'immigration entre loi et vie quotidienne*, L'Harmattan, Minorités & Sociétés, 1993, p82-83.

I. Sortir du transit : les difficultés d'accès au logement social

La durée de transit mentionnée lors du relogement n'est pas uniforme. Elle ne semble pas être définie en lien avec les réelles possibilités de mobilité à l'intérieur du parc de logement mais permet vraisemblablement, en arguant sur le caractère temporaire du relogement, de convaincre plus aisément les habitants d'évacuer le bidonville.

1. L'allongement de la durée du transit

Face aux difficultés d'accès au logement Hlm, le transitoire se prolonge alors, générant les protestations de certains habitants. En décembre 1961, la famille H. qui demeurait au bidonville des Buers, a ainsi été installée dans un local réservé aux familles dans le centre d'accueil provisoire et de transit du foyer Notre Dame des sans abris, rue Baraban à Lyon, pour une durée qui ne devait pas excéder 6 mois. En Avril 1966, soit plus de 4 ans plus tard, le Maire de Villeurbanne est finalement interpellé sur le cas de la famille H., toujours domiciliée dans le centre, pour qu'il assure le glissement du ménage vers un logement définitif¹⁸¹. En avril 1963, on relève des plaintes de dix familles des Buers relogées depuis 16 mois dans la cité de Dardilly. Ces dernières se plaignent d'être trop éloignées de Lyon, en argumentant que ce relogement ne devait durer que trois mois. La réponse de la Maison de l'Afrique du Nord, gestionnaire de la cité, et des pouvoirs publics est alors brutale et répressive : « *Faute de pouvoir les déplacer, il faut dans l'immédiat les reprendre en main. Nous avons suggéré qu'une lettre officielle soit adressée à chacune des familles pour les mettre en garde sur le risque d'expulsion que les écarts de leur comportement ne manqueraient pas d'entraîner* »¹⁸². La cité de transit est en effet un espace de contrôle social et de contraintes qui s'impose aux habitants, au risque d'être expulsés.

L'entrée dans le logement Hlm sera finalement tardive. En 1967, plusieurs familles habitent depuis de 10 ans dans des cités de transit. On évalue alors à 600 personnes, soit environ 60% des occupants des cités de transit ayant « *la situation matérielle et la tenue morale et sociale*

¹⁸¹ Courrier de l'adjoint délégué au logement de la Mairie de Villeurbanne à Monsieur Le Maire de Villeurbanne, 12 Avril 1966, AMV, 2D100.

suffisante pour leur permettre d'accéder à un logement en Hlm »¹⁸³. Si la question de l'aptitude des familles, base de la justification du recours à la cité de transit, peut être un frein à l'accès au logement Hlm, l'immobilisme des familles des taudis relogées en cité de transit trouve ses racines dans d'autres facteurs qui accentuent les difficultés d'accès au logement de droit commun.

2. Des obstacles à la sortie du transit et à l'entrée en logement Hlm

Les obstacles à la sortie du transit ou à l'entrée dans le logement de droit commun sont de différentes natures. Ils touchent en effet à la fois à des logiques d'acteurs ainsi qu'à des déterminants structurels.

L'insuffisance quantitative des logements définitifs de type Hlm ou PSR (programmes sociaux de relogement) à destination des habitants des cités de transit, qui se résume souvent aux seules réservations du Fonds d'action sociale (F.A.S), explique en partie la difficulté d'assurer le glissement des familles vers le logement de droit commun. Outre le blocage dans les cités de transit, c'est toute la chaîne du logement qui est sous tension. Cette pénurie s'aggrave particulièrement à partir de 1962, date de l'indépendance de l'Algérie, qui entraîne un afflux de rapatriés, bénéficiant d'une réservation de logements sociaux, sur un fond d'essor démographique et de forte immigration de main d'œuvre.

En outre, l'écart entre la redevance d'occupation versée dans les cités de transit et les loyers pratiqués dans le logement classique est important. La question de la solvabilité des ménages est un frein majeur au départ vers des logements plus onéreux, mais aussi tout simplement au maintien dans la cité. Certains ménages seront en effet expulsés ou partiront d'eux mêmes, faute de pouvoir honorer leur « loyer ». Cause mais aussi conséquence de l'allongement de la durée de transit, la taille des familles est un troisième vecteur d'immobilisme. Les années passant, les familles se sont en effet agrandies : « *des familles qui sont arrivées dans leur petit*

¹⁸² Maison de l'Afrique du Nord, rapport d'activités, avril 1963, ADR, 248W227.

¹⁸³ Courrier du Préfet du Rhône à M. L'Inspecteur Général Giudicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles, 16 février 1967, ADR, 248W359.

chalet avec deux enfants, en ont maintenant dix ! » explique le FNDSA¹⁸⁴. L'accroissement du nombre de membres dans chaque famille rend encore plus hypothétique le relogement qui nécessite alors de trouver des logements de grande taille et peu coûteux.

Face à ces situations, différentes solutions ont été envisagées par le foyer Notre Dame des sans abris : la mutation dans un logement transitoire adapté lors d'une vacance ou encore l'adjonction d'un élément habitable aux logements préfabriqués. L'association émet toutefois des réserves sur cette dernière solution : d'une part, l'agrandissement des chalets entraîne d'importantes dépenses non subventionnées, et d'autre part, « *le danger est que les familles s'incrustent et que nous sortions de notre voie qui est celle du dépannage* »¹⁸⁵. En effet, dans certains cas, le prolongement du passage dans la cité provient du refus du ménage à accéder au logement social. Les conditions de vie dans la cité (jardin, confort matériel etc....) ainsi que la faiblesse du loyer conviennent alors à la famille. Pour éviter les phénomènes d'installation permanente, au bénéfice de loyers minorés, des mesures ont été prises pour pousser les ménages à partir. Le 1^{er} janvier 1968, les loyers de la cité Arc en Ciel ont ainsi été augmentés de 15 à 20% selon les logements. De plus, en cas de refus de relogement, les familles ont pu être pénalisées par l'alignement des redevances d'occupation sur le loyer d'un logement similaire dans le parc social¹⁸⁶.

Le relogement en logement définitif est aussi traversé par un débat récurrent sur la nécessité de contrôler les regroupements d'immigrés. Sans entrer dans une politique stricte de quotas, des « seuils de peuplement » sont définis par les pouvoirs publics. On estime alors qu'il ne faut pas dépasser la limite de 15% de ménages étrangers dans un ensemble Hlm¹⁸⁷. Cette ambition de mixité sociale organisée trouve une illustration extrême dans le processus de peuplement de la cité de transit Arc en Ciel appliquant au début, tout du moins, une parité parfaite entre ménages français ou européens et ménages non européens. Dans les faits, l'accès aux logements Hlm des étrangers sera beaucoup moins important, et particulièrement

¹⁸⁴ Rapport présenté à la Préfecture du Rhône à Mr. L'Inspecteur Général Guidicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles par le Foyer Notre Dame des Sans Abris, 19 Janvier 1967, archives privées du FNDSA.

¹⁸⁵ Foyer Notre Dame des Sans Abris, rapport moral, année 1965, ADR, 248W223.

¹⁸⁶ QUADRIO Stéphane, *De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes*, op.cit., p 149.

¹⁸⁷ Note à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement du Rhône à Lyon, Ministère de l'équipement et du logement, 15 juillet 1968, ADR, 248W359.

faible à l'égard des familles algériennes. Fin 1967, le nombre d'étrangers dans les offices Hlm de la région lyonnaise varie entre 5% et 8% et de 7% à 13% dans les sociétés Hlm¹⁸⁸.

Si l'instauration de mesures de limitation complexifie l'attribution de logements sociaux à des familles étrangères requérant la mise en place d'échanges et d'équilibrages entre les cités, les obstacles reposent aussi très largement sur des représentations négatives et des pratiques discriminantes. Les difficultés des ménages étrangers s'expliquent d'une part par un désavantage au bénéfice des familles françaises. Le rapport moral du FNDSA en 1965 résume cette discrimination : « *les Français, ont, ce qui est normal, beaucoup plus de facilités d'accès aux logements Hlm. Auprès des employeurs, ils bénéficient également d'une priorité de relogement* ». D'autre part, les réticences des bailleurs privés et publics sont nombreuses à l'accueil des familles étrangères, et surtout algériennes, venant ou non des cités de transit. Cette discrimination se retrouve renforcée par des réactions hostiles de la part des familles françaises.

Le service social familial nord-africain (SSFNA), une association caritative, nous rapporte en 1966 que seule, une régie privée à Lyon accueille des familles algériennes. Face aux difficultés d'accès au logement social, ces familles se sont adressées en désespoir de cause à des régies privées, bien que ces logements soient bien plus onéreux : « *les prix des loyers s'échelonnent entre 400 et 500Fr (F3-F5) plus 50Fr environ de chauffage mensuel et 300 Frs de cautionnement demandé pour deux ans de bail* ». Fin 1965, 180 logements sur 336 accueillent environ 210 familles algériennes dont de nombreuses habitent en situation de surpeuplement. La plupart des familles européennes, si elles ne sont pas parties, se sont alors groupées dans un bâtiment¹⁸⁹.

Au temps des débuts de la législation sur les bidonvilles au milieu des années 1960, la question de l'accès des familles logées en cité de transit au logement Hlm commence à prendre du poids. Ainsi, face à une position de principe considérée comme inadmissible par M. Guidicelli, Inspecteur Général, chargé de mission pour résorber les bidonvilles, les bailleurs vont alors être menacé par ce dernier de diminuer le contingent annuel de logements

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Service Social et Familial Nord- Africain (SSFNA), Rapport d'activités 1964-1965 et 1965-1966, ADR, 248W247.

et de confier le reste à la Logirel (filiale Hlm de la Sonacotral dans la région lyonnaise) ou à la société anonyme Hlm créée par le FNDSA¹⁹⁰, s'ils ne font pas évoluer leurs pratiques.

Des nombreuses résistances expliquent donc le manque de rotation dans les cités de transit. Résultant de facteurs structurels, du refus des familles, de représentations négatives, l'allongement du transit a des conséquences sur les dimensions fonctionnelles et symboliques de cet habitat. D'un logement de passage, on passe à lieu d'immobilité. D'un lieu de promotion sociale, on passe à un lieu de marginalisation à la fois spatiale mais aussi sociale.

II. La cité de transit : permanence d'un segment d'habitat spécifique

Par essence, la cité de transit comme le foyer de travailleur repose sur, selon l'expression du sociologue Michel Marié, une « définition territoriale » particulière¹⁹¹. Cet espace est en effet soumis à une gestion qui ne relève pas du droit commun mais d'un droit particulariste. La justification de ce particularisme repose, pour les cités de transit, sur le caractère provisoire de cet habitat. Le prolongement du transit va renforcer cette différenciation et peut alors devenir vecteur de marginalisation.

1. La cité de transit comme « définition territoriale » particulière

Pour Vincent Viet, le mode d'action privilégié en faveur du logement des immigrés qui s'est développé sur toute la période 1945-1974 repose sur un système de différenciation de l'habitat par la propension à procurer aux étrangers des logements avec des normes de confort inférieures ou spécifiques¹⁹². Ce particularisme se décline tant dans le peuplement, que dans l'architecture, que dans le financement ou encore la gestion de cet habitat.

¹⁹⁰ *Bidonvilles*, visite de M. L'Inspecteur Général Giudicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles, du 19 et 20 Janvier 1967 à Lyon, ARD, 248W359.

¹⁹¹ TRICARD Jean-Paul, « Genèse d'un dispositif d'assistance : les "cités de transit" op.cit., p619.

¹⁹² VIET Vincent, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », op.cit., p97.

La cité de transit est en effet par essence un espace particulier et contradictoire : à la fois espace de normalisation et de particularisme, habitat et lieu d'intervention sociale.

Entre espace de normalisation et de particularisme

La singularité du modèle de la cité de transit rentre toutefois en contradiction avec le but affiché de cet habitat. Considérées comme l'instrument de la promotion sociale, elles visent à « éduquer » les habitants des taudis aux usages de la vie urbaine et du confort moderne avant de pouvoir les faire accéder au grand ensemble. L'idée est donc de ramener une population considérée comme « inadaptée », « asociale » à une norme dominante : le mode de vie des Français de métropole. L'ambition normalisatrice des cités de transit est donc contraire à la nature de cet habitat qui échappe au droit commun.

En effet, les familles des cités, comme les isolés des foyers, ne sont pas des locataires classiques. Dans les cités de dépannage, les ménages ne possèdent pas de statut de locataire, au sens juridique du terme. Ils ne bénéficient pas des garanties rattachées à ce statut, comme le droit au maintien dans les lieux. Une convention d'attribution est passée avec le gestionnaire auquel les ménages paient, non pas un loyer, mais une redevance d'occupation¹⁹³. Bien que le passage dans les cités soit transitoire, les familles peuvent toutefois être exclues en cas de « mauvais comportement » ou d'impayés de la redevance d'occupation.

Habitat et intervention sociale

En outre l'intervention sociale exercée sur ce territoire rend singulier cet habitat. En prônant le relogement en cité de transit, on met alors l'accent sur la responsabilité individuelle des habitants du bidonville. Ces derniers sont frappés d'un soupçon d'incapacité, l'appréciation du degré d'évolution de la famille conditionnant le type de logement transitoire, mobilisé pour leur recasement. Le bidonville résulte pourtant des mécanismes globaux, d'un contexte particulier qui fait de ce type d'habitat un fait social généré par la société dans son ensemble. L'érection d'un habitat transitoire et socio-éducatif pour les individus issus des taudis est

¹⁹³ QUADRIO Stéphane, « De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes », op.cit., p 149.

donc traversée par un paradoxe fondamental apportant des solutions qui s'appuient sur le registre individuel aux bidonvilles, fruit d'un phénomène sociétal.

La dimension de contrôle social de cet arsenal socio-éducatif est dénoncée par de nombreux auteurs. Dans son article, *Genèse d'un dispositif d'assistance : les « cités de transit »*, le sociologue J-P Tricard dénonce un dispositif assistanciel reposant sur des pratiques de mise sous tutelle. D'autres auteurs parleront des cités de transit comme des moyens d'oppression et de domination¹⁹⁴.

La construction de cités de transit et de foyers de travailleurs a contribué à la construction d'un espace de gestion spécialisé pour les immigrés définissant une filière d'accès particulière au logement Hlm. Cet espace soumis à un projet de prise en charge est toutefois défini, à la base, par son caractère provisoire qui justifie en quelque sorte l'usage d'un habitat hors norme. La faible rotation dans les cités de transit va toutefois changer la donne ne permettant pas, ou tardivement, l'intégration des populations au dispositif de droit commun et contribuant à accentuer la différenciation sociale et spatiale prévalant dans la cité de transit.

2. Accentuation de la différenciation sociale et spatiale

Les travaux menés dans les années 1960 par l'ethnologue Colette Pétonnet sur la cité de transit de la Halle¹⁹⁵ décrivent la cité comme un lieu à la fois ségrégué et stigmatisé. « Ces gens là », les habitants, se constituent alors comme un groupe spécifique distinct des autres groupes, secrétant une « sous culture » homogène, qui repose sur la conscience du rejet de la société.

La question de l'usage et de l'appropriation de ce nouveau territoire par les habitants ne sera toutefois pas l'objet de notre propos, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux liens entre les dysfonctionnements du dispositif de transit et la marginalisation de ce territoire. Ainsi, nous relèverons différents éléments qui peuvent contribuer à la marginalisation des cités de transit, sans pour autant pouvoir généraliser notre propos à l'ensemble des cités mobilisées dans le cadre du bidonville des Buers.

¹⁹⁴ HERPIN Isabelle et SANTELLI Serge, *Le bidonville, phénomène urbain direct. Morphologie et croissance. Analyse spatiale et signification*, in L'Architecture d'aujourd'hui, N°153, décembre 1970- janvier 1971.

L'accès à la cité de transit pour les familles en provenance des taudis constitue indéniablement une amélioration des conditions matérielles. Toutefois, le blocage de la rotation dans les cités de transit fait de ces espaces des enclaves sans perspectives résidentielles. Les ménages logés dans un habitat assigné n'ont d'autres choix que d'habiter la cité ou de rester mal logés. La différenciation qui prévaut originellement dans les cités de transit va s'accroître du fait d'une forte précarisation des ménages et de la concentration croissante de populations en difficultés sociales dans cet habitat, isolé spatialement.

Précarisation des conditions de vie et isolement spatial

Logement de passage, les habitants vivent dans une précarité constante, un provisoire permanent tiraillé entre l'espoir d'une promotion sociale et la peur de l'expulsion. La spécificité de la cité en terme d'encadrement social, de statut résidentiel fait de cet habitat un espace de contraintes pour les habitants. L'allongement du transit a toutefois des conséquences plus directes sur les conditions de vie des habitants. Construites à la hâte dans des zones périphériques où le foncier était bon marché, les cités de transit ont d'abord été pensées comme provisoires. Les années passant, le bâti s'est alors rapidement dégradé produisant un nouveau type de logement indécent, accentué par des situations de surpeuplement du fait de l'agrandissement des familles. L'inadéquation des logements avec l'évolution de la structure familiale est en effet génératrice de situations de promiscuité et de surpopulation. En outre, la pénurie de logements reste importante et on relève des phénomènes d'envahissement ou de squat aux abords de la cité. Ainsi « *les familles étrangères ou de gitans, une fois relogées, attirent auprès des cités des roulottes qui tendent à les dégrader et à les ramener à l'état de bidonvilles* » rapporte le foyer Notre Dame des sans abris¹⁹⁶.

En outre, l'absence de réflexions sur l'intégration de ce territoire à son environnement social ou urbain lors de sa construction fonde en partie le stigmate, définissant un espace à part. Issues d'une volonté de rentabiliser des espaces urbains marginalisés et peu chers, les cités de dépannage sont souvent mal reliées au tissu urbain et situées en périphérie. Elles constituent ainsi des enclaves géographiques. L'assistance sociale, Mlle Bellon dans son article sur le

¹⁹⁵ PETONNET Colette, *Ces gens là*, Maspero, cahiers libres 125-126, 1968, p12.

¹⁹⁶ Rapport présenté à la Préfecture du Rhône à Mr. L'Inspecteur Général Guidicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles par le Foyer Notre Dame des Sans Abris, 19 Janvier 1967, archives privées du FNDSA.

bidonville des Buers parle de sentiment d'isolement à propos de la cité de transit de la Feyssine. Pour elle, « *la Feyssine est loin de tout [...] les enfants doivent faire 1km 500 et traverser un pont dangereux pour aller à l'école* »¹⁹⁷.

Par la dégradation et l'isolement spatial des cités de transit, cet habitat, symbole d'une ascension sociale et d'une amélioration matérielle des conditions de vie, se dévalorise physiquement et symboliquement. Cet isolement spatial se double alors d'un isolement social, du fait de la concentration progressive d'une population spécifique.

Concentration de familles précaires et étrangères

Le modèle de la cité de transit repose sur une volonté de mettre en œuvre une certaine mixité sociale pour éviter tout regroupement trop important d'une seule nationalité dans un immeuble d'habitation. Une concentration trop forte est alors considérée comme potentiellement dangereuse mais aussi dommageable pour l'adaptation des familles étrangères, et notamment algériennes.

La cité Arc en Ciel illustre l'application d'une stricte parité lors du processus de peuplement. L'étude de Stéphane Quadrio sur la cité Arc en Ciel¹⁹⁸ nous apporte des éléments sur l'évolution du peuplement dans l'un des deux bâtiments de la cité. A l'épreuve du temps, le principe de mixité prévalant dans la cité doit être remis en cause. Cette recherche distingue deux tendances, révélatrices d'une mobilité à double vitesse. Ainsi, si le rôle de logement provisoire reste intact pour les familles françaises ou européennes, qui résident environ 15 mois en moyenne (sur la période 1961-1978) dans la cité avant d'accéder à un autre logement, la cité représente la fin d'un parcours résidentiel pour les familles non européennes.

Ces mécanismes de tri sélectif engendrent ainsi une concentration importante des familles étrangères immobilisées du fait d'une trajectoire résidentielle bouchée. Si la cité était peuplée de 50% des familles étrangères au début des années 1960, elles comptent pour 80 à 90% des habitants dans les années 1970.

¹⁹⁷ « Panorama d'un quartier : Les Buers et Croix Luizet », Mlle Bellon, article publié dans Chronique Sociale de France, N°1., vraisemblablement 1962 (pas daté), Archives municipales de Villeurbanne, 14Z119.

¹⁹⁸ QUADRIO Stéphane, « De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes », op.cit., p 147 à 154.

Plus généralement, le blocage du transit a pour conséquence de générer une concentration élevée de personnes défavorisées. Le FNDSA s'inquiète alors de l'émergence de « *cités à proportion élevée d'asociaux* », comme au sein de la cité de transit de Mions¹⁹⁹.

L'immobilisme des habitants prend le contre-pied de l'idéal de mixité sur lequel se base le modèle de la cité de transit. La spécialisation sociale croissante de ces espaces, doublée d'une marginalité spatiale, peut alors devenir vecteur de stigmatisation de ce territoire.

Le blocage de la rotation au sein de la cité de transit transforme en profondeur l'image et la fonction de cet habitat. La dégradation physique de la cité, son isolement géographique doublé de la concentration d'une population considérée à l'époque comme « asociale » territorialise progressivement un espace « à part ». Ces différents éléments peuvent alors contribuer, comme ce fut le cas pour la cité Arc en Ciel, à la stigmatisation de la cité et de ses habitants. Ils mettent alors en échec l'ambition première de la cité, qui d'une cité de promotion familiale, devient une cité dévalorisée²⁰⁰, créant ainsi un nouvel espace de marginalité sociale et spatiale.

La mobilité résidentielle apparaît ainsi fondamentale pour appréhender les processus de valorisation et de dévalorisation du parc immobilier mais aussi d'intégration et d'exclusion de certaines populations. Au sein du bidonville des Buers, cette mobilité, bien qu'elle contribue à une amélioration notable de leurs conditions de vie, est globalement subie par les habitants dans la mesure où ces derniers ne sont pas associés au processus de résorption. A la marge de la procédure officielle, des stratégies résidentielles autonomes se développent toutefois, reposant alors essentiellement sur la mobilisation de ressources familiales. De nombreuses familles vont toutefois se conformer à la procédure de relogement officielle et être installées dans des cités de transit, en attendant leur relogement dans un logement de droit commun. Face aux difficultés de rotation, le transit va toutefois se prolonger engendrant une précarisation des habitants et une spécialisation croissante de ces territoires, générant, dans certains cas, des espaces de marginalisation et de relégation, à l'opposé de l'ambition normalisatrice prônée lors des opérations d'évacuation du bidonville des Buers.

¹⁹⁹ Rapport présenté à la Préfecture du Rhône à Mr. L'Inspecteur Général Guidicelli, chargé de mission pour résorber les bidonvilles par le Foyer Notre Dame des Sans Abris, 19 Janvier 1967, archives privées du FNDSA.

²⁰⁰ QUADRIO Stéphane, « De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes », op.cit., p 147 à 154.

En effet, comme l'écrit le journal le Progrès en 1964, « *les problèmes d'ensemble, tel que celui du logement, ne se résolvent pas par le provisoire et la société ne progresse pas avec des palliatifs. S'ils sont heureux avec de leur mieux-être, les "habitants des cités de l'espoir" peuvent aussi souhaiter passer le stade d'infirmes secourus pour passer à celui d'êtres adultes pouvant prendre leur avenir en mains* »²⁰¹.

²⁰¹*Les cités de l'espoir fleurissent sur les bidonvilles*, article publié dans le Progrès, 2 septembre 1964.

CONCLUSION

L'étude de la résorption du bidonville des Buiers ne renvoie pas seulement à des mesures et des dispositifs visant à éradiquer une forme particulière d'habitat insalubre, elle est aussi un prisme pour analyser la société à un moment donné, et tout particulièrement dans le rapport qu'elle entretient avec l'immigré, le sans logis ou le mal logé.

Le bidonville, construction spontanée et insalubre, est un sas aux portes de la ville. Fruit de la société, il résulte de différents mécanismes, à la croisée des politiques du logement et des politiques migratoires, qui assigne les nouveaux venus à cet espace de marginalité. En effet, la baraque est, comme à toutes les époques, le lieu privilégié d'accueil des migrants, et dans les années 1960, des travailleurs et des familles algériennes tout particulièrement.

Le bidonville est progressivement érigé comme un problème politique par les acteurs gouvernementaux au début de la Guerre d'Algérie. Les régulations mises en place, répondant tout d'abord à un impératif d'ordre social, reposent aussi sur des préoccupations sociales, hygiéniques et surtout urbanistiques. Dans un contexte de développement économique important et de construction massive de logements, le foncier, et de fait les terrains « bidonvillisés », deviennent un enjeu.

La construction progressive d'une politique de résorption des bidonvilles, dans la période antérieure à la loi Debré, repose sur des outils qui portent la marque de la spécificité algérienne : le F.A.S et la Sonacotral. Ces instruments, relatifs à la question du logement, viennent renforcer un faisceau d'acteurs publics et privés (associations et employeurs) locaux, issu d'une tradition d'action sociale à l'égard de la population algérienne. En l'absence de cadre législatif sur les bidonvilles, les baraques relèvent alors d'une gestion administrative, où les orientations sont données par le biais de circulaires, de notes, qui s'appuie fortement sur un paysage d'acteurs locaux.

Une opération « *anti-bidonvilles et d'assainissements des îlots insalubres* » va ainsi être lancée en 1958 dans l'agglomération lyonnaise. Cette opération se structure autour d'une véritable méthodologie pour résorber les bidonvilles, fondée sur une succession d'étapes

définies. La question du relogement, préalable à toutes interventions, apparaît comme un enjeu central, face à des capacités de relogement limitées. A travers le relogement se pérennise alors l'idée d'une gestion d'une certaine catégorie de population par un habitat spécifique.

Le modèle du foyer de travailleurs et de la cité de transit se généralise pour accueillir les travailleurs isolés et les familles des bidonvilles. A travers ces modalités d'hébergement se dessinent deux conceptions de l'immigration algérienne : l'une reposant sur l'idée d'une immigration de travail temporaire d'hommes seuls et l'autre mettant l'accent sur la nécessité d'« assimiler » les familles algériennes dans une optique d'immigration de peuplement. Le recours pour les familles à la cité de transit, habitat articulant logement et travail social, n'est cependant pas propre à la question algérienne, bien qu'il se nourrisse du discours colonial, il s'ancre dans une époque où la manière de catégoriser les mal logés repose sur le paradigme de l'inadaptation. Les populations issues du bidonville sont considérées comme « inadaptées » d'où le recours à un habitat transitoire doublé d'une prise en charge socio-éducative pour les « adapter » à la vie moderne, préalablement à l'accès au logement de droit commun. Les populations subissent un relogement autoritaire et unilatéral.

Des stratégies résidentielles divergentes seront toutefois élaborées par certains ménages, à la marge de la procédure officielle. Elles mobilisent des ressources souvent familiales et tracent des trajectoires résidentielles particulières.

La majorité des habitants va toutefois se rallier au relogement officiel qui n'est alors censé n'être qu'une étape dans un parcours résidentiel. Toutefois, face à l'allongement du transit, du fait des difficultés de sortie de la cité de transit et d'entrée dans le logement Hlm, la cité de transit, considérée comme un espace de normalisation permettant une promotion sociale, va progressivement devenir un espace dégradé et assignatif. A l'opposé de sa visée normalisatrice, la cité de transit peut en effet devenir un vecteur de marginalisation, du fait de l'accentuation de la différenciation sociale et spatiale. Entre le bidonville et la cité de transit, une certaine permanence peut alors être notée : ces deux types d'habitat constituant des « logements de passage » en dehors du droit commun.

A travers la décomposition du processus de résorption des Buers et les modalités de relogement, nous avons donc eu l'occasion d'appréhender les différentes facettes du rapport ambivalent que la société entretient avec les habitants du bidonville, mêlant des impératifs

d'assistance, d'ordre social et une volonté normalisatrice. Dans cette recherche, une approche englobante a été privilégiée permettant ainsi d'interroger l'ensemble de la démarche d'éradication des Biers et de se positionner du côté des acteurs politiques mais aussi, dans une moindre mesure, du côté des habitants des baraques. De nombreuses zones d'ombre perdurent cependant et ouvrent des pistes pour des réflexions futures.

En outre, le recours à un hébergement temporaire institutionnalisé doté d'une prise en charge sociale trouve un certain écho aujourd'hui, bien que les termes et les visées de cet habitat se soient toutefois déplacés et qu'on ne parle plus d'« adaptation », mais d'« insertion ».

Le modèle de la cité de transit, qui va être généralisé dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre suite à la loi Vivien en 1970²⁰², pose en effet les premiers jalons d'un nouveau type d'intervention sociale dans le domaine du logement. Si la sphère du logement et la sphère de l'action sociale étaient restées relativement autonomes dans les années 1950-1960 ; la politique du logement mettant l'accent sur un accroissement de l'offre de logement et la solvabilisation des locataires ; la cité de transit marque les prémices d'un rapprochement entre le domaine du logement de celui de l'action sociale²⁰³, à l'époque justifié par un jugement d'inadaptation sociale.

Si dans les années 1960, ce mode d'intervention publique liant politique du logement et politique d'action sociale est relativement restreint et nouveau, il est aujourd'hui au centre de la politique du logement. La constitution d'un volet social dans la politique du logement s'est en effet structurée à partir des années 1980 face à l'impuissance de cette politique à répondre à la problématique croissante de la précarité et de l'exclusion. Le couple logement/assistance a finalement été mis en cohérence et amplifié par la loi Besson en 1990²⁰⁴, visant à la mise en œuvre du droit au logement, avec un objectif affirmé d'accès à terme à l'habitat de droit commun. Ainsi, la question de l'habitat transitoire reste entière aujourd'hui, chaque époque redéfinit toutefois le rôle et les justifications relatives à ce segment d'habitat spécifique.

La figure de l'inadapté a été remplacée par la figure des « défavorisés » au début des années 1990, qui regroupe « *toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières de logement en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions*

²⁰² Loi du 10 juillet 1970 dite Vivien tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

²⁰³ BALLAIN René et MAUREL Elizabeth, *Le logement très social*, L'Aube recherche, op.cit., p31.

d'existence »²⁰⁵. Cette nouvelle catégorisation englobe une pluralité de profils qui recouvre les figures du pauvre des années 1950 et de l'« asocial » des années 1960-1970 mais aussi des profils issus des précarités plus contemporaines. Ce changement de paradigme témoigne alors de la permanence de la crise du logement, mais aussi d'une réalité évolutive, chaque concept reflétant la nature de la crise et les priorités de l'action publique.

La montée du chômage dans les années 1980 entraîne une paupérisation croissante des ménages qui fait émerger une « nouvelle pauvreté », dominée par un sentiment « insécurité sociale »²⁰⁶. La crise du logement repose alors sur un décrochage de l'offre de logement par rapport à une demande sociale peu solvable et un coût du logement croissant dans les revenus des ménages, parallèlement à la permanence des anciennes formes de pauvreté.

Pour faire face aux obstacles empêchant l'accès au logement de droit commun, une prolifération de formes d'habitat temporaire, reposant sur des statuts divers, à la jonction entre l'hébergement et le logement social va se mettre en place: logement d'insertion, logement d'urgence, logement temporaire, résidence sociale, sous location... désigné, dans certains cas, sous le terme de « parc très social ». Le logement très social, ensemble hétérogène, se qualifie par son mode d'accès, reposant sur la prescription, et le recours à une médiation sociale, qui change le rapport du propriétaire ou du bailleur avec le locataire²⁰⁷.

La prolifération d'acteurs, de dispositifs, la diversité des publics, rend toutefois difficile la visibilité de ce secteur, à la fois mouvant mais assez important quantitativement. En outre, la crise du logement perdure fortement et rend très difficile l'accès et le maintien dans le logement pour les ménages les plus modestes. Face au blocage des trajectoires résidentielles et à la multiplication des statuts de locataires en dehors du droit commun, on peut alors se questionner sur la fonction de ces logements: sommes-nous alors dans une véritable démarche d'insertion conduisant à un logement durable et autonome? Alimentent-ils un « sous-marché », substitut durable au logement de droit commun?

²⁰⁴ Loi, dite loi Besson, N°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

²⁰⁵ Loi N°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, article 1.

²⁰⁶ LION A. et MACLOUF P. (dir.), *L'insécurité sociale*, éditions Ouvrières, 1982, in BALLAIN René et MAUREL Elizabeth, *Le logement très social*, op.cit., p42.

²⁰⁷ BALLAIN René et MAUREL Elizabeth, *Le logement très social*, op.cit., p176.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des sigles utilisés

ACFAL : Association de coopération franco-algérienne du lyonnais

ARALIS : Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale

F.A.S : Fonds d'action sociale pour les travailleurs algériens et leurs familles

FNDSA : Foyer Notre Dame des Sans Abris

HBM : Habitat bon marché.

HLM : Habitat à loyer modéré.

LEN : Logement économique normalisé

LOGECO : Logement économique et familial.

LOPOFA : Logement populaire familial.

LPN : Logement de première nécessité

PACT : Propagande et action contre les taudis.

PSR : Programme social de relogement

SAT : Section administrative technique

SEMICLE : Société d'économie mixte pour la construction de logements économiques

SONACOTRAL : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles

SONACOTRA : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

SSFNA : Service social familial nord-africain

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

AUTHIER Jean-Yves et GRAFMEYER Yves, *Sociologie urbaine*, Armand colin, 2^e édition, 2008, 126p.

BALLAIN René et MAUREL Elizabeth, *Le logement très social*, L'Aube recherche, coll. Société et territoire, 2002, 222p.

BAROU Jacques et LE Khoa Huu (sous la direction), *L'immigration, entre loi et vie quotidienne*, L'Harmattan, coll. Minorités et sociétés, 1993, p175.

BEKKAR Rabia, *Ethnicité et lien social, Politiques publiques et stratégies résidentielles*, L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 2005, 276p.

BERTHET Claire, *Contribution à une histoire du logement social en France au XXe siècle : des bâtisseurs aux habitants*, L'Harmattan, coll. Autrement dit, 1997, 335p.

BONEVALET Catherine, BRUN Jean, SEGAUD Marion (sous la direction), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, La découverte, 1998, 420p.

BONNEVILLE Marc, *Désindustrialisation et rénovation immobilière de l'agglomération lyonnaise, le cas de Villeurbanne*, Centre de recherche sur l'environnement géographique et social, 1975, 135p.

BONNEVILLE Marc, *Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Processus et forme d'urbanisation*, Presses universitaires de Lyon, 1978, 288p.

BRUNET Jean-Paul (sous la direction), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIXe-XXe siècle)*, L'Harmattan, 1995, 398p.

CHARRAS Marie-Ange et HERVO Monique, *Bidonvilles, l'enlissement*, François Maspero, Cahiers libres 219-220, 1971, 410p.

COING Henri, *Rénovation urbaine et changement social*, Les Editions Ouvrières, coll. L'évolution de la vie sociale, 1966, 295p.

COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Emile (coord.), *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Publisud, 1985, 371p.

DUBET François et LA PEYRONNIE Didier, *Les quartiers d'exil*, Editions du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 1992, 245p.

DUPUY Eliane et SAYAD Abdelmalek, *Un Nanterre Algérien, terre de bidonvilles*, Autrement, coll. Français d'ailleurs, peuple d'ici, 1995, 124p.

GRAFMEYER Yves et JOSEPG Isaac, *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Champs Essai, 2009, 378p.

HERVO Monique, *Chronique du bidonville : Nanterre en guerre d'Algérie 1959-1962*, Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2001, p261.

JORDAN-MEILLE, Céline, BEAUME, Florence, ROSSET, Philippe, *L'immigration nord-africaine dans le Rhône : 1950-1970 : versement 248 W effectué par le Service de liaison et de promotion des migrants*, Archives départementales du Rhône, 1997, 97p.

LEVY-VROELANT Claire (sous la direction), *Logements de passage, formes, normes, expériences*, l'Harmattan, Habitat et sociétés, 2000, 297p.

LEMIRE Vincent et SAMSON Stéphanie (sous la direction), *Baraques, l'album photographique du dispensaire La Mouche-Gerland, 1929-1936*, Ens Editions & Le temps qu'il fait, 2003, 96p.

MASSARD-GUILBAUD, *Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front populaire*, Ciemi-L'Harmattan, coll. Recherches universitaires et Migrations, 1995, 536 p.

MICHEL Andrée, *Les travailleurs algériens en France*, Editions CNRS, 1956, 288p.

PETONNET Colette, *Ces gens là*, Maspero, cahiers libres 125-126, 1968, 253p.

STORA Benjamin et TEMIME Emile (sous la direction), *Immigrances, l'immigration en France au XXe siècle*, Hachette littératures, 2007, 382p.

STORA Benjamin, *Les immigrés algériens en France, une histoire politique 1912-1962*, Hachette littératures, coll. Pluriel, 2009 (2^e édition), 491p.

TELLIER Thibault, *Le temps des HLM 1945-1975: la saga urbaine des Trente Glorieuses*, Autrement, 2007, 219p.

TEWFIK Allal, BUFFARD Jean Pierre, MARIE Michel, REGAZZOLA Tomaso, *Situations migratoires, la fonction miroir*, Editions Galilée, coll. L'espace critique, 1977, 320p.

VIDELIER Philippe, *L'Algérie à Lyon, une mémoire centenaire*, Bibliothèque municipale de Lyon, 2003, 101p.

VIDELIER Philippe, *Usines, La passe du vent*, coll. Commune mémoire, 2007, 447p.

VOLOVITCH-TAVARES Marie Christine, *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Autrement, Coll. Français d'ailleurs, peuple d'ici, 1995, 160p.

VIET Vincent, *La France immigrée, construction d'une politique 1914-1997*, Fayard, 1998, 550p.

WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'un politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Gallimard, coll Folio actuel, 1991, 592p.

ARTICLES

BERNARDOT Marc, « Chronique d'une institution : la Sonacotra (1956-1976) », in *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999, p 39-58.

BERNARDOT Marc, « Trois configurations historiques du logement des célibataires étrangers en France au XX^e siècle », *Actes de l'histoire de l'immigration*, 1999.

CHAVANON Olivier, « Où sont passés nos Villages nègres ? », in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol.13, N°1, 1997, p 191-200.

GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les Trente Glorieuses », in *Cahiers de la Méditerranée*, Vol. 69, 2004, <http://cdlm.revues.org/index829.html>.

HERPIN Isabelle et SANTELLI Serge, « Le bidonville, phénomène urbain direct. Morphologie et croissance. Analyse spatiale et signification », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, N°153, décembre 1970- janvier 1971.

KAMOU Patrick, « Financement du logement social et évolutions de ses missions, De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations sociales*, 3/2005, N°123, p 20-33.

LEVY VROELAND Claire, « Le logement des migrants en France du milieu du 19^e siècle à nos jours », in *Historiens et géographes*, Janvier 2004, N°385, p 147-165.

LYONS H. Amelia, « Des bidonvilles aux HLM, le logement des familles algériennes en France avec l'indépendance de l'Algérie », in *Hommes et Migrations*, Logés à la même enseigne ?, N°1264, novembre-décembre 2006, p 35-49.

QUADRIO Stéphane, « De la cité de promotion familiale à la cité dévalorisée. La construction d'un territoire à problèmes », in *Géocarrefour*, vol. 75, février 2002, p147-154.

SAYAD Abdelmalek, « Un logement provisoire pour des travailleurs provisoires. Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés », in *Recherche Sociale*, n°73, janv-mars 1980, p3-31.

TRICARD Jean-Paul, « Genèse d'un dispositif d'assistance : les "cités de transit" », in *Revue française de sociologie*, 1977, p 601-624.

VALENTIN-MARIE Claude, « Le logement des étrangers », in *Hommes et migrations*, N°1127, dec 1989, p 43-52.

VIET Vincent, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », in *Revue d'histoire*, N°64, oct-déc 1999, p 91-103.

RAPPORTS

Mémoire et thèse

BERNARDOT Marc, « Une politique du logement : la Sonacotra (1956-1962) », Thèse de doctorat : Sociologie, sous la direction de Anne Marie Guillemard, Paris Sorbonne, 1997, 477p.

ELONGBIL-EWANE, Emilie, « Les immigrants et le logement. L'exemple de la population algérienne dans l'agglomération lyonnaise, 1946-1962 », Mémoire de master 2 d'Histoire, sous la direction de Sylvie Schweitzer, Lyon, Université Lyon 2, 2005, 117 p.

Etudes

Acse, Université Lyon 2, *Rhône-Alpes: étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires*, responsable scientifique : Sylvie SCHWEITZER, Rapport final, Tome 1, Avril 2008, 241p.

Délégation à la recherche et à l'innovation, IRESCO, Groupe de recherche et d'analyse du social et de la sociabilité, *Mémoire des lieux, une histoire des taudis*, séminaire du GRASS-DRI 1986-1988, 1988, 230p.

Ministère du Logement et de l'Équipement, *Etude sur la résorption des bidonvilles*, rapport 771142C3569, 1966.

Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, Groupe d'étude et de recherche sur le travail et l'urbain, *Les politiques françaises en faveur des mal-logés (1945-1985)*, 1987, 296p.

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Ministre délégué chargé du Logement, Groupe d'étude et de recherche sur le travail et l'urbain (GETUR), *Le logement des populations défavorisées, Répertoire de textes officiels, Bibliographie, 1945-1989, 1989, 333p.*

ARCHIVES

-Archives départementales du Rhône (ADR)

Versement 248 W effectué par le Service des affaires musulmanes et le Service de liaison et de promotion des migrants (1950-1970), Préfecture du Rhône.

Service des Affaires musulmanes (1958-1965)

248W10 : Départements du Rhône, de l'Ain, de la Drôme et de l'Ardèche : instructions ministérielles, rapports mensuels (fév-avril 1958), rapports trimestriels (1958-1964), synthèses ministérielles des rapports trimestriels (2^e et 4^e trimestres 1964), statistiques (1958-1964).

Contrôle de l'activité des associations

248W219 : Comité de secours d'urgence aux sans logis et mal logés, procès verbal de réunion de l'assemblée générale, rapports d'activité, coupures de presse, notes, correspondance (1954-1962).

248W221-222-223 : Foyer Notre Dame des Sans Abris (1952-1971), bulletins périodiques trimestriels du FNDSA (l'Arche sous l'arc-en-ciel), dossiers de demande de subvention, dossier relatif aux occupations illicites de logements (rapport de gendarmerie, coupures de presse), publications diverses du FNDSA, notes, correspondances (1952-1964),

rapports d'activité, bilans financiers, listes des logements financés par le F.A.S, statistiques établies par foyers et cités de transit gérés par le FNDSA, liste des cités de transit gérées par le FNDSA et le Comité Lyonnais de secours aux sans logis et mal logés.

248W227 : Maison de l'Afrique du Nord, rapports mensuels d'activités (1959-1965).

248W247 : Service Social et Familial Nord- Africain (SSFNA) (1951-1970), rapports annuels d'activité, statistiques, notes, correspondances (1963-1970).

Logements des travailleurs étrangers et de leurs familles. Situation du logement dans la 8^e région.

248W253 : Logement des travailleurs nord-africains, enquête : rapport sur les conditions de logement des travailleurs nord-africains, compte rendu de la situation de l'hébergement des travailleurs français musulmans. Etat récapitulatif des réalisations, procès verbal de réunion de la commission régionale d'action sanitaire et sociale, statistiques, notes, correspondance (1950-1959).

Habitat insalubre- Résorption

248W359 : Dossiers constitués par le chargé d'étude de mission en vue de la visite de M. Giudicelli, chargé de mission au Ministère de l'Equipement (synthèses, statistiques, notes, correspondances), (1966-1968).

248W360-361-362 : Habitat insalubre, suppression et relogement des occupants : dossiers classés par année de résorption et par îlot insalubre (1954-1971).

248W363 : Résorption du bidonville chemin des Buers à Villeurbanne, expulsion et relogement des habitants : arrêté préfectoral, recensement des occupants, fiches familiales de renseignements, rapports de police, notes des Renseignements généraux, liste des familles relogées, plans, statistiques, coupures de presse, notes, correspondance, (1956-1962).

-Archives municipales de Villeurbanne (AMV), Le Rize.

1D199 : « Séances d'administration » : registres des procès verbaux (27 septembre 1951-29 avril 1963).

2D51 : Correspondance intercommunale (1950-1959). Invitations adressées au maire (1958-1959) ; courriers divers (secrétariat du maire), (1960-1961).

2D92 : Correspondance de la Préfecture (1968-1969). Correspondance avec le Commissariat de Police (1963-1975).

2D100 : Relations avec la presse locale (1963-1976). Courriers du maire relatifs aux problèmes de l'immigration : coupures de presse (1966-1967).

14Z119 : Société d'Histoire de Villeurbanne : coupure de presse classées par thème : Vie des quartiers de Villeurbanne, Croix Luizet : article photocopié « Panorama d'un quartier : Les Buers et Croix Luizet par Melle Bellon », extrait de Chronique Sociale de France, n°1.

-Archives privées du Foyer Notre Dame des Sans Abris

L'Arche (devenu l'Arche sous l'arc-en-ciel), revue trimestrielle éditée par le Foyer Notre Dame des Sans Abris :

Années 1954-1964.

Année 1974, N°86.

Année 2010 (février), N°226.

Correspondances diverses :

Correspondances entre le Foyer Notre Dame des Sans Abri et le Préfet du Rhône.

Correspondances entre le Foyer Notre Dame des Sans Abri et la municipalité de Villeurbanne.

Correspondances entre le Foyer Notre Dame des Sans Abri et la municipalité de Lyon.

Correspondances entre le Foyer Notre Dame des Sans Abri et la Maison de l'Afrique du Nord.

Texte de Gabriel Rosset :

« Assainissement des bidonvilles de la région lyonnaise », vraisemblablement en 1963 (pas daté).

Photographies de bidonvilles, années 1960 (pas datées)

Photographies de bidonvilles non identifiés à Lyon et à Villeurbanne dont des photographies du bidonville de la Lône Felizat, du bidonville avenue Jean Jaurès à Lyon et des baraques quai Fillon à Lyon.

ARTICLES DE PRESSE

Le Progrès

- 15 mai 1959, *Nouvelle offensive contre les affreux bidonvilles aux portes de Lyon, Le comité des Sans Abri crée à Mions un premier camp de secours et de réadaptation.*
- 10 avril 1960, *Opération bulldozer au bidonville des Buers.*
- 22 décembre 1960, *Le bidonville des Buers est officiellement mort ce matin.*
- 23 décembre 1960, *Nouvel assaut des bulldozers contre le bidonville des Buers à Villeurbanne.*
- 25 mars 1960, *Un incendie ravage le « bidonville » des Buers à Villeurbanne, trente sans-abri (dont six enfants) doivent être relogés dans les C.N.A [centres nord-africains] de la ville.*
- 9 février 1961, *Des « squatters » algériens s'étaient installés dans deux pavillons de la cité d'urgence aux Broses de Mions.*
- 11 juillet 1963, *Villeurbanne, en présence de M. Gagnaire, Phase ultime de l'opération Pranard,*
- 30 juillet 1964, *Il n'y a plus de bidonvilles à Lyon...mais deux problèmes restent à résoudre : les garnis nord-africains et le logement des travailleurs étrangers.*
- 2 septembre 1964, *Les cités de l'espoir fleurissent sur les bidonvilles.*

Dernière heure lyonnaise

- 15 mai 1959, *Une belle réalisation en cours à Mions a été présentée hier par le Comité lyonnaise de secours d'urgence aux « Sans logis ».*
- 10 avril 1960, *Opération bidonville aux Buers.*
- 23 décembre 1960, *Opération 'bidonville ' à Villeurbanne.*
- 30 juillet 1964, *« Conseil de guerre » social à la Préfecture : plus de « bidonville » dans le Grand Lyon mais bataille engagée contre les « marchands de sommeil », usuriers des « garnis » de la misère.*

Autres journaux

- 23 décembre 1960, L'écho- liberté, *Grâce aux efforts des Pouvoir publics et de l'œuvre des Sans-Abri, une vingtaine de familles musulmanes ont quitté le bidonville condamné des Buers pour un coquet logement à Vaux-en-Velin.*
- 10 février 1961, Le Dauphiné Libéré, *Expulsion manu-militari de « squatters » nord-africains installés à Mions dans la cité de l'Abbé Pierre.*

AUTRES MATERIAUX

Romans

BEGAG Azouz, *Le gone du Chaâba*, Seuil, Points, 2006, 245p.

BENAÏCHA Brahim, *Vivre au paradis. D'une oasis à un bidonville*, Desclée de Brouwer, CERES, 1999, 301p.

LALLAOUI Mehdi, *Du bidonville aux HLM*, Syros, Au nom de la mémoire, 1993, 139p.

Documentaires

BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés : l'héritage maghrébin*, 2004, 2h 38 mn.

BOZZI Roberto, *Les gens des baraques*, 1995, 88mn.

Photographies

Bibliothèque Municipale Part Dieu, Lyon

Fonds photographique Marcelle VALLET

Résumé

Au milieu des années 1950, les bidonvilles se recomposent aux abords des centres industriels dans un contexte de pénurie massive de logements. Dans l'agglomération lyonnaise, les baraques, peuplées majoritairement de travailleurs et de familles algériennes, vont faire l'objet d'opérations de résorption dès le début des années 1960, dans un contexte marqué par un vide législatif autour de la question des bidonvilles et par la Guerre d'Algérie.

Pour questionner les pratiques et les interventions mises en place, nous nous sommes appuyés sur l'étude du processus d'évacuation du bidonville des Buers à Villeurbanne. Différentes logiques, à la fois d'ordre public, sociale, hygiénique ou encore urbanistique, concourant à la mise sur agenda des bidonvilles, ont alors été identifiées. Ces opérations reposent sur des outils portant la marque de la spécificité algérienne, le F.A.S et la Sonacotral, mais s'appuient aussi fortement sur paysage d'acteurs publics et privés locaux. Une méthode de résorption va se mettre en place dans laquelle la question du relogement est centrale. Le modèle du foyer de travailleurs et de la cité de transit, liant habitat et intervention sociale, se généralise alors pour accueillir les travailleurs isolés et les familles des bidonvilles, pérennisant ainsi l'idée d'une gestion de la population des bidonvilles et de la population algérienne par un habitat spécifique.

Mots clefs

Bidonville, logement, habitat insalubre, travailleur algérien, résorption, cité de transit, foyer, Sonacotral, F.A.S.